

## Cabinet d'Architectes en Systèmes d'Information

Société anonyme au capital de 250 000 € Siège social : 50, avenue des Champs-Elysées 75008 PARIS

RCS de Paris : B 418 166 096

## **PROSPECTUS**

## Mis à la disposition du public à l'occasion :

- De l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A. des 2 500 000 actions constituant le capital de la société OCTO TECHNOLOGY,
- Du placement auprès du public d'un nombre de 555 556 titres représentés par des actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire.

Fourchette indicative de prix applicable : entre 4,51 euros et 5,20 euros par action.

La notice légale sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 17/11/06.



Par application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa N°06-407 en date du 14 novembre 2006 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes » Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.





Prestataire de Services d'Investissement

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de OCTO Technology et des établissements habilités à recevoir des ordres d'achat ou de souscription. Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de OCTO Technology (www.octo.com).

## **SOMMAIRE**

## **RESUME DU PROSPECTUS**

## PARTIE 1

1		DALITES DE L'OFFRE	6
2	INFO	DRMATIONS DE BASE CONCERNANT LES DONNEES FINANCIERES	
SI		ONNEES	10
3		DRMATIONS CONCERNANT OCTO TECHNOLOGY	
4	ADM	INISTRATEURS, MEMBRES DE LA DIRECTION ET SALARIES	15
5	PRII	NCIPAUX ACTIONNAIRES	15
6	INFO	DRMATIONS COMPLEMENTAIRES	16
1	PER	SONNES RESPONSABLES	
	1.1	Dénomination des personnes responsables	17
	1.2	Déclarations des personnes responsables	17
2	CON	ITROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
	2.1	Identité des contrôleurs légaux des comptes	20
	2.2	Révocation ou démission de Commissaires aux Comptes	20
	2.3	Rémunération des Commissaires aux Comptes	20
3	INFO	DRMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	21
	3.1	Principaux agrégats financiers	21
	3.2	Effectifs au terme de chaque exercice et au 30 septembre 2006	21
4	FAC	TEURS DE RISQUE	22
	4.1	Faits exceptionnels et litiges	
	4.2	Risques liés à l'organisation de la Société	
	4.3	Risques liés aux acquisitions	
	4.4	Risques liés à la capacité à gérer une croissance rapide	
	4.5	Risques liés à l'activité	24
	4.6	Risques de marché	
	4.7	Réglementation	
	4.8	Assurance et couverture des risques	
5	INFO	DRMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
	5.1	Histoire et évolutions de la société	32
	5.2	Investissements	
6	APE	RCU DES ACTIVITES	35
	6.1	Principales activités	35
	6.2	Le marché	42
	6.3	La concurrence	
7	ORG	SANIGRAMME	
	7.1	Organigramme juridique	47
	7.2		47
8	PRC	PRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
	8.1	Description des immobilisations corporelles	
	8.2	Question environnementale	
9	EXA	MEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	49
	9.1	Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2003, 20	04
	et 2005	5	49
	9.2	Résultat d'exploitation	51
1(	) TI	RESORERIE ET CAPITAUX	
	10.1	Capitaux propres	52
	10.2	Sources et montants de flux de trésorerie au cours des exercices 2003, 2004 et	
	2005 e	t au 31/08/2006	
	10.3	Conditions d'emprunts et structure de financement	
	10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	53



	Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements.	
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1	·	ice
40.0	55	
12.2	I I I	
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
13.1		
13.2		5/
	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET	
	TION GENERALE	
14.1	I .	58
14.2		~~
	ction générale	60
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1		61
15.2		~ 4
	sions, de retraite ou d'autres avantages	61
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1		
16.2		
16.3		
16.4	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
17	SALARIES	
17.1		
17.2		
17.3 18	Participation des salariés dans le capital de la Société	
18.1		
18.2	·	
18.3	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
18.4		
10.4	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	
19.1	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées	
19.1	70	>
19.2		71
	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATIO	
	CIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1		72
20.1		27
20.2	·	37
20.3		
20.5	·	
20.6	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	42
21.1		42
21.1		45
22	CONTRATS IMPORTANTS	
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT ET	J2
	ARATIONS D'INTERETS1	53
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	54
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	
		-



## **PARTIE 2**

1	Р	ERSONNES RESPONSABLES1	56
	1.1	Dénomination des personnes responsables1	56
	1.2	Déclaration des personnes responsables1	56
2	FAC	TEURS DE RISQUE1	
3		DRMATIONS DE BASE1	
	3.1	Déclaration sur le fonds de roulement net1	
	3.2	Capitaux propres et endettement au 31 aout 20061	
	3.3	Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'opération1	61
	3.4	Raisons de l'offre et utilisation du produit1	61
4	INF	ORMATION SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE	
O		ES/ADMISES A LA NEGOCIATION SUR ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS 1	63
	4.1	Nature et catégorie des actions1	63
	4.2	Droit applicable et tribunaux compétents1	63
	4.3	Forme des actions (article 9 des statuts)	
	4.4	Devise d'émission des actions1	
	4.5	Droits attachés aux actions1	64
	4.6	Autorisation d'émission	64
	4.7	Date prévue d'émission des Actions Nouvelles1	69
	4.8	Restrictions à la libre négociabilité des actions1	69
	4.9	Règles relatives aux offres publiques d'achat obligatoires ainsi qu'au retrait et au	
	rachat	obligatoires applicables aux actions1	69
	4.10	Offres publiques lancées par des tiers sur le capital de l'Emetteur durant le derni	er
	exercio	ce et l'exercice en cours1	
	4.11	Régime fiscal1	70
5	CON	NDITIONS DE L'OPERATION1	79
	5.1	Conditions, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription1	79
	5.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières1	85
	5.3	Fixation du prix1	87
	5.4	Placement et garantie1	
6	ADN	MISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION1	
	6.1	Admission aux négociations1	93
	6.2	Place de cotation1	93
	6.3	Offre Réservée aux Salariés1	
7	DET	ENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE1	94
	7.1	Identification des personnes ou entités ayant l'intention de vendre, nombre et	
	catégo	rie des titres offerts1	94
	7.2	Engagements de conservation des Actionnaires1	94
8	DEF	PENSES LIEES A L'OFFRE1	95
9	DILU	JTION1	
	9.1	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre1	96
	9.2	Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire1	
1(	) IN	IFORMATIONS COMPLEMENTAIRES1	
	10.1	Conseillers ayant un lien avec l'offre1	98
	10.2	Rapport des contrôleurs légaux des comptes1	
	10.3	Rapport d'experts1	
	10.4	Informations provenant de tiers	98



## **NOTE LIMINAIRE**

Dans le présent prospectus, les expressions « OCTO », « OCTO TECHNOLOGY » ou la « Société » désignent la société OCTO TECHNOLOGY.

Le présent prospectus s'articule en deux parties distinctes :

- la première partie correspondant à l'Annexe I du Règlement 809/2004 ;
- la deuxième partie correspondant à l'Annexe III du Règlement 809/2004.

Le présent document contient des indications sur les objectifs d'OCTO TECHNOLOGY, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attiré sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur. Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints.



## **RESUME DU PROSPECTUS**

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant le tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

## 1 ELEMENTS CLES DE L'OFFRE ET CALENDRIER PREVISIONNEL

OCTO a demandé l'admission aux négociations sur Alternext de 2 500 000 actions composant son capital, ainsi que de 555 556 actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de l'offre.

## Calendrier indicatif de l'opération

16 novembre 2006	Ouverture Offre Publique/Placement Global
28 novembre 2006	Clôture Offre Publique/Placement Global
	Fixation du Prix Offre Publique/Placement Global
20 m swambus 2000	Publication de l'avis Euronext Paris
29 novembre 2006	Première cotation des actions
	Publication du communiqué confirmant le dimensionnement final et le prix de l'Offre Publique et du Placement Global
4 décembre 2006	Règlement/livraison des titres
5 décembre 2006	Début des négociations des actions sur Alternext



# 2 MODALITES DE L'OFFRE ET DE L'ADMISSION A LA NEGOCIATION

#### STRUCTURE DU PLACEMENT

Il est prévu que la diffusion des actions nouvelles (le « **Placement** ») se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France sous forme d'une « OPO », destinée aux personnes physiques (l' « **Offre Publique** »);
- d'un Placement Global destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Le Placement ne fera pas l'objet d'une clause d'extension.

## **ACTIONS FAISANT L'OBJET D'UN PLACEMENT**

NOMBRE ET PROVENANCE DES ACTIONS OFFERTES						
Nombre initial d'actions offertes dans le cadre du Placement :	555 556 actions nouvelles, représentant environ 22,22% du capital avant émission et 22,22% des droits de vote.					
Prix par action :	A titre indicatif, entre 4,51 € et 5,20 €. Le prix définitif par action fera l'objet d'un communiqué le 29 novembre 2006.					
Date de jouissance :	1 <sup>er</sup> janvier 2006					

#### **AUGMENTATION DE CAPITAL**

Nombre d'actions à émettre :	555 556 actions
Produit brut de l'émission :	2 694 447 € à un prix égal à la médiane de la fourchette de prix (soit 4,85 €).

#### **CONDITIONS DE L'OFFRE**

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions Nouvelles offertes dans le cadre du Placement.

Le nombre définitif d'actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre Publique d'une part, et du Placement Global d'autre part, arrêté dans le respect de l'article 321-115 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est susceptible d'ajustement en fonction de la demande.



## **ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX**

La fourchette de prix indicative fait ressortir une capitalisation de 12,13 M € avant augmentation de capital de 2,69 M € sur la base du prix médian retenu dans le cadre de l'offre (4,85 euros par action), soit 14,82 M € post opération.

Les critères retenus sont la méthode des comparables boursiers et la méthode discounted cash flow (DCF) :

- Une évaluation DCF sur 2005 - 2011 a été préparée par ACAPEX¹. Sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 3,0 % et d'un taux d'actualisation de 13,3%, la valeur des titres avant augmentation de capital de 2 694 447 € (sur la base du milieu de fourchette) liée à l'introduction en bourse ressort à 16,2 M €.

L'approche de valorisation par la méthode des DCF aboutit à un prix par action théorique de 6,49 € par action.

## Tableau de sensibilité du DCF après dilution:

(en €par action)	_		Croissance à l'infin	i L
		2,50%	3,00%	3,50%
	12,50%	6,7	6,9	7,2
Taux d'actualisation	13,30%	6,1	6,3	6,6
	14,10%	5,6	5,8	6,0

- Valorisation par l'approche des comparables boursiers : Parmi les sociétés cotées en France, il n'existe pas à proprement parler de pure player au positionnement proche d'OCTO Technology. Les sociétés retenues dans l'échantillon évoluent toutes dans l'univers du service informatique. De tailles diverses elles sont caractérisées par des modèles économiques fondés sur de la croissance soutenue et régulière et des marges élevées.

Multiples		VE/CA			VE/ROC*			PER	
	2006e	2007e	2008e	2006e	2007e	2008e	2006e	2007e	2008e
ALTEN	1,35x	1,16x	1,07x	10,5x	9,0x	8,1x	17,1x	14,6x	13,1x
PROSERVIA	1,28x	1,03x	0,92x	11,0x	8,6x	7,4x	18,1x	14,3x	12,4x
SOLUCOM	1,17x	1,03x	0,92x	9,1x	7,9x	6,8x	14,8x	12,5x	11,0x
SWORD GROUP	1,93x	1,67x	1,47x	11,9x	10,0x	8,6x	17,2x	15,3x	13,4x
Moyenne	1,4x	1,2x	1,1x	10,6x	8,9x	7,7x	16,8x	14,2x	12,5x
осто									
VE implicite	12,3	13,0	14,1	11,9	13,8	15,7			
EFN	0,4								
CB implicite	11,9	12,6	13,7	11,6	13,4	15,3	10,4	13,2	15,2
Moyenne	13,0								

<sup>\*</sup> données IFRS rapprochés à la marge d'exploitation d'OCTO Technology qui applique des normes de comptabilité françaises.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> ACAPEX est détenue majoritairement par ses Associés Gérant, personnes physiques et pour le solde par ATOUT CAPITAL –AC)



-

## Synthèse des valorisations réalisées

Synthèse de valorisation (pré- monnaie)	M€	€par titre
Actualisation DCF	16,2	6,32
Comparaison boursière	13,0	5,21
Valorisation OCTO Technology	14,63	5,85

Source : Analyse ACAPEX

La valorisation d'équilibre pré monnaie ressort à 14,63 M €, soit 5,85 € par action. Le prix d'offre en milieu de fourchette fait apparaître une décote de 17,4 % sur cette valorisation.

## **DISPARITE DE PRIX**

Opération	Date	Prix	Prix milieu de fourchette	Décote
Cession de 20.000 titres de AUBAY à François HISQUIN	7 mars 2006	2,40€	4,85€	49,5%
Cession de 800 titres de François HISQUIN à Laurent AVIGNON	7 mars 2006	2,40€	4,85€	49,5%
Cession de 800 titres de François HISQUIN à Ludovic CINQUIN	7 mars 2006	2,40€	4,85€	49,5%

## **GARANTIE DE BONNE FIN**

Néant

## **DILUTION**

Un actionnaire détenant 1 % du capital avant opération à laquelle il ne participerait pas, verrait sa participation ramenée à 0,82%.

## **COTATION**

Premières négociations le 5 décembre 2006. Code ISIN FR0004157428, Mnémonique ALOCT.

# 3 INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LES DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES

## **SELECTION DE DONNEES FINANCIERES**

## Compte de résultat simplifié :

En €	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	30/06/2005*	30/06/2006
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(6 mois)	(6 mois)
Chiffre d'affaires	4 124 040	5 738 343	6 275 465	3 250 949	4 220 773
Rex	53 259	676 004	372 053	304 655	555 555
Marge	1,30%	11,80%	5,90%	9,37%	13,20%
Résultat financier	1 317	18 281	33 539	42 063	-5 554
Rn	31 570	449 233	480 170	193 964	307 955
Marge	0,80%	7,80%	7,70%	5,97%	7,30%

<sup>\*</sup>non audités

## Bilan simplifié:

En €	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	30/06/2005*	30/06/2006
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(6 mois)	(6 mois)
Actif immobilisé	180 330	226 246	439 264	283 004	474 108
Capitaux Propres	690 349	739 582	1 219 753	933 546	1 277 708
Endettement financier	111 567	419	204 158	285 814	703 714
Trésorerie	507 518	601 790	115 105	11 018	7 872
TOTAL BILAN	1 710 386	2 703 017	2 968 708	3 199 161	4 243 125

<sup>\* :</sup>non audités

#### **DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT**

OCTO atteste que de son point de vue, le fonds de roulement net de la Société est suffisant (c'est à dire que la Société a accès à des disponibilités suffisantes) au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa du présent prospectus et avant augmentation de capital.

#### **CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT**

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres de la Société OCTO (comptes sociaux) a été établie sur la base d'une situation de moins de 90 jours par rapport à la date du visa sur le présent prospectus.



En €	
CAPITAUX PROPRES AU 31 AOUT 2006	
CAPITADA FROFRES AU ST AUUT 2000	
Total des dettes à court terme	773 012€
- garanties	-
- cautionnées	-
- sans garanties, sans cautions	773 012€
Total des dettes à moyen et long terme	-
- garanties	-
- cautionnées	-
- sans garanties, sans cautions	-
Capitaux propres	1 388 491 €
- Capital social	250 000€
- Prime émission, fusion, apport	-
- Réserve légale	12 500 €
- Résultat exercice au 31 août 2006	418 739€
- Report à Nouveau	707 252€

Il n'existe par ailleurs aucune dette indirecte et/ou conditionnelle.

ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31 AOUT 2006	
A. Trésorerie	238 717€
B. Instruments équivalents	-
C. Titres de placement	-
D. Liquidités (A+B+C)	238 717 €
E. Créances financières à court terme	-
F. Dettes bancaires à court terme	-
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-
H ATTITES NETTES TINANCIETES A COURT TERME	73 012 € (compte courant Aubay)
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	773 012€
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	534 295€
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	-
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	-
O. Endettement financier net (J+N)	534 295€

Les commissaires aux comptes ont effectué un examen limité des données financières sur la période du 01/07/06 au 31/08/06, qui leur ont permis de produire les éléments ci-dessus.

Les capitaux propres n'ont pas connu d'évolution significative depuis le 31 août 2006. L'endettement financier a connu une variation puisqu'au 30 octobre 2006 il

s'élève à 574 462 € (exclusivement constitué de compte courant Aubay). A la même date, les disponibilités s'élèvent à 181 398 € soit une diminution de l'endettement financier net qui passe de 534 295 € à 393 064 €.

## RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION PREVUE DU PRODUIT DE L'EMISSION

Les capitaux levés permettront à OCTO Technology de renforcer ses fonds propres, de développer des offres supplémentaires nécessaires, d'augmenter les effectifs et de renforcer sa notoriété. L'introduction en Bourse est par ailleurs un excellent vecteur de fidélisation des collaborateurs.

La part des fonds levés consacrée à la croissance organique sera d'environ 60 %.

Par ailleurs, ces capitaux permettront à OCTO de saisir des opportunités de croissance externe.

La part des fonds levés consacrée à la croissance externe sera d'environ 40 %.

Il n'existe pas pour le moment de projet de croissance externe.

Enfin, l'introduction en bourse permettra d'offrir une liquidité à l'approche de la période d'exercice du plan d'options existant, même si cela n'est pas l'objet premier de l'opération.

## RESUME DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits cidessous avant de prendre leur décision d'investissement.

- Le risque lié à l'absence de garantie de bonne fin.
- L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.
- Le risque lié à l'absence de cotation préalablement à l'introduction sur Alternext.
- La possibilité de limiter l'émission à 86,47 % (dans le cas d'un cours en haut de fourchette) ou à 92,79 % (dans le cas d'un cours en milieu de fourchette) est liée au prix qui sera fixé et cela pourrait avoir des conséquences sur la future liquidité des titres. En outre si ces seuils n'étaient pas atteints, les ordres deviendraient caducs et l'opération serait annulée.

Fourchette	Limitation de l'émission	Nombre de titres	Montant de l'augmentation de capital
Basse	à 100 %	555 556	2 505 558
Milieu	à 92,79 %	515 500	2 500 175
Haute	à 86,47 %	480 395	2 500 000

 Les risques liés à l'activité d'OCTO et à son organisation, décrits au chapitre 4 de la première partie (en particulier le risque lié à l'organisation



de la Société, le risque lié aux évolutions technologiques, le risque de liquidité et le risque de dépendance à un client, la part de chiffre d'affaires provenant des cinq premiers clients étant d'environ 39,8 % et celle du client le plus important de 11,1 % au S1 2006. à noter que la part des prestations facturées aux sociétés du Groupe Société Générale s'élève à 27 % au premier semestre 2006) et au chapitre 2 de la deuxième partie du présent document.



## 4 INFORMATIONS CONCERNANT OCTO TECHNOLOGY

OCTO est un Cabinet d'Architectes en Systèmes d'Information spécialisé dans les nouvelles technologies créé en 1998.

La Société comptait au 31 août 2006, 75 collaborateurs, dont 65 experts :

- Analyse du contexte et de la vocation du projet du client ;
- Conseil et expertise en architecture de systèmes d'information ;
- Refonte ou évolution du système d'information.

L'expertise couvre tout le cycle de vie d'un système d'information : sa conception, le diagnostic de sa capacité d'évolution vers de nouvelles applications et le choix du meilleur système dans le cas d'une fusion.

Les clients sont exclusivement des grands comptes.

## 5 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Sur la période d'étude, le chiffre d'affaires a fortement augmenté (+ 52 % entre 2003 et 2005).

Entre 2003 et 2005, le résultat d'exploitation a été multiplié par plus de 6 (+ 318 794 €).

L'endettement financier est quant à lui faible ; il est constitué presque exclusivement de comptes courants d'associés et n'a jamais dépassé 15 % du total bilan.



# 6 ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA DIRECTION ET SALARIES

## **COMPOSITION DU DIRECTOIRE**

Nom	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
François HISQUIN	Président du Directoire	28 janvier 1999	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Pierre PEZZIARDI	Membre du Directoire	21 août 2006	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2011

## Composition du Conseil de Surveillance

Nom	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Philippe RABASSE	Président	28 janvier 1999	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Vincent GAUTHIER	Vice-Président	27 mars 2000	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
AUBAY représentée par Christian AUBERT	Membre	23 juin 1999	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010

## **S**ALARIES

	31 décembre 2003	31 décembre 2004	31 décembre 2005	30 juin 2006
Effectifs	48	55	65	73

## **CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

Commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Bernard LELARGE Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean-François PLANTIN

## 7 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Noms des actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
AUBAY	1 712 460	68,50 %
François HISQUIN	653 000	26,12 %
Laurent AVIGNON	53 500	2,14 %
Pierre PEZZIARDI	50 000	2,00 %
Ludovic CINQUIN	31 000	1,24 %
Philippe RABASSE	20	0,00 %
Vincent GAUTHIER	20	0,00 %
TOTAL	2 500 000	100,00 %



## REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT APRES OPERATION

	Après augmentation de capital				Après augmentation de capital et exercio des actions gratuites et des instrument donnant accès au capital			ruments
Actionnaires	Nb d'actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote	Nb d'actions*	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
AUBAY	1 712 500	56,00%	1 712 500	56,00%	1 712 500	53,1%	1 712 500	53,1%
F. HISQUIN	653 000	21,40%	653 000	21,40%	653 000	20,3%	653 000	20,3%
L. AVIGNON	53 500	1,80%	53 500	1,80%	73 500	2,3%	73 500	2,3%
P. PEZZIARDI	50 000	1,60%	50 000	1,60%	92 000	2,9%	92 000	2,9%
L. CINQUIN	31 000	1,00%	31 000	1,00%	51 000	1,6%	51 000	1,6%
Public et institutionnels Salariés	555 556	18,20%	555 556	18,20%	555 556 87 000	17,2% 2,7%	555 556 87 000	17,2% 2,7%
TOTAL	3 055 556	100,00%	3 055 556	100,00%	3 224 556	100,0%	3 224 556	100,0%

<sup>\*</sup> dans l'hypothèse de l'exercice de 69 000 stocks options donnant accès à 69 000 actions et de l'attribution et la levée de 100 000 actions gratuites

## 8 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## **CAPITAL SOCIAL AU 30 SEPTEMBRE 2006**

250 000 € divisé en 2 500 000 actions d'une valeur nominale de 0,1 € chacune.

## **S**TATUTS

Les derniers statuts à jour ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris.

#### MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus sont disponibles auprès de OCTO et des établissements habilités à recevoir des ordres de souscription. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de OCTO (www.octo.com).

## 1ere PARTIE

## 1 PERSONNES RESPONSABLES

#### 1.1 DENOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES

## 1.1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS

## Monsieur François HISQUIN

Fonction: Président du Directoire de OCTO Technology

50, avenue des Champs-Elysées - 75008 PARIS

Téléphone : +33 1 58 56 10 00 Fax : +33 1 58 56 10 01

## 1.1.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

## **Monsieur François HISQUIN**

Fonction : Président du Directoire de OCTO Technology

#### 1.2 DECLARATIONS DES PERSONNES RESPONSABLES

## 1.2.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le présent prospectus ont fait l'objet de rapports d'audit sans réserve ni observation de la part des contrôleurs légaux, rapports figurant aux paragraphes 20.1.4, 20.2.1.3, 20.2.2.3 et 20.2.3.3 dudit document.

Fait à Paris, le 14 novembre 2006

Monsieur François HISQUIN
Président du Directoire de OCTO Technology



## 1.2.2 ENGAGEMENT DE LA SOCIETE

Conformément aux règles d'Alternext, OCTO Technology s'engage à assurer :

- 1) La diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, les informations suivantes :
- Dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport de gestion comprenant ses états financiers (article 4.2 des Règles d'Alternext).
- Dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext).
- La convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext).
- Toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux disposition de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne.
- Tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance.
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur ont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société.
- 2) Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auxquels elle procèdera.

OCTO Technology s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et notamment :

- L'information permanente (article 221-1 à 222-11 du Règlement général).
- La diffusion du rapport sur le contrôle interne (articles 221-6 à 221-8 du Règlement général).
- La diffusion du rapport sur les honoraires des Commissaires aux Comptes (articles 221-1-2 du Règlement général).
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (article 222-14 et 222-15 du Règlement général).



#### 1.2.3 ATTESTATION DU LISTING SPONSOR

ATOUT CAPITAL, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission des actions OCTO Technology aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de vérification de documents produits par OCTO Technology et d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de OCTO Technology, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Bancaire Française et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type d'Euronext Paris SA pour Alternext.

ATOUT CAPITAL atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude, ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par OCTO Technology à ATOUT CAPITAL, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation, ne constitue pas une recommandation de ATOUT CAPITAL de souscrire aux actions OCTO Technology, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par OCTO Technology ou ses Commissaires aux Comptes.

ATOUT CAPITAL atteste que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris. le 14 novembre 2006

ATOUT CAPITAL Listing Sponsor Monsieur Eric PARENT Président



## 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

## 2.1 IDENTITE DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

#### 2.1.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

## **Monsieur Bernard LELARGE**

1 rue de Courcelles – 75008 Paris

Date 1<sup>er</sup> mandat : le 28 janvier 1999.

Date de renouvellement du mandat : le 23 mars 2005.

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les

comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

## 2.1.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

## Monsieur Jean-François PLANTIN

1 rue de Courcelles - 75008 Paris

Date 1er mandat : le 28 janvier 1999.

Date de renouvellement du mandat : le 23 mars 2005.

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les

comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

## 2.2 REVOCATION OU DEMISSION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ou de révocation de contrôleurs légaux.

## 2.3 REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En €	200	5	2004	
Elle	Montant	%	Montant	%
Audit légal, commissariat aux comptes et certification des comptes	12 500	100 %	11 000	100 %
Missions accessoires	0	0 %	0	0 %
Sous-total	12 500	100 %	11 000	100 %
Autres	0	0 %	0	0 %
TOTAL	12 500	100 %	11 000	100 %



## 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

## 3.1 PRINCIPAUX AGREGATS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les principaux agrégats extraits des comptes sociaux de OCTO Technology établis selon les normes comptables françaises pour les exercices clos le 31 décembre 2005, 2004, 2003.

Ces tableaux intègrent également les données financières de la Société établies au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2006.

## Compte de résultat simplifié

En€	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	30/06/2005*	30/06/2006
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(6 mois)	(6 mois)
Chiffre d'affaires	4 124 040	5 738 343	6 275 465	3 250 949	4 220 773
Résultat d'exploitation	53 259	676 004	372 053	304 655	555 555
Marge d'exploitation	1,30%	11,80%	5,90%	9,37%	13,20%
Résultat financier	1 317	18 281	33 539	42 063	-5 554
Résultat net	31 570	449 233	480 170	193 964	307 955
Marge nette	0,80%	7,80%	7,70%	5,97%	7,30%

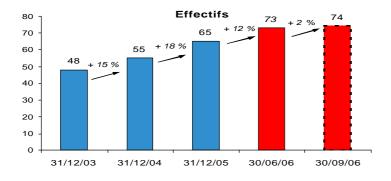
<sup>\*</sup> non audités

## Bilan simplifié:

En€	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	30/06/2005*	30/06/2006
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(6 mois)	(6 mois)
Actif immobilisé	180 330	226 246	439 264	283 004	474 108
Capitaux Propres	690 349	739 582	1 219 753	933 546	1 277 708
Endettement financier	111 567	419	204 158	285 814	703 714
Trésorerie	507 518	601 790	115 105	11 018	7 872
TOTAL BILAN	1 710 386	2 703 017	2 968 708	3 199 161	4 243 125

<sup>\*</sup> non audités

## 3.2 EFFECTIFS AU TERME DE CHAQUE EXERCICE ET AU 30 SEPTEMBRE 2006.





## 4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent prospectus, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société

## 4.1 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage, fait exceptionnel ou risque juridique susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

Toutefois, OCTO Technology est engagée dans un litige à caractère social. L'affaire a été jugée le 10 octobre 2005 par le conseil des Prud'hommes de Paris ; elle porte sur la rupture d'une période d'essai. Le salarié demandant des indemnités et des dommages et intérêts pour une somme totale de 56 110 euros.

Le tribunal a estimé qu'OCTO Technology avait rompu de manière abusive la période d'essai et a donc requalifié cette rupture en licenciement, condamnant ainsi la Société à payer des indemnités de préavis : montant estimé à 10 000 € bruts (15 000 € chargés) et dommages et intérêts de 7 450 €.

Les chèques correspondant à cette condamnation ont été émis et adressés au plaignant, qui ne les a pas encaissés étant donné sa décision de faire appel.

Le dossier en appel sera jugé en septembre 2007.

Une somme de 10 000 € a cependant été provisionnée au titre de ce litige en 2004.

En dehors de ce litige, à la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judicaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur.

#### 4.2 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

#### 4.2.1 RISQUES HUMAINS

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. La fidélisation des collaborateurs est un enjeu primordial pour OCTO Technology.

Afin de contribuer à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, la Société a mis en place une politique d'actionnariat salarié par l'attribution d'une part d'actions gratuites et d'autre part par l'instauration d'un programme de stock options pour le « top management » et pour les principaux dirigeants.



Pour assurer et conforter sa croissance, OCTO Technology devra être capable d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver de nouveaux collaborateurs qualifiés.

#### 4.2.2 DEPENDANCE A L'EGARD DES DIRIGEANTS ET DES COLLABORATEURS-CLES

Le succès de OCTO Technology repose en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, de leurs collaborateurs et de l'équipe constituée au cours de ces neuf dernières années.

Quand bien même la Société viendrait à perdre certains de ses collaborateurs-clés, elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs, le cas échéant, après une période d'adaptation et/ou de formation aux fonctions laissées vacantes.

Toutefois, et étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que leur départ ou indisponibilité n'entraînerait pas pour elle un impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

#### 4.3 RISQUES LIES AUX ACQUISITIONS

A la date du présent prospectus, OCTO Technology n'a pas réalisé d'acquisition. Bien que la Société privilégie une croissance organique, elle n'exclut pas de procéder à des acquisitions stratégiques afin d'accélérer son développement, notamment à l'international. Ce type de projet pourrait demander au management d'y consacrer du temps. De plus, des acquisitions de sociétés situées hors de France pourraient avoir des conséquences importantes en termes d'intégration des bases de données, des équipes nouvelles et de leurs dirigeants.

## 4.4 RISQUES LIES A LA CAPACITE A GERER UNE CROISSANCE RAPIDE

La Société connaît actuellement une forte croissance. Cette croissance se traduit par le gain de nouveaux clients et l'augmentation du volume d'affaires réalisé avec les clients existants.

Afin de maintenir cette croissance, la Société devra effectuer des recrutements nécessaires pour gérer davantage de missions et continuer d'augmenter la valeur ajoutée apportée à ses clients. La croissance internationale éventuelle de la Société, s'accompagnerait de problématiques propres à des cultures et des langues différentes.

Si la direction de la Société venait à rencontrer des difficultés sérieuses pour gérer efficacement cette croissance, le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la Société pourraient être affectés de façon significative.



## 4.5 RISQUES LIES A L'ACTIVITE

## 4.5.1 RISQUES CLIENTS

OCTO Technology cible une clientèle de très grands comptes. La part de chiffre d'affaires provenant des cinq premiers clients est d'environ 39,8 % et celle du client le plus important de 8,7 % au terme du dernier exercice. Ces chiffres démontrent que le risque lié à la défaillance d'un client prédominant est limité.

Part du CA réalisé avec le(s)	2004	2005	S1 2006
Premier client	19,1 %	8,7 %	11,1 %
5 premiers clients	63,3 %	39,8 %	48,9 %
10 premiers clients	80,3 %	66,7 %	75,6 %

La diversification du chiffre d'affaires de OCTO Technology est suffisamment importante pour que la perte d'un client n'ait qu'un impact limité sur l'activité de la Société. Par ailleurs, le délai moyen de règlement observé est de 3 mois environ, et la Société à une visibilité sur son activité à un horizon de 4 mois et demi.

En outre, l'exercice 2005 se caractérise par une baisse significative du poids du premier client, des cinq premiers clients, et des 10 premiers clients dans le chiffre d'affaires total de OCTO Technology.

Enfin, les clients les plus importants de la Société sont de grandes entreprises pour lesquelles le risque financier est maîtrisé. Elles évoluent principalement dans les secteurs bancaires, assurance, opérateurs télécoms et industrie. OCTO Technology, en raison du profil de sa clientèle cible, n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier.

Le premier client de OCTO Technology est différent d'une année sur l'autre, ce qui prouve sa grande capacité d'adaptation commerciale. Ainsi Air Liquide qui était le principal client en 2004 (19,1 % du CA global) ne figure plus parmi les dix premiers clients du groupe en 2005.

Au S1 2006, SOGECAP est devenu le principal client de OCTO Technology, puisqu'elle représente plus de 11 % du CA total. Il représentait 5,1 % de son chiffre d'affaires en 2005.

OCTO Technology a pour client six filiales de la Société Générale (SGCIB, GHFM, SOGECAP, SGAM AI, EURO VL, DSI). Si l'on consolide l'ensemble du chiffre d'affaires généré par chacune de ces filiales, le poids total des prestations facturées dans le chiffre d'affaires global de OCTO s'élève à 28,2 % en 2005 et à 27 % au premier semestre 2006.

Néanmoins, chaque filiale a recours de façon indépendante aux services de OCTO Technology, si bien que la non reconduction d'un contrat par l'une de ces filiales n'aurait aucun impact sur le volume des prestations générées par les autres filiales.

Les tableaux ci-dessous présentent le poids respectif des 10 premiers clients de la Société lors de l'exercice 2005 et au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2006 :



Exercice 2004	CA	%	% cumulé
Air liquide	1 112 056	19,1%	19,1%
SGCIB	948 693	16,3%	35,4%
BPSS	749 633	12,9%	48,2%
DSI	450 480	7,7%	55,9%
Total Gaz Elec.	428 980	7,4%	63,3%
Manpower	309 613	5,3%	68,6%
SNCF	193 500	3,3%	71,9%
BRED	180 000	3,1%	75,0%
Richemont	179 000	3,1%	78,1%
ADP	128 875	2,2%	80,3%

Exercice 2005	CA	%	% cumulé
CALYON	535 115	8,7 %	8,7 %
CARREFOUR	532 190	8,6 %	17,3 %
DSI SG	482 040	7,8 %	25,1 %
SAINT GOBAIN	469 800	7,6 %	32,7 %
OCP	440 462	7,1 %	39,8 %
EURO VL	391 275	6,3 %	46,2 %
SGCIB	386 475	6,3 %	52,4 %
SNCF	351 330	5,7 %	58,1 %
SOGECAP	316 633	5,1 %	63,2 %
LA POSTE	219 118	3,5 %	66,7 %

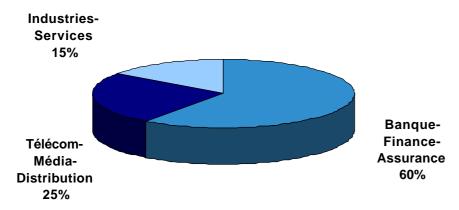
S1 2006	CA	%	% cumulé
SOGECAP	471 960	11,1 %	11,1 %
NATEXIS BANQUES POPULAIRES	424 550	10,0 %	21,1 %
SGCIB	406 320	9,6 %	30,7 %
LA POSTE	402 753	9,5 %	40,2 %
CALYON	368 325	8,7 %	48,9 %
SAINT GOBAIN	300 325	7,1 %	56,0 %
CARREFOUR	232 240	5,5 %	61,5 %
MAAF	212 800	5,0 %	66,5 %
ESSILOR	197 500	4,7 %	71,2 %
SNCF	188 610	4,40 %	75,6 %

Les clients du groupe sont présents dans les trois secteurs d'activité suivants :

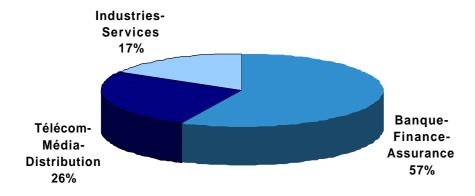
- Banque-Assurance-Finance, Télécom-Média-Distribution,
- Industrie-Service.



Le poids de chacun des secteurs économiques évoqués est le suivant :



Chiffre d'affaires 2005 par secteur d'activité - Source : Octo Technology



Chiffre d'affaires au S1 2006 par secteur d'activité - Source : Octo Technology

## 4.5.2 RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

La Société OCTO Technology a pour stratégie d'apporter son expertise en matière d'architecture de systèmes d'informations pour les sociétés grands comptes, principalement du CAC 40. Celles-ci ont en permanence besoin de faire évoluer leur système d'information en raison de la rapidité de l'émergence de nouvelles technologies, et ceci afin de demeurer compétitive.

La nature des prestations fournies par la Société est dépendante de ces évolutions technologiques. Le fait qu'il n'y ait plus d'évolution technologique dans les années à venir pourrait en revanche avoir un impact défavorable sur le niveau d'activité, sur la situation financière et sur la capacité de la Société à réaliser ses objectifs.

## 4.5.3 PARTENARIATS ET RISQUES DE PERTE DE REFERENCEMENT

La Société n'a lié aucun partenariat avec des éditeurs de logiciels ni avec aucune autre société.



L'activité de la Société n'est pas exclusivement dépendante des référencements. OCTO Technology intervient sur un marché de niche et jouit d'une expertise et d'un savoir faire incontournable. Par conséquent, la Société estime qu'elle n'a pas nécessairement besoin de référencements pour entretenir des relations commerciales avec ses principaux clients.

Au premier semestre 2006, 16,7 % du chiffre d'affaires a été réalisé avec des clients auprès desquels la société est référencée.

#### 4.5.4 Propriete des actifs lies a l'exploitation

A l'exception de ses locaux, la Société est propriétaire de l'ensemble de ses actifs.

#### 4.6 RISQUES DE MARCHE

#### 4.6.1 RISQUES DE LIQUIDITE

Au 31 août 2006, les dettes financières de la Société sont exclusivement constituées d'un compte courant d'associés pour 773 012 €

La société dispose des mêmes conditions bancaires que sa société mère, AUBAY Technology. Ainsi, le découvert autorisé est de 150 K € renouvelable chaque année.

Précisons qu'aucun échéancier de remboursement n'est prévu dans le cadre du compte courant d'associés.

Compte tenu de son faible niveau d'endettement (773 012 €) la Société considère que les risques auxquels elle est confrontée en la matière sont négligeables.

En outre les données financières au 31 août 2006 laissent apparaître un endettement financier net positif de 534 295 euros (compte tenu du niveau de trésorerie d'un montant de 238 717 euros).

Par ailleurs, OCTO Technology n'utilise pas la mobilisation de créance ou l'affacturage.

#### 4.6.2 RISQUES DE TAUX D'INTERETS

OCTO Technology est très faiblement endettée.

Au 31 décembre 2005, les emprunts portant intérêts sont uniquement constitués des comptes courants d'associés (les concours bancaires d'un montant de 523 € étant négligeables).

Le taux appliqué pour les comptes courants d'associés est un taux fixe de 4 %. l'issue de l'opération



La Société estime par conséquent que ce risque est négligeable.

Par ailleurs, la trésorerie est placée en SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de trésorerie à la Société Générale. De ce point de vue, OCTO Technology n'est en conséquence pas exposée de manière significative au risque de taux d'intérêt.

#### 4.6.3 RISQUES DE TAUX DE CHANGE

La société OCTO Technology n'est pas exposée à un quelconque risque de change dans la mesure où l'ensemble de ses activités sont facturées en euros.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires à l'international (qui est entièrement facturé en euro), ne représente qu'une faible part dans le chiffre d'affaires global de la Société (0,6 % en 2005 et 0,40 % au 30 juin 2006).

Enfin, le montant des titres de la société indienne KPIT Cummins Infosystems Ltd détenus par OCTO Technology est inscrit à l'actif du bilan au poste « Autres participations ».

Ces participations étant libellées en euro au bilan, OCTO Technology s'expose au risque de change Roupie / Euro.

Aucun actif et/ou passif n'est libellé en devise, dans le bilan de la Société.

Le tableau ci-dessous présente le risque de change EUR/INR lié à la détention de titres KPIT Cummins Infosystems Ltd. La société pourrait constater une perte de la valeur de ses titres de participations libellés en euro dans ses comptes dans si l'euro s'appréciait par rapport à la roupie indienne. Le tableau suivante présente une étude de sensibilité en fonction de l''évolution de cette parité.

Risque de changes lies a la detention de 29 765 titres KPIT Cummins Infosystems Ltd				
	ROUPIES	EUROS	EUR/ROUPIES	Perte en Euros
Sur la base d'un cours de 593,80 INR au 10/11/2006	17 674 457	307 040	57,565	-
Hypothèse d'une appréciation de 15% de l'euro	17 674 457	266 987	66,200	40 053
Hypothèse d'une appréciation de 30% de l'euro	17 674 457	236 181	74,835	70 860

## 4.6.4 RISQUES SUR ACTIONS

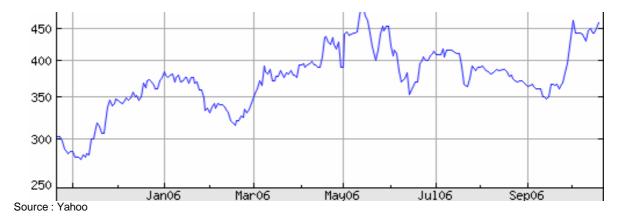
Compte tenu de la nature des placements (voir paragraphe 4.6.2 ci-dessus), la Société estime ne pas être confrontée de manière significative à un risque sur actions.

La société a reçu 29 765 actions KPIT Cummins Infosystems Ltd en rémunération de la cession de la filiale Pivolis. Ces titres étaient valorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à 316,74 roupies (soit environ 5,88 € par action). KPIT Cummins Infosystems Ltd est une société Indienne cotée à la bourse de Bombay.

Toutefois, OCTO Technology estime que cette exposition est mineure puisque ces titres ne représentent que 4,3 % de son actif total.



A titre d'information, le graphique ci-dessous retrace l'évolution du cours de bourse depuis un an de la société KPIT Cummins Infosystems Ltd.



Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours du titre KPIT Cummins Infosystems Ltd, impacterait le résultat à la hausse ou à la baisse de 23 216 € de OCTO Technology.

#### 4.6.5 RISQUES LIES AU HORS BILAN

OCTO Technology n'a aucun engagement hors bilan.

En dehors des « dépots et cautionnements versés » figurant à l'Actif du bilan (poste « Autres immobilisations financières »), aucun nantissement et/ou garantie n'a été engagé.

#### 4.7 REGLEMENTATION

Aucune réglementation particulière n'est applicable à la Société et à ses activités.

#### 4.8 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

OCTO Technology a souscrit à la police d'assurance suivante :

 Une assurance responsabilité civile chez GENERALI, couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile suite à des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, causés aux tiers tant pendant qu'après l'exécution des travaux ou missions relatifs à des activités d'expertise – conseil et ingénierie informatique.

#### RESPONSABILITE CIVILE GENERALE

Tous dommages confondus : par sinistre : 10 000 000 €, dont :



- 1) Dommages corporels garantis et dommages immatériels qui en résultent directement causés par :
  - restaurants d'entreprise intoxications alimentaires : par période d'assurance : 1 525 000 €
  - maladies professionnelles, fautes inexcusables, accidents du travail par période d'assurance : 1 000 000 €.
- 2) Dommages matériels garantis et dommages immatériels qui en résultent par sinistre : 5 000 000 €

Franchise : 15 000 €

 dont dommages matériels et/ou immatériels causés aux biens confiés et/ou prêtés : par sinistre : 800 000 €.

Franchise : 15 000 €

 dont dommages matériels et immatériels qui en résultent directement subis par les préposés : par sinistre : 800 000 €.

Franchise : 15 000 € par sinistre

 dont dommages résultant de vols, abus de confiance, escroquerie et/ou détournement des préposés ou négligences de l'entreprise facilitant un vol : par sinistre : 800 000 €.

**Franchise** : 15 000 €.

3) Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel et dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel non garanti : par sinistre : 800 000 €

Franchise: 15 000 €.

4) Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle causant des dommages corporels matériels et immatériels en résultant directement : par période d'assurance : 305 000 €

Franchise: 15 000 €

## RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

Tous dommages confondus (y compris responsabilité civile professionnelle) :

• par sinistre 1 500 000 €

par période d'assurance3 000 000 €

Franchise: 15 000 €

- Une assurance chez Aon Assurances Risques Services qui concerne la protection fiscale et sociale de la Société : OCTO Technology est ainsi, en cas de vérification fiscale ou sociale, couvert pour le paiement des honoraires d'un expert comptable, le paiement des frais et honoraires nécessaires à tout recours contentieux.

Le montant des primes versées en 2005 est de 7 602 €, soit une hausse de + 13 % par rapport à l'exercice 2004.



La Société estime que la politique d'assurance qu'elle a mise en place couvre l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est exposée.



## 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

## 5.1 HISTOIRE ET EVOLUTIONS DE LA SOCIETE

5.1.1 DENOMINATION (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La dénomination de la Société est : OCTO TECHNOLOGY.

5.1.2 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

La société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 418 166 096. Le code APE de la société est 721 Z.

5.1.3 Date de constitution et duree de vie (article 1 et 5 des statuts)

La Société a été constituée le 23 mars 1998.

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION REGISSANT SES ACTIVITES (ARTICLES 1 ET 4 DES STATUTS)

Le siège social de la Société OCTO Technology est fixé au : 50, avenue les Champs Elysées - 75008 Paris.

La Société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date à SURESNES du 23 mars 1998, enregistré à la Recette de SURESNES, Bordereau 88/7, Vol 106, F° 84.

Elle a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par décision de la collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 1999.

Elle continue d'exister entre les propriétaires d'actions créées ou souscrites ultérieurement.

Elle est régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les statuts de la Société.



## 5.1.5 EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE OCTO

Mars 1998 : Création de la Société OCTO Technology sous forme de SARL

par Monsieur François HISQUIN.

Janvier 1999 : Transformation de la Société en société anonyme à Directoire et

Conseil de Surveillance.

Mars 1999 : Intégration de OCTO Technology au sein du Groupe AUBAY.

Avril 2003 Création de la filiale Pivolis. L'objectif de Pivolis est de proposer

à ses clients des prestations de services informatiques à une qualité supérieure et à des prix très inférieurs aux prix pratiqués par les sociétés de services traditionnelles. Pour ce faire, Pivolis noue des partenariats privilégiés avec des acteurs offshore des

pays de l'Est ou d'Inde.

Novembre 2005 : Cession de la filiale Pivolis à la SSII Indienne KPIT Cummins

Infosystems Ltd.

## 5.1.6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A LA CESSION DE LA FILIALE PIVOLIS

Aux termes du Joint Venture Agreement les actionnaires de Pivolis ont cédé, avec effet au 10 mars 2006, 70% du capital de Pivolis pour un prix de cession de 1.750.000 euros (soit 25 € par action), payé pour moitié en numéraire et pour moitié en actions KPIT Cummins Infosystems Ltd.

A la suite de cette cession, les actionnaires cédants conservent une participation globale de 30% du capital de Pivolis dont 6% pour Octo Technology et 13,5% pour Monsieur François Hisquin, le solde ces 30% (soit 10,5%) étant détenus par des salariés de Pivolis. Le protocole de cession de ces actions prévoit une période d'engagement de conservation des titres pour une durée minimum d'un an après la date d'anniversaire de la signature du protocole, soit un engagement de conservation qui arrive à échéance le 10 mars 2007.

Suite à la cession, pourcentage de détention restant de OCTO Technology dans Pivolis est de 6 %. A l'occasion de la cession des 70% du capital, les actionnaires cédants, dont Octo Technology, ont consenti à KPIT Cummins Infosystems Ltd. un mécanisme de garantie assis sur un certain nombre de déclarations et garanties usuelles portant notamment sur les comptes de la société Pivolis au 31 décembre 2004, ses actifs et la régularité de son activité.

Le mécanisme de garantie expire le 1<sup>er</sup> décembre 2007 et prévoit un seuil individuel de réclamation de 5.000 euros et un seuil de déclenchement de 75.000 euros. La responsabilité de chacun des cédants au titre de cette garantie n'est pas solidaire mais proportionnelle à la quote part du capital cédée par chacun d'entre eux à KPIT Cummins Infosystems Ltd., soit 19;99% en ce qui concerne Octo Technology. La

responsabilité des cédants est en toute hypothèse limitée à 75% du prix de cession perçu à l'occasion de la cession des 70% du capital de Pivolis.

A ce jour, aucun appel en garantie n'a été fait par KPIT Cummins Infosystems Ltd.

## 5.2 INVESTISSEMENTS

#### 5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au cours des trois derniers exercices, les principaux investissements réalisés ont été les suivants :

En€	2003	2004	2005
Investissements incorporels	552	8 400	2 372
Investissements corporels	54 618	59 339	155 674
Investissements financiers	20 691	47 091	176 748
TOTAL	75 861	114 830	334 794

L'augmentation des investissements financiers en 2005 est due à l'acquisition des titres de participations KPIT Cummins Infosystems Ltd, pour 176 K €

L'augmentation des investissements corporels en 2005 s'explique par deux éléments :

- les installations et aménagement divers + mobiliers effectués lors du changement de locaux, pour 98 K €,
  - l'acquisition de matériel informatique pour 58 K €.

#### 5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS ET MODE DE FINANCEMENT

A ce jour, la Société n'envisage aucun investissement (elle ne projette par conséquent aucun investissement lié à des opérations de croissance externe), hormis les investissements de croissance et de renouvellement nécessaires au développement de son activité (logiciels, machines et PC...).

Les principaux investissements réalisés au 31 août 2006 ont été les suivants :

En €	31/08/2006
Investissements incorporels	24 134
Investissements corporels	58 694
Investissements financiers	3 468
TOTAL	86 296

## 5.2.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS

OCTO Technology ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.



## **6 APERCU DES ACTIVITES**

#### 6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

OCTO Technology a été fondée en 1998 par François HISQUIN. Immédiatement, le management de la Société décide d'orienter son expertise vers l'architecture des Systèmes d'Information, et d'exercer ce métier en toute indépendance et en équipes de projets, tout en fédérant les compétences. Très vite la Société devient un acteur incontournable sur les problématiques liées à l'architecture des Systèmes d'Information (SI) en France.

Son positionnement, de la stratégie technologique à la conception et la mise en œuvre de solutions innovantes, est principalement orienté vers les grands comptes pour :

- Les assister dans le pilotage de leur système d'information,
- Structurer et sécuriser leurs projets par la mise en place de Bureaux d'Architecture opérationnels,
- Tirer le meilleur parti des Technologies de l'Information et accélérer leur mise en œuvre, grâce à l'expertise technique de la Société.

#### 6.1.1 L'ARCHITECTURE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Un Système d'Information est un ensemble organisé de ressources (matériel, personnel, logiciel, procédures, données...) dont le rôle est de gérer l'acquisition de l'information, son stockage, son traitement « intelligent » et sa restitution sous différentes formes (textes, images, sons...). Il joue donc un rôle primordial puisqu'il conditionne le bon fonctionnement de toute l'entreprise.

OCTO Technology se définit comme un Cabinet d'Architectes en Systèmes d'Information spécialisé dans les nouvelles technologies. Un architecte de Systèmes d'information a pour mission de concevoir (conception des différentes briques du système d'information et leur imbrication) de coordonner, de contrôler et de faire évoluer les différents Systèmes d'Information en fonction des évolutions technologiques.

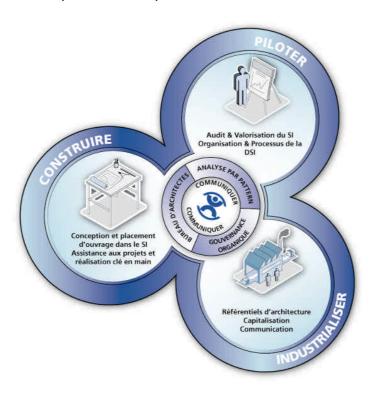
Pour se faire, l'architecte du Système d'Information doit étudier en premier temps les besoins du client, avant d'établir une cartographie du système en analysant l'existant. Dans un second temps, il doit être capable de proposer un modèle d'architecture puis le mettre en œuvre en choisissant une infrastructure matérielle et logicielle.

OCTO Technology a créé une réelle communauté d'architectes afin de partager et de développer « une intelligence collective » ; le management est en effet très attaché au respect des valeurs du métier de l'architecte, à savoir l'écoute et le devoir de conseil. Cette volonté de partager le savoir explique pourquoi le TACE de la Société est plus faible que celui des sociétés du secteur. (cf chapitre 17 ; § 17.1)



C'est ainsi qu'OCTO Technology répond aux besoins des Directions Métier et des Directions Informatiques des grands Groupes en apportant sa vision de l'architecture des SI et ses propres méthodes. La Société est consultée sur les chantiers stratégiques de refonte et/ou de rénovations des SI des sociétés du CAC 40 (Saint Gobain, Société Générale, Calyon, Carrefour, pour n'en nommer que quelques-uns) et fait figure de référence sur son marché.

Les missions effectuées peuvent être présentées au travers de trois dominantes :



Source: Octo Technology

- Piloter: apporter aux clients grands comptes un conseil à haute valeur ajoutée. Sur ce type de mission, OCTO Technology se positionne comme une Société de conseil de haut niveau, se situant entre Boston Consulting Group (BCG) et Accenture. Ces missions s'apparentent à du coaching de responsables SI et occupent 20 à 25 % du temps des collaborateurs d'OCTO Technology. La part de ces missions est en constante augmentation dans l'activité de la Société.
- *Industrialiser*: rationaliser les SI; c'est-à-dire simplifier le système (théorie de la décroissance) en répétant d'une part les procédés performants et applicables à l'ensemble du système, et en supprimant d'autre part les taches redondantes du SI, pour le rendre plus efficient par rapport aux enjeux métiers.
- Les autres objectifs de l'industrialisation du SI sont de le rendre plus économe, d'optimiser les coûts de son fonctionnement et de permettre que le système réponde au mieux aux stratégies de développement de l'entreprise.



- L'approche utilisée par OCTO Technology est l'analyse et le processus par patterns c'est-à-dire l'utilisation de canevas de solution déployés face à des situations connues et répétitives.
- Cette activité occupe 40 à 45 % du temps des collaborateurs de la Société.
- Construire: implanter une application innovante. Ce type de mission implique une gestion de l'incertain et un pilotage des délais. La réalisation est effectuée par la pratique de «l'Incrémental », sur la base d'un cahier des charges simplifié.
- Le pilotage proposé par la Société présente une dimension atypique puisqu'elle débute par une phase de tests alors que l'ensemble des concurrents choisissent de finir par cette phase. OCTO Technology préfère débuter son pilotage par les tests afin de connaître immédiatement les mesures nécessaires à prendre et ne pas prendre le risque d'attendre l'échéance pour vérifier par le test que ce qui a été mis en place répond bien aux attentes du client.
- Le processus de tests permanents est essentiel à l'évolution de la solution.
   Cette activité est la seule qui recèle un risque technologique maîtrisé par OCTO Technology.
- L'activité de construction de SI mobilise 30 à 40 % du temps des collaborateurs de la Société.

Précisons que pour ces missions, 55 % du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2006 a été réalisé par des projets dits « fix price » (enveloppes fixes) (les 45 % du chiffre d'affaires restant étant réalisés par des contrats en régie). La Société n'a pas de contrats avec des clauses liées à une obligation de résultat ; elle n'a par ailleurs jamais eu à payer de pénalités liées au résultat de la prestation fournie au client (0 € de pénalité en 2003, 2004, 2005 et au S1 2006).

OCTO Technology propose à ses clients quatre grandes lignes métier :

## L'ARCHITECTURE D'APPLICATIONS:

La construction d'une plate-forme permettant de supporter tous les besoins Web de l'entreprise est désormais une mission que doivent assumer les Directions Informatiques. Depuis sa création, OCTO Technology est reconnu comme un expert dans ce domaine. La Société accompagne ses clients dans les choix stratégiques liés aux architectures Web au travers de prestations diverses :

- Assistance à la définition de besoins complexes de portail, architecture globale et pré-choix de briques technologiques,
- Définition d'architecture globale : définition d'un socle commun pour les nouvelles applications, identification des chantiers, plan-projet.
- Comparaison de filières: l'expérience des produits et le partenariat de OCTO Technology avec les principaux acteurs du marché, lui permettent de conseiller au mieux les clients en fonction de leur existant et du contexte.



OCTO Technology apporte son expertise en matière d'analyse de l'existant et d'étude d'architecture, et assure des services de prototypage, d'accompagnement sur la durée et la mise en place de projets innovants clé en main.

France Telecom et la la Société Générale sont deux références qui ont eu recours à OCTO Technology en matière d'architecture d'applications.

### L'ARCHITECTURE DE SYSTEMES D'INFORMATION

L'architecture est la clé de lecture principale de l'activité informatique de l'entreprise. Maîtriser l'architecture du Système d'Information est alors indispensable, d'autant plus que les Directions des Systèmes d'Information (DSI) sont de plus en plus amenées à en modifier leurs modes de fonctionnement avec les directions métiers.

C'est dans ce contexte que OCTO Technology apporte son expertise en matière de construction d'architecture, en garantissant que chaque projet informatique s'insèrera au mieux dans les SI et en accompagnant ses clients à un niveau « Système d'Information » comme à un niveau projet :

- La mise en place de cellule de pilotage du SI: choix des indicateurs, élaboration d'une cartographie, conception d'un schéma directeur d'architecture...
- La mise en place de «Bureaux d'Architecture » : applicable au niveau d'un gros projet ou d'une division.

### L'ARCHITECTURE D'INTEGRATION

La problématique relative à la gestion des échanges entre les applications est apparue avec l'informatique.

L'arrivée de nouveaux outils, dits d'EAI (Enterprise Application Integration), et l'émergence des concepts d'urbanisation conduisent à une réflexion approfondie sur la maîtrise des flux d'informations. On assiste de plus en plus à une réelle volonté d'aligner les développements techniques sur les besoins métiers, eux-mêmes se mettant au service de la stratégie globale de l'entreprise.

C'est dans ce contexte que de nombreux acteurs (éditeurs ou sociétés de service) développement des offres destinées à outiller les systèmes d'information pour répondre aux problématiques d'intégration, d'autant plus que l'apparition des nouvelles technologies provoque, sans remettre en cause l'existant, des changements dans les organisations.

OCTO Technology propose son expertise afin d'assister ses clients dans leur réflexion d'intégration en amont des projets (pour vérifier l'adéquation de l'approche avec la stratégie de l'entreprise) puis de préparer l'ensemble des acteurs de l'entreprise à adopter une démarche d'intégration, via une politique de sensibilisation (explication des concepts, positionnement des acteurs), un marketing technologique (conseil auprès des éditeurs), une étude d'opportunité (analyse stratégique,



validation de l'opportunité en regard de la stratégie globale adoptée par l'entreprise), et une étude d'orientation (recueil des besoins métiers, synthèse des contraintes techniques, définition de schéma directeur...).

La connaissance des concepts et des produits acquise par OCTO Technology lui permet d'assister ses clients dans la préparation de sa démarche d'intégration. Cette assistance ce matérialise par :

- Une étude d'architecture : étude des besoins et topologies d'intégration,
- Une sélection d'outil(s) d'intégration : réalisation de démonstrateurs et de projets pilotes,
- Une méthodologie : conseil en organisation, méthodologie de conduite de projet.

La Société est également reconnue pour la qualité des solutions d'intégration mises en place au sein d'entreprises (accompagnement, réalisation de projets et partenariats technologiques).

#### L'ARCHITECTURE DE SECURITE

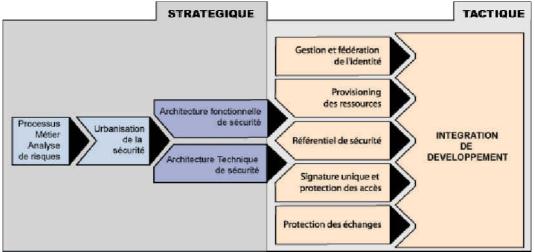
OCTO Technology propose son expertise en matière de sécurité du système d'information. L'activité consiste a regarder la construction du système d'information dans son ensemble, d'assurer la cohérence des organes de protection entre eux, de fixer le niveau de leur résistance en fonction des menaces et des valeurs à protéger, et de proposer de renforcer en premier les organes les plus faibles ou les plus exposés.

Afin d'obtenir le niveau de sécurité optimal, OCTO Technology propose de « voir et structurer au global » considérant que la sécurité du système d'information ne peut être obtenue que par une démarche globale, et de « protéger en local ».

La démarche d'architecture préconisée est particulièrement efficace dans le cadre de la sécurité. Nous pouvons citer notamment :

- L'identification des processus métier agissant sur les actifs,
- L'urbanisation des actifs et de leurs protections,
- Le suivi dans le temps des évolutions dans le cadre de la cible à long terme.

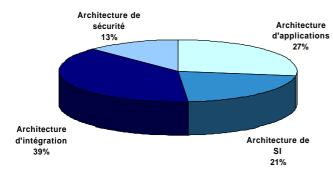




Source: Octo Technology

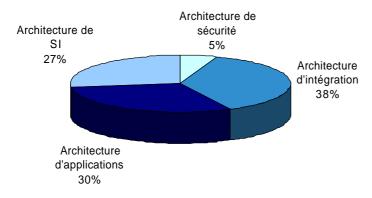
## 6.1.2 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR OFFRE

## Répartition du CA 05 par offre



Chiffre d'affaires 2005 par offre - Source : Octo Technology

Répartition du REX 05 par offre



Résultat d'exploitation 2005 par offre - Source : Octo Technology



## 6.1.3 LA REDACTION DE « LIVRES BLANCS »



OCTO Technology est le cabinet de Conseil leader en Architecture de Systèmes d'Information. Cette reconnaissance se fonde également sur la multiplication des publications de livres blancs depuis la création de la Société.

En effet, OCTO Technology rédige et publie (au rythme de un livre par année) le fruit de ses expériences et de ses recherches sous forme de livres blancs qui sont diffusés et diffusables gratuitement. Ces parutions font référence dans le monde de l'informatique en général et dans celui des Systèmes d'Information en particulier.

Depuis 1999, date de parution du premier livre blanc (« Le livre blanc des Serveurs d'Application »), 8

livres blancs sont parus, couvrant divers domaines des SI. En voici la liste exhaustive :

- Le Livre Blanc des Serveurs d'Application (mars 1999),
- Le Livre Blanc de l'EAI (octobre 1999),
- Le Livre Banc de l'IRM (Septembre 2000),
- Le Livre Blanc de la Sécurité (Septembre 2001),
- Le Livre Blanc Architectures de Systèmes d'Information (Novembre 2002),
- Le Livre Blanc Architecture d'Applications-La Solution.NET (Janvier 2003),
- Le Livre Blanc Architecture de Systèmes d'Information, Gouvernance de la Donnée (Mai 2004),
- Le Livre Blanc Architecture Orientée Services, Une politique d'interopérabilité (Mai 2005).

Le contenu des ces livres blancs a été compilé dans trois ouvrages parus aux éditions Eyrolles :

- Serveurs d'Applications,
- Intégration d'Applications,
- Intégration d'Applications.

De nombreux extraits sont disponibles gratuitement sur le site de la Société (www.octo.com), afin d'en faire profiter de nombreux lecteurs.

Récemment, OCTO Technology a auto-publié un livre intitulé « Une Politique pour le Système d'Information », rédigé en commun par 5 collaborateurs de la Société. Ce livre est aujourd'hui considéré comme une référence dans les Directions de Systèmes d'Information (DSI) des grands groupes du CAC 40.



De part ces publications en France et dans les pays francophones (Belgique, Maroc, Suisse), la Société est régulièrement citée dans la presse et a acquis une grande notoriété auprès des DSI. Ces publications sont ainsi devenus d'excellents supports commerciaux pour partir à la conquête de nouveaux comptes.

#### 6.1.4 LA FORMATION

Le positionnement d'OCTO Technology sur le marché des SSII est aujourd'hui atypique. Il résulte de la volonté du management de se démarquer de la masse en s'appuyant sur une forte expertise de conseil pour ne pas mettre l'accent sur l'ingénierie. Il se traduit également par le développement d'une réelle communauté d'experts qui développent le partage du savoir et de l'expertise, la création de contenu et la capitalisation des connaissances sous la coupe d'hyper-spécialistes surnommés les « gourous ».

La formation continue est indispensable pour concevoir des solutions innovantes, parfaitement adaptées aux besoins des clients de la Société. Ainsi, des formations sont proposées tous les quinze jours pour permettre la transmission des connaissances et le partage de l'excellence entre les collaborateurs.

Par ailleurs, OCTO Technology est en relation avec les plus grandes écoles d'ingénieurs (Centrale, Mines, Télécom, Supélec, Ensta, Centrale Lyon et d'autres...) afin de recruter les meilleurs ingénieurs passionnés par la technique, ayant constamment envie d'apprendre, sachant tenir leurs engagements et aimant communiquer. Les consultants d'OCTO Technology ont pris dans certaines de ces écoles (ENSTA, IIE, etc...) des responsabilités d'accompagnement des élèves ingénieurs dans leur cursus en architecture informatique (cours, TP, suivi de projets). Les partenariats et embauches potentielles sont ainsi renforcées.

OCTO Technology a ainsi construit au fur et à mesure des années, une réelle communauté d'architectes et d'experts, participant à l'intelligence collective de la Société.

### 6.2 LE MARCHE

### 6.2.1 Presentation du marches des societes de services informatiques

Le marché des logiciels et services informatiques est de 31,5 milliards d'euros environ et emploi un total de 337 000 salariés (source : Syntec Informatique –août 2006).

Sur ce marché, la part des éditeurs de logiciels est de 40 %, alors que celle des SSII, est de 60 %.

Si l'on évoque la taille des entreprises présentent sur le marché de l'informatique, la part des PME (réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions d'euros) est de

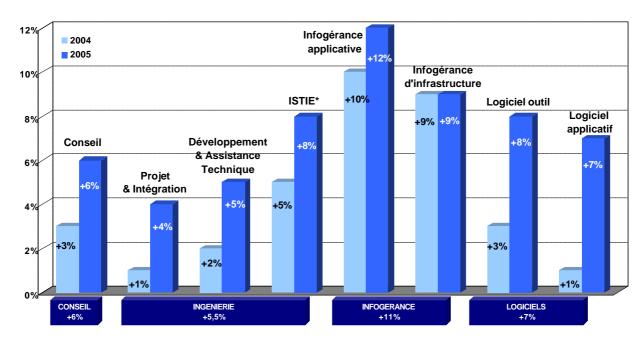


52 %; celle des grandes entreprises (dont le chiffre d'affaires dépasse les 15 millions d'euros) est de 48 % (source : Syntec Informatique – avril 2006).

Alors que l'activité économique en France a été peu dynamique lors de l'année 2005, le secteur de l'informatique s'est bien comporté puisque l'activité s'est inscrite en hausse de 7 %.

Pour accompagner cette croissance, le secteur des Logiciels et Services embauche fortement et représente l'un des tous premiers secteurs économique en France pour le recrutement des cadres. Ainsi, 40 000 recrutements ont été réalisés en 2005, pour 8 000 à 10 000 emplois nets créés (source : Syntec Informatique – avril 2006). Les acteurs des L&S sont petit à petit confrontés à une « guerre des talents ».

Le secteur informatique dispose d'atouts majeurs pour attirer les talents : la prédominance du CDI, qui représente 97 % des contrats de travail en 2005 (source : Syntec Informatique — avril 2006) et le développement de l'apprentissage et des contrats professionnalisation sont la principale raison. A cela s'ajoute la fluidité du marché de l'emploi, l'investissement en formation continue et la volonté des acteurs d'offrir de véritables plans de carrière aux futurs embauchés.



Croissance comparée pour les activités de logiciels et services 2004 vs 2005 - Source : Syntec Informatique

La croissance des secteurs « Conseil » et « Ingénierie » (caractéristique de l'activité de OCTO Technology) a été particulièrement fortement augmenté entre 2004 et 2005.

Ainsi l'activité « Conseil » est passée de + 3 % à + 6 % ; dépassant respectivement la croissance du secteur « Projet & Intégration » (+ 4 % en 2005) et celle du secteur « Développement & Assistance Technique » (+ 5 % en 2005).

L'activité « Ingenierie » a quant à elle cru de +5,5 %.

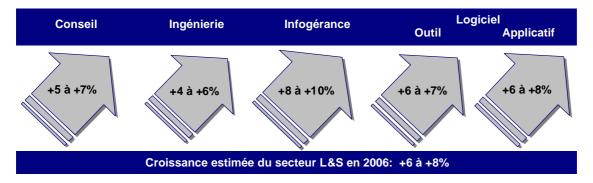


On peut donc affirmer que la croissance s'est globalement accélérée sur un an, pour l'ensemble des activités et sur la grande majorité des marchés. L'Infogérance, le Conseil, les Logiciels et l'Informatique Embarquée figurent parmi les domaines d'activité les plus dynamiques.

Les Télécoms/Médias, le Secteur Public et la Banque/Assurance apparaissent comme les marchés les plus porteurs.

Notons en outre que les indicateurs, établis conjointement par le Syntec et par l'INSEE montrent la poursuite d'une légère remontée des prix, variable selon les activités après la forte pression sur les prix qu'a connu le marché de l'informatique au cours des exercices 2002 et 2003.

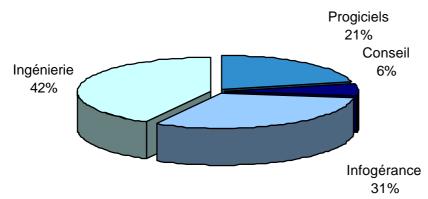
Cette tendance haussière devrait perdurer au cours de l'exercice 2006 selon le Syntec, le schéma ci-dessous en atteste :



Croissance estimée 2006/2005 pour les activités du secteur (en %) - Source : Syntec Informatique

Les anticipations sont encourageantes puisque la croissance attendue en 2006 devrait se situer entre + 6 et + 8 % (source : Syntec Informatique - avril 2006).

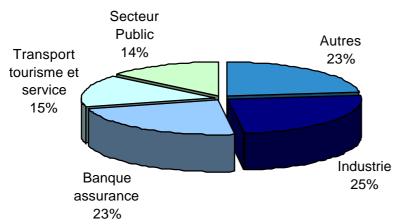
Avec une croissance de + 7 % en 2005, et attendue entre + 6 et + 8 % en 2006, le secteur des Logiciels et Services en France figure dans la moyenne européenne en terme de dynamisme, à des niveaux équivalents à celle des Pays-Bas et de la Scandinavie, et devant l'Allemagne.



Répartition des activités du marché - Source : Syntec Informatique



Les activités qui concernent la Société OCTO Technology, le Conseil et l'ingénierie, représentent 48 % du marché global des logiciels et des services informatiques. (source : Syntec Informatique – avril 2006).

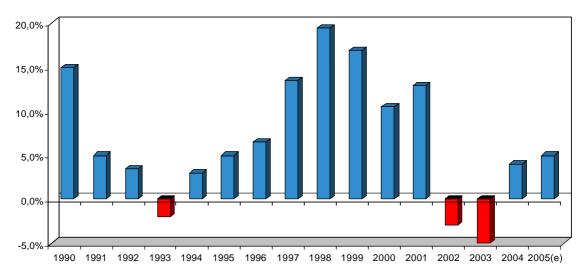


Découpage du marché de l'informatique par secteur d'activité - Source : Syntec Informatique

## 6.2.2 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES ACTIVITES OU LES MARCHES DE LA SOCIETE

D'une manière générale, si le secteur informatique a retrouvé progressivement de la croissance depuis 2003, le marché a pu connaître par le passé des variations à la hausse ou à la baisse plus ou moins significatives. Après des années de fortes croissances avec des évolutions technologiques majeures et des facteurs conjoncturels que pouvaient constituer le passage à l'Euro et l'an 2000, le marché de l'informatique a connu une crise sectorielle importante au cours des années 2002 et 2003.

Le graphique présenté ci-dessous retrace l'évolution du marché de l'informatique pendant les 15 dernières années :



Croissance du marché des services informatiques depuis 15 ans - Source : Syntec Informatique



Alors que la tendance était à la baisse générale de l'activité en 2002 et 2003 (baisse de - 3 % en 2002 et de - 5 % en 2003) et une pression sur les prix, la Société OCTO Technology a su non seulement maintenir la croissance de son chiffre d'affaires (+ 7,4 %) mais également rester bénéficiaire :

K€	2002	2003
Chiffre d'affaires	3 857	4 142
Résultat d'exploitation	322	53
Résultat net	162	32

#### 6.3 LA CONCURRENCE

OCTO Technology est exclusivement positionnée sur le marché de l'architecture de Systèmes d'Information. Aucune SSII ne propose une offre exclusivement destinée à ce marché; cependant certaines d'entre elles présentent une part de leur chiffre d'affaires issue de l'architecture de SI.

Parmi les acteurs majeurs en France, CAPGEMINI ERNST&YOUNG et ATOS ORIGIN, sont les deux SSII qui offrent une expertise s'approchant de celle d'OCTO Technology.

Les cabinets de conseil en stratégie organisationnelle tels qu'ACCENTURE ou le BOSTON CONSULTING GROUP interviennent également en amont dans le domaine de l'architecture des SI.

Les concurrents d'OCTO Technology recensés sont :

- ACCENTURE,
- CAP GEMINI,
- SOPRA GROUP,
- UNILOG.
- SOLUCOM.
- DEVOTEAM,
- STERIA.



## 7 ORGANIGRAMME

## 7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

La Société OCTO Technology est détenue directement à 68,5 % par AUBAY Technology, Société de conseil technologique et d'intégration, spécialiste en systèmes d'information, réseaux et télécoms. AUBAY Technology est un groupe coté sur le Compartiment Eurolist C d'Euronext à Paris.

Le siège social de AUBAY Technology se situe à Boulogne Billancourt. La société a été enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro B 391 504 693, le 19 juillet 1993.

En dehors du lien capitalistique existant avec AUBAY Technology, et en dehors du fait qu'OCTO Technology bénéficie des mêmes conditions bancaires que sa société mère, il n'existe aucun autre lien avec AUBAY.

## 7.2 DESCRIPTION DES FILIALES

OCTO Technology ne détient aucune filiale.



# 8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

#### 8.1 Description des immobilisations corporelles

OCTO Technology ne détient aucun actif immobilier tant en France qu'à l'étranger.

La société est locataire de ses bureaux en France ; locaux loués auprès de la société EPARGNE FONCIERE (qui n'a aucun lien avec la Société, ni avec ses dirigeants).

Le siège social de la Société est situé à Paris (75008) au 50, avenue des Champs-Elysées. Ces locaux représentent une superficie d'environ 392 m², et ont été loués au titre d'un bail commercial qui court depuis le 30 décembre 2004 pour une durée de 9 années entières et consécutives.

La Société considère que la taille de ses locaux est suffisante pour exercer son activité et faire face à sa croissance à court et moyen terme.

Le loyer annuel est fixé à 184 710 euros.

Les immobilisations corporelles de la Société ont une valeur nette comptable de 202 488 euros au bilan clos le 31 décembre 2005, exclusivement inclues au poste « Autres immobilisations corporelles ».

## 8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de OCTO Technology.

# 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

## 9.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU COURS DES EXERCICES 2003. 2004 ET 2005

Les données présentées dans ce paragraphe sont des données issues d'une part des comptes sociaux de OCTO Technology pour les exercices clos au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005, et d'autre part des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2006.

#### 9.1.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

En €	31/12/2003	31/12/2004	2004 vs 2003	31/12/2005	2005 vs 2004	30/06/2005*	30/06/2006
	(12 mois)	(12 mois)		(12 mois)		(6 mois)	(6 mois)
Chiffre d'affaires Résultat	4 124 040	5 738 344	39,10%	6 275 465	9,4%	3 250 949	4 220 773
d'exploitation	53 259	676 004	1169,3%	372 053	-45,0%	304 655	555 555
Résultat financier Résultat courant	1 317	18 282	1288,2%	33 539	83,5%	42 063	-5 554
avant impôt	54 577	694 286	1172,1%	405 592	-41,6%	346 719	550 001
Résultat net	31 570	449 233	1323,0%	480 170	6,9%	193 964	307 955
_ Marge						 	
_d'exploitation	1,30%	11,80%		5,90%		9,37%	13,16%
Marge nette	0,80%	7,80%		7,70%		5,97%	7,30%

<sup>\*:</sup> non audités

## 9.1.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires d'OCTO Technology a progressé de 9,4 % (+ 537 121 €) au cours de l'exercice 2005. Cette progression intervient après un accroissement très important du volume des prestations facturées en 2004 (+ 39,1 % vs 2003). La croissance du chiffre d'affaires devrait se poursuivre de façon significative si l'on considère qu'au premier semestre 2006, 67 % du chiffre d'affaires 2005 était déjà réalisé.

La croissance du chiffre d'affaires provient du développement rapide de l'activité de OCTO Technology sur un marché porteur, ainsi que de l'acquisition de nouveaux clients grands comptes (Saint Gobain, Calyon, Carrefour, La Poste, Essilor...).

L'évolution du chiffre d'affaires est conditionnée par l'évolution des paramètres clés que sont le TJM (Taux journalier moyen), soit le taux de facturation moyen des consultants exprimés en euro et le TACE (Taux d'Affectation Congés Exclus) des collaborateurs.



le TJM a été de 856 € en 2003, de 848€ en 2004, de 840 € en 2005 et de 873 € au premier semestre 2006. Le TACE a été de 63 % en 2003, de 77 % en 2004, de 67 % en 2005 et de 72 % au premier semestre 2006.

#### 9.1.1.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation a connu un accroissement important lors de l'exercice 2004 (+1 169 % vs 2003). Cette hausse spectaculaire s'explique par le gonflement du carnet de commande (+39 % vs 2003), par une très bonne maîtrise des achats (-3,6 % / 2003) et des charges d'exploitation (+ 29 %). La hausse modérée des charges d'exploitation est due à l'augmentation des effectifs en 2004 (+ 5 salariés).

La marge d'exploitation a gagné 10 points et s'établit à 11,8 % en 2004.

Le résultat d'exploitation de la Société a diminué de 45 % lors de l'exercice 2005. Cette baisse s'explique principalement par la hausse des frais de personnel (poste qui représente 55 % des charges d'exploitation et 50 % du chiffre d'affaires en 2005) suite à l'augmentation des effectifs intervenue en 2005.

La politique de recrutement mise en place a pour objectif de répondre à la croissance du volume d'activité (huit salariés supplémentaires ont été embauchés). A cet élément s'ajoute également la hausse des charges sociales (+ 255 K €) et l'augmentation des charges externes (+ 233 K €).

Le premier semestre 2006 a été marqué par une augmentation importante du résultat d'exploitation.

Cette performance est rendue possible grâce à une très bonne maîtrise des charges d'exploitation (les charges de personnel ne représentent plus que 46,6 % du CA vs 50,9 % en 2005).

La marge d'exploitation s'élève à 13,2 % pour premier semestre 2006.

### 9.1.1.3 RESULTAT NET

Le résultat net 2004 a cru très fortement par rapport à 2003 (+ 1 400 %). Cette hausse s'inscrit dans la lignée du résultat d'exploitation. Compte tenu du niveau d'endettement financier, les charges financières se sont révélées être extrêmement faibles.

Le résultat net 2005 a augmenté de près de 7 % par rapport à l'exercice 2004 (maintenant la marge nette à 7,7 %). Cette augmentation est essentiellement due à l'impact du résultat exceptionnel positif (290 K € vs -15 K € en 2004 lié à la vente de titres Pivolis).

Le résultat net dégagé au premier semestre 2006 représente 64 % du résultat net réalisé lors de l'exercice 2005. Ce résultat net n'intègre aucun produit ni aucune charge financière. Il est toutefois impacté par la participation des salariés aux



résultats de l'entreprise, puisque ce poste (74 886 €) a augmenté de 41,8 % par rapport au dernier exercice.

La marge nette à l'issue du premier semestre 2006 est de 7,3 %, soit un niveau comparable à celle de l'exercice 2005.

#### 9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1 FACTEURS INTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION

En dehors de facteurs exogènes, le développement des activités de OCTO Technology nécessitera l'embauche de personnel ce qui pourrait avoir un impact sur la marge d'exploitation.

9.2.2 CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires 2004 a fortement augmenté par rapport à celui de l'exercice 2003. Cette hausse (+ 39 %) s'explique par l'augmentation du volume des prestations facturées.

Aucun changement n'est intervenu sur le périmètre de la société impactant sensiblement les états financiers de OCTO Technology.

9.2.3 FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR.

Des facteurs de nature politique peuvent affecter les opérations de OCTO Technology. C'est notamment le cas de la durée du temps de travail qui, si elle évolue défavorablement, peut impacter très sensiblement les comptes de la Société. A titre d'exemple, la mise en place des 35 heures a eu un impact de plus de 5 points sur la marge d'exploitation.

L'évolution de la conjoncture économique peut également avoir un impact direct sur les marges de la Société en raison de son influence sur la marche des affaires.



## **10 TRESORERIE ET CAPITAUX**

## **10.1 CAPITAUX PROPRES**

(en euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves légales	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat exercice	Totaux capitaux propres
Situation au 31/12/2002	125 000		3 811	367 868		162 099	658 779
- Affectation du résultat N-1				162 099		- 162 099	
- résultat N						31 571	
Situation au 31/12/2003	125 000	-	3 811	529 967	-	31 571	690 349
- Affectation du résultat N-1				31 571		- 31 571	
- résultat N						449 233	
<ul><li>acomptes dividendes</li></ul>				- 400 000			
Situation au 31/12/2004	125 000	-	3 811	161 538	-	449 233	739 582
- Affectation du résultat N-1			8 689	440 544		- 449 233	
- résultat N						480 170	
Situation au 31/12/2005	125 000	-	12 500	602 082	-	480 170	1 219 753
Affectation du résultat N-1				230 170		- 230 170	
Distribution dividendes						- 250 000	
Résultat 30/06/06						307 955	
Situation au 30/06/06	125 000	-	12 500	832 253	-	307 955	1 277 708

## 10.2 Sources et montants de flux de tresorerie au cours des exercices 2003, 2004 et 2005 et au 31/08/2006.

En €	2003	2004	2005	31/08/2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	47 541	713 801	- 564 859	- 238 413
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 60 694	- 121 665	-120 963	83 171
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	135 883	- 498 283	199 033	279 377
Augmentation (diminution) de la trésorerie	122 730	93 853	- 486 789	124 135
Trésorerie à l'ouverture	384 788	507 518	601 371	114 582
Trésorerie à la fermeture	507 518	601 371	114 582	238 717



## 10.3 CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie ont permis à la Société d'assurer la majeure partie du financement de ses activités et de recourir de manière très limitée à l'emprunt.

Par ailleurs, l'endettement financier est faible sur les trois derniers exercices ; il est constitué de comptes courants d'associés pour palier à des besoins ponctuels de financement de l'activité.

## 10.4 RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

## 10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS

A la date du présent prospectus, les flux de trésorerie génèrent un flux net de trésorerie positif. La Société n'a pas eu besoin de contracter des emprunts bancaires auprès d'établissements financiers, et dispose d'une trésorerie suffisante au 31 août 2006 pour honorer ses engagements financiers.



# 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

OCTO Technology maintient depuis sa création, une activité intense de recherche et développement (précisons que la Société n'active pas les frais de développement dans ses comptes). Le goût pour l'innovation est une des caractéristiques principales de la Société créée en 1998 par François HISQUIN, ancien ingénieur de l'ESME et titulaire d'un MBA à l'Essec.

Les équipes d'OCTO Technology ont pour objectif permanent de proposer des solutions souples et évolutives qui répondent rapidement et simplement à des problématiques nouvelles. L'anticipation, la réactivité et la vitesse de mise au point de solutions sont les éléments essentiels qui font la force de la Société.

Pour cela, un budget important est consacré au recrutement et aux formations externes (54 K € en 2004, 52 K € en 2005 et 76 K € au 30 juin 2006) afin que les effectifs soient toujours à la pointe du savoir en matière technologique.

Par ailleurs, OCTO Technology rédige et publie régulièrement le fruit des recherches effectuées par ses architectes en Système d'Information, au travers de livres blancs. Le budget consacré à ces publications a été de 10 K € en 2004, 13 K € en 2005 et 22 K € au 30 juin 2006. Le temps consacré pour aboutir à la publication d'un ouvrage est de 50 à 100 jours par an La croissance des dépenses en matière de publication et le temps consacré à cette activité, traduit l'intensification du travail de recherche effectué par les salariés de la Société, tout ceci au bénéfice également des clients.

Pour plus de renseignement sur le contenu des livres blancs et sur formations, veuillez vous reporter aux paragraphes 6.1.2 et 6.1.3 du présent prospectus.

La Société a déposé la marque OCTO Technology au RCS le 27 mars 1998 et à l'INPI le 21 février 2002 pour la marque, le logo et les deux nuances de bleus.



## 12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 TENDANCES AYANT AFFECTE LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Néant.

12.2 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR

Néant.



## 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

## **13.1 PERSPECTIVES 2006**

## 13.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2006

En M €	S1 2005	S1 2006	Variation
Chiffre d'affaires	3,3	4,2	+ 29,8 %

Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2006 s'établit à 4,2 M  $\in$  contre 3,3 M  $\in$  au 1<sup>er</sup> semestre 2005. La forte croissance engagée en 2004 se poursuit donc ; elle est confirmée par le niveau d'activité du début d'année en croissance de 29,8 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2005.

## 13.1.2 RESULTATS 2006

La croissance de l'activité en 2005 caractérisée par la signature de nouveaux contrats (Natexis Banques Populaires, la MAAF, LA Poste, etc...), s'est poursuivie au 1<sup>er</sup> semestre 2006, conformément aux attentes de l'équipe dirigeante.

OCTO Technology a pénétré de nouveaux grands comptes au 1<sup>er</sup> semestre 2006 (Essilor, Pages Jaunes etc...) et accroit son rayonnement au sein de clients tels que Natexis Banques Populaires, La Poste.

Pour faire face à sa croissance, la Société a procédé à des recrutements et assurera une cadence des embauches rythmée dans les années à venir (OCTO Technology maintiendra ainsi en 2007 un taux de croissance des effectifs identique à celui des trois derniers exercices, soit 20 % ainsi que le même taux de croissance de la masse salariale, soit 20 %). L'équipe dirigeante prévoit que les effectifs seront de 90 à fin 2007. Signalons que les charges sont restées stables et que la structure de coût (essentiellement constituée des charges de personnel) est connue et maîtrisée.

Afin d'accompagner sa croissance, OCTO Technology a décidé de segmenter ses domaines de compétences et de renforcer son équipe de direction avec la nomination d'un nouveau membre au Directoire, Pierre Pezziardi, qui reste par ailleurs Directeur Technique de la Société.

Enfin, l'ensemble des primes 2006 (200 000 €) et l'abondement du Plan Epargne Entreprise (PEE) pour un montant de 200 000 € également ont été provisionnés au S1 2006.

Sur ces bases et compte tenu des performances du troisième trimestre (non audité) ainsi que des éléments du carnet de commande et du potentiel d'affaires en cours de signature pour le 4eme trimestre, les dirigeants anticipent :

- un chiffre d'affaires 2006 de l'ordre de 8,6 M €, en hausse de 35,4 % par rapport à 2005,
- un résultat d'exploitation de 1,1 M €, en croissance de 98 % et traduisant une marge d'exploitation de 12,9 %
- un résultat net de 600 K € contre 480 K € en 2005, traduisant une marge nette de 7,0 %.



#### 13.2 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS 2006

Monsieur le Président du Directoire,

En ma qualité de commissaire aux comptes et en application du Règlement n°809/2004, j'ai établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société Octo Technology incluses dans la partie I, de son prospectus daté du 13 Novembre 2006.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui le sous- tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement n°809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il m'appartient sur la base de mes travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du règlement n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Octo Technology. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que j'ai estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Je rappelle que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que j'exprime aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

## A mon avis:

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable, utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Octo Technology

Fait à Paris, le 14 Novembre 2006

## **Bernard LELARGE**

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



# 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont le fonctionnement est décrit dans les statuts.

## 14.1 COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## 14.1.1 COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Nom	François HISQUIN
Mandat actuel	Président du Directoire – Directeur Général
Adresse Professionnelle	50 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris
Date de première nomination	28 janvier 1999
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en- dehors de la Société	AUBAY Technology - Membre du Conseil de Surveillance Président de la société KPIT Gérant de SCI du blanc Seau
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Président de Réalisations et Prestations Graphiques « RPG » Administrateur de France MP3 Administrateur de Monelis

Il n'existe aucun lien entre OCTO Technology et la SCI du blanc Seau.

Monsieur Hisquin est également actionnaire de la société KPIT. Il détient à ce jour 66 975 titres de la société indienne.

Nom	Pierre PEZZIARDI
Mandat actuel	Membre du Directoire
Adresse Professionnelle	50 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris
Date de première nomination	21 août 2006
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2011
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en- dehors de la Société	Administrateur de la société Oxus
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

## 14.1.2 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nom	Philippe RABASSE
Mandat actuel	Président du Conseil de Surveillance
Adresse Professionnelle	233-235 avenue le Jour se Lève, 92651 Boulogne Billancourt Cedex
Date de première nomination	28 janvier 1999
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en- dehors de la Société	Directeur Général de Aubay Administrateur de Aubay Président du Conseil de Surveillance de Aubay Conseil en Organisation Représentant permanent de Aubay SA dans Kedros SA Membre du Conseil d'Administration de Aubay Isalia (Espagne) Gérant de la société Capitalinvest Administrateur de la société Adex SA.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Vice-président du Conseil de Surveillance de la société Aubay Stratégie Technologique Vice-Président du Conseil de Surveillance de la société Aubay Consulting Telecoms (ex IKSEN)

Nom	Vincent GAUTHIER
Mandat actuel	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Adresse Professionnelle	233-235 avenue le Jour se Lève, 92651 Boulogne Billancourt Cedex
Date de première nomination	27 mars 2000
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en- dehors de la Société	Directeur Général Délégué de Aubay Représentant permanent de la société Capitalinvest Administrateur de Aubay Vice-Président de Aubay Conseil en Organisation Gérant de la société Capitalinvest Administrateur de YCIMN SA, Mandelieu la Napoule.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Membre du Conseil de Surveillance de la société Aubay Stratégie Technologique Membre du Conseil de Surveillance de la société Aubay Consulting Télécoms (ex-Iksen) Directeur Général de la société Capitalinvest

Nom	AUBAY représentée par Christian AUBERT
Mandat actuel	Membre du Conseil de Surveillance
Adresse Professionnelle	233-235 avenue le Jour se Lève, 92651 Boulogne Billancourt Cedex
Date de première nomination	23 juin 1999
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en- dehors de la Société	Président du Conseil d'Administration de Aubay Représentant permanent de Aubay SA au Conseil de Surveillance de Aubay Conseil en Organisation Représentant de Aubay au Conseil d'Administration de Aubay Isalia (Espagne) Président de Auplata S.A.S Administrateur de GCCCM SA.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Président du Conseil de Surveillance de Aubay Stratégie Technologique Président du Conseil de Surveillance de la société Aubay Consulting Télécoms (ex-Iksen)

L'expérience en matière de gestion de ces personnes résulte des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles exercent ou ont précédemment exercées.

## 14.1.3 CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURES DE LIQUIDATION, SANCTIONS A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

## 14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

Aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.



## 15 REMUNERATION ET AVANTAGES

## 15.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Au titre des exercices 2005 et 2004, les rémunérations versées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ont été les suivantes :

Exercice clos le 31/12/2005	Rémunéra- tion brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantage en nature	Jetons de présence	Régime complé- mentaire
François HISQUIN	110 000€	110 000€	0€	0 €	0€	0€
Pierre PEZZIARDI	0€	0 €	0€	0€	0€	0€
Philippe RABASSE	0€	0 €	0€	0€	0€	0€
Vincent GAUTHIER	0€	0 €	0€	0€	0€	0€
AUBAY représentée par Christian AUBERT	0€	0€	0€	0€	0€	0€

Exercice clos le 31/12/2004	Rémunéra- tion brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantage en nature	Jetons de présence	Régime complé- mentaire
François HISQUIN	103 500 €	103 500€	0€	0 €	0€	0€
Pierre PEZZIARDI	0€	0€	0€	0€	0€	0 €
Philippe RABASSE	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Vincent GAUTHIER	0€	0 €	0€	0 €	0€	0€
AUBAY représentée par Christian AUBERT	0€	0€	0€	0€	0€	0 €

Il n'existe pas d'engagement, de toute nature, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

## 15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Néant



# 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

## 16.1 MANDAT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE-CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur François HISQUIN: Président du Directoire - Directeur Général

1<sup>ère</sup> nomination: 28 janvier 1999

Mandat expirant : AG approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre

2010.

## Monsieur Pierre PEZZIARDI: Membre du Directoire

1<sup>ère</sup> nomination : 21 août 2006

Mandat expirant : AG approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre

2011.

## Monsieur Philippe RABASSE : Président du Conseil de Surveillance

1<sup>ère</sup> nomination: 28 janvier 1999

Mandat expirant : AG approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre

2010.

## Monsieur Vincent GAUTHIER: Vice-Président du Conseil de Surveillance

1<sup>ère</sup> nomination: 27 mars 2000

Mandat expirant : AG approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre

2010.

## La Société AUBAY représentée par Monsieur Christian AUBERT : Membre du Conseil de Surveillance

1<sup>ère</sup> nomination : 23 juin 1999

Mandat expirant : AG approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre

2010.

## 16.2 CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE

Aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance de la Société n'a conclu de contrat de service avec la Société, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

## 16.3 COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Néant



#### 16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

OCTO Technology se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France. Compte tenu de la taille de sa structure, la Société a décidé de ne pas mettre en place de comités spécialisés.

## 16.4.1 RAPPORT SUR LES PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

Le Président du Conseil de Surveillance n'a pas rédigé de rapports sur les procédures de contrôle interne, revu par les Commissaires aux comptes.

En effet, OCTO Technology applique les procédures de sa maison mère, AUBAY TECHNOLOGY. Le rapport du commissaire aux comptes renvoi à ces procédures.

En vue de la présente opération, le Président du Conseil de Surveillance soumettra, à partir de l'exercice en cours, aux Commissaires aux comptes un rapport sur les procédures de contrôle interne. Toutefois, des procédures de contrôle existent actuellement au sein de la Société.

OCTO Technology n'a pas de par sa taille, une structure très développée. Le Président du Conseil de Surveillance contrôle et autorise la majeure partie des opérations et des transactions.

Les bulletins de salaires et les déclarations de charges sociales sont traités en interne, au sein de la société.

Le principe de séparation des tâches est toujours respecté dans la limite de l'effectif de la société. Le Président du Conseil de Surveillance organise des contrôles complémentaires chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Il n'existe pas pour le moment de manuel exhaustif de procédure, mais les notes de service ont été regroupées. Une revue des différentes procédures sera prochainement réalisée avec la collaboration de l'expert comptable et fera l'objet d'une documentation complète.

La société dispose en outre d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

16.4.1.1 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE :

Ces procédures peuvent être regroupées en quatre segments : Clients-ventes, Fournisseurs-achats, Trésorerie, Etats financiers et contrôle budgétaire.

Le cycle clients-ventes repose sur les procédures de facturation. Les saisies sont effectuées en interne par une collaboratrice placée directement sous la responsabilité du Président.



Le cycle Fournisseurs-achats repose sur les saisies mensuelles dans un logiciel comptable utilisé en interne.

Il n'existe pas de stocks.

Le cycle trésorerie est organisé de la façon suivante :

- Un employé effectue la saisie des opérations de banque dans un logiciel comptable et élabore chaque mois un rapprochement de banque.
- L'expert comptable établit les comptes annuels sur la base du référentiel normatif de l'Ordre des experts comptables (mission de présentation des comptes).

La Société n'identifie pas de risques quant à ses procédures de contrôle interne.

Les rapports sur le contrôle interne de la maison mère Aubay Technology sont consultables dans ses documents de référence. Par ailleurs OCTO Technology est également contrôlé par l'audit interne du Groupe Aubay.

16.4.2 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.

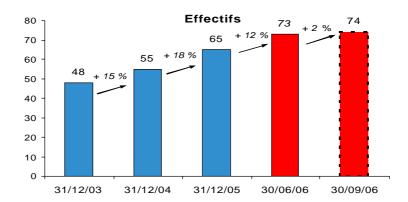
Néant.



## 17 SALARIES

#### 17.1 EFFECTIFS

L'effectif de OCTO Technology au 31 décembre 2004 était de 55 personnes et de 65 personnes au 31 décembre 2005. Il est en date du 30 septembre 2006 de 74 personnes.



La répartition des effectifs par type de contrat, au terme de chaque exercice social est la suivante. A des fins de comparaison, l'information au 31 juillet 2006 est également dispensée.

Nombre de contrats en	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/07/2006
CDD	0	0	0	1
CDI	48	55	65	72
autres (stagiaires)	1	1	3	2
TOTAL	48	55	65	73

La répartition des effectifs moyens de la Société par catégorie de personnel se présente ainsi au 31 décembre 2005 :

Effectifs moyens	Personnel salarié			
Effective moyens	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	
Cadres	45	50 (+ 5)	58 (+ 8)	
Agents de maîtrise et techniciens	0	0	0	
Employés	1	1	1	
Ouvriers	0	0	0	
TOTAL	46	51	59	

L'âge moyen des salariés est de 31,2 ans. Leur expérience moyenne est de 7,6 ans.

Ils ont en moyenne 3,1 ans d'ancienneté au sein d'OCTO Technology et le salaire moyen est de 50 000 euros brut annuel. Ce salaire intègre une part variable qui augmente avec le niveau de responsabilité.



- Les commerciaux ont une rémunération variable correspondant environ à 40 % de leur rémunération globale.
- Les « LOB Managers », responsables de chaque branche d'activité ont une rémunération variable de 20 K€ sur les objectifs de CA et de marge de leur LOB (« Line Of Business ») ainsi qu'une partie variable liée à l'atteinte de l'objectif global de la Société.
- Les consultants ont des primes pour « faits d'armes », attribuées trimestriellement (de 500 à 2000 €). Environ 15% des effectifs sont ainsi primés chaque trimestre.

Le taux de turn-over est faible : 4,17 % en 2003, 8,33 % lors de l'exercice 2004 et 9,72 % en 2005. A la fin du premier semestre 2006, le taux de turn-over de l'effectif total était de 1,37 %.

Le TACE (Taux d'Activité Congé Exclu) est historiquement faible compte tenu de temps consacré par les architectes d'OCTO Technology à des missions de recherches, de formation, et de communication. En effet, la philosophie de la Société s'articule autour du concept de « communauté d'architecte », ce qui passe obligatoirement par la transmission du savoir.

Compte tenu de ces éléments, le TACE a été de 63 % en 2003, de 77 % en 2004, de 67 % en 2005 et de 72 % au premier semestre 2006.

Le TJM a été de 856 € en 2003, de 848€ en 2004, de 840 € en 2005 et de 873 € au premier semestre 2006.

La Société prévoit que les effectifs seront de 90 à horizon fin 2007.

#### 17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom	Fonction	Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2006	Titres donnant accès au capital détenus au 30 septembre 2006
François HISQUIN	Président du Directoire – Directeur Général	653 000	0
Pierre PEZZIARDI	Membre du Directoire	50 000	12 000
Philippe RABASSE	Président du Conseil de Surveillance	20	0
Vincent GAUTHIER	Vice-Président du Conseil de Surveillance	20	0
AUBAY, représentée par Christian AUBERT	Membre du Conseil de Surveillance	1 712 500	0



## 17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Un plan d'attribution d'options de souscription d'actions a été mis en place en 2002 de sorte que des salariés de la Société puissent avoir accès à 69 000 actions (ajusté de la division du nominal), soit 2,76 % du capital de OCTO Technology à la date d'enregistrement du présent prospectus. Le prix d'exercice est de 1,50 € et la durée de détention est fixée à 4 ans.

En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2006 a donné la possibilité au Directoire de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société, dans la limite de 4 % du nombre total d'actions de la Société en circulation à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2006, soit 100 000 actions.

La Société entend utiliser à 100 % d'ici la fin de l'année, l'autorisation relative à l'attribution d'actions gratuites.



## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

## 18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 30 septembre 2006, l'actionnariat de OCTO Technology se présentait ainsi :

Nom des actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote		
AUBAY TECHNOLOGY *	1 712 460	68,50 %		
François HISQUIN	653 000	26,12 %		
Laurent AVIGNON	53 500	2,14 %		
Pierre PEZZIARDI	50 000	2,00 %		
Ludovic CINQUIN	31 000	1,24 %		
Philippe RABASSE	20	0,00 %		
Vincent GAUTHIER	20	0,00 %		
TOTAL	2 500 000	100,00 %		

<sup>\*</sup>AUBAY TECHNOLOGY est un groupe européen spécialisé dans les technologies et les services de l'information. La Société se développe autour de trois métiers bien définis :

- l'expertise conseil,
- l'ingénierie,
- et l'édition de logiciels techniques.

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires 2005 de 71,4 M € pour un résultat net de 3,78 M €. Aubay est par ailleurs cotée en bourse sur le compartiment Eurolist C d'Euronext Paris.

Pour toute information complémentaire sur la société AUBAY TECHNOLOGY, le lecteur est prier d'aller visiter le site Internet du Groupe Aubay (www.aubay.com) et/ou le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

## 18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent prospectus, l'ensemble des actionnaires de la Société OCTO Technology bénéficie de droits de vote simple.

#### 18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date d'enregistrement du présent document et avant l'admission de la Société sur le marché Alternext, OCTO Technology est principalement détenue par :

- la société AUBAY, qui détient 68,50 % du capital;
- Monsieur François Hisquin qui, est impliqué dans le management et la gestion opérationnelle de la Société, et qui détient 26,12 % du capital et des droits de vote de la Société.

A la connaissance tous les membres du Directoires de OCTO Technology sont exclusivement des salariés de la Société. Aubay n'intervient par conséquent nullement dans les décisions que le Directoire est amené à prendre.

Par ailleurs, OCTO Technology jouit d'une parfaite autonomie vis à vis de sa société mère. Cette dernière ne participe jamais dans les décisions relatives à la politique commerciale, aux recrutements, et aux missions engagées.

#### 18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la date d'établissement du présent prospectus, il existe un pacte d'actionnaire depuis le 31 mars 1999, date d'entrée de la société AUBAY Technology dans le capital de OCTO Technology (à hauteur de 69 %).

Ce pacte a été établi afin d'assurer la stabilité de l'actionnariat d'OCTO Technology au sein de la Société.

Compte tenu du projet d'introduction en bourse de la Société, les parties sont convenues de modifier les termes du pacte qui a fait l'objet d'un avenant.

Monsieur François HISQUIN, Monsieur Laurent AVIGNON, Monsieur Pierre PEZZIARDI, Monsieur Ludovic CINQUIN et la Société AUBAY sont ainsi liés par cet avenant.

Le pacte d'actionnaires a pour objet d'assurer la non-sollicitation des salariés de la Société.

Pendant une durée de 1 an à compter de leur cessation volontaire de toute fonction au sein de la Société et/ou du groupe constitué par la société AUBAY et ses filiales, Monsieur François HISQUIN, Monsieur Laurent AVIGNON, Monsieur Pierre PEZZIARDI, Monsieur Ludovic CINQUIN s'engagent à ne pas approcher l'un quelconque des salariés de la Société en vue de lui proposer un contrat de travail.



## 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

## 19.1 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

#### I Convention autorisée au cours de l'exercice.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-86 du Code de commerce.

## Il Convention autorisée au cours d'exercices antérieurs.

Par ailleurs, en application de du décret du 23 mars 1967, j'ai été informé que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## Convention de sous location conclue avec la société PIVOLIS

### - Personne concernée

Monsieur François HISQUIN, actionnaire et directeur général unique de votre société, président du conseil d'administration de la société PIVOLIS.

## - Modalités

Votre société a conclu une convention de sous location avec la société PIVOLIS relative à une partie des locaux loués avenue des Champs-Elysées. La surface sous louée est de 33 m² pour un loyer de 15 653,39 € hors charges.

En 2005, votre société a facturé 15 588 € à PIVOLIS au titre de cette convention.

### - Date d'autorisation

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 18 octobre 2004 et a pris effet à la date de possession desdits locaux par votre société, en février 2005.

Fait à Paris. le 21 février 2006.

Bernard LELARGE

Commissaire aux. Omptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris



## 19.2 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Monsieur François HISQUIN détient toujours 13 500 titres de la société Pivolis.

Les locaux sont sous-loués à la société Pivolis au même prix par m² qu'ils sont loués à OCTO Technology

Aucune autre convention n'a été conclue depuis le rapport 2005 sur les conventions réglementées.



## 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

## 20.1 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES (30/06/2006)

## 20.1.1 BILAN SEMESTRIEL (30/06/2006)

ACTIF	du 01/01/2006 au 30/06/2006				31/12/2005	
_En €	(6 mois)			(12 mois)		
	BRUT	Amort. & Prov	NET	%	NET	%
Actif Immobilisé Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	3 843		3 843	0,09	3 843	0,13
Autres immobilisations incorporelles	43 319	21 628	21 692	0,51	1 537	0,05
Autres immobilisations corporelles	487 680	270 503	217 178	5,12	202 488	6,82
Autres Participations	180 991		180 991	4,27	180 991	6,10
Autres immobilisations financières	50 404		50 404	1,19	50 404	1,70
TOTAL (I)	766 238	292 130	474 108	11,17	439 264	14,8
Acitf circulant						
Clients et comptes rattachés	3 590 858	74 049	3 516 809	82,88	2 099 943	70,74
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	14 196		14 196	0,33	4 512	0,15
Etat, Impôts sur les bénéfices						
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	77 191		77 191	1,82	53 118	1,79
Autres	44 804		44 804	1,06	175 888	5,92
Disponibilités	7 872		7 872	0,19	115 105	3,88
_Charges constatées d'avance	108 144		108 144	2,55	73 722	2,48
TOTAL (II) Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des obligations (IV)	3 843 065	74 049	3 769 016	88,83	2 529 445	85,20
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 609 304	366 179	4 243 125	100,00	2 968 708	100,00



PASSIF En €	du 01/01/2006 au 30/06/2006		du 01/01/2005 au 31/12/2005		
LITE	NET	%	NET	%	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé: 125 000)	125 000	2,95	125 000	4,21	
Réserve légale	12 500	0,29	12 500	0,42	
Report à nouveau	832 252,73	19,61	602 082,35	20,28	
Résultat de l'exercice	307 954,96	7,26	480 170,38	16,17	
TOTAL (I)	1 277 707,69	30,11	1 219 752,73	41,09	
TOTAL (II)					
Provisions pour risques et charges					
TOTAL (III)					
Emprunts et dettes					
Découverts et concours bancaires	850,51	0,02	523,4	0,02	
Emprunts et dettes financières diverses					
Associés	702 863,52	16,56	203 635,35	6,86	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 362,31	4,84	139 724	4,71	
Dettes fiscales et sociales					
Personnel	381 484,70	8,99	311 274	10,49	
Organismes sociaux	641 399,04	15,12	596 521,88	15,33	
Etat, Impôts sur les bénéfices	112 261,00	2,65			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	683 478,92	16,11	455 156,88	15,33	
Autres impôts, taxes et assimilés	5 019,55	0,12	9 179,35	0,31	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			5 524,32	0,19	
Autres dettes	173 752,42	4,09	22 926,62	0,77	
Produits constatés d'avance	58 945,00	1,39	4 490,00	0,15	
TOTAL (IV)	2 965 416,99	69,89	1 748 955,66	58,91	
TOTAL PASSIF (I à V)	4 243 124,68	100,00	2 968 708,39	100,00	



# 20.1.2 COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL (30/06/2006)

Compte de résultat en euro	os		du 01/01/2 30/06/2		Exercice précédent 31/12/2005		Variation absolue	<b>%</b>
			(6 mo	is)	(12 mc	ois)	(6/12)	
_	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	313,69		314	0,01			313	N/S
Production vendue services	4 203 609,27	16 850,00	4 220 459	99,99	6 275 465	100,00	-2 055 006	-32,74
Chiffres d'Affaires Nets	4 203 922,96	16 850,00	4 220 773	100,00	6 275 465	100,00	-2 054 693	-32,73
Autres produits			11	0,00	73	0,00	-61	-84,71
Total des produits d'explo	itation		4 220 784	100,00	6 275 538	100,00	-2 054 754	-32,73
Achats de marchandises (y	compris droits o	de douane)	540	0,01		540		N/S
Autres achats et charges ex	ternes		642 302	15,22	903 194	14,39	-260 891	-28,88
Impôts, taxes et versements	assimilés		66 504	1,58	117 133	1,87	-50 629	-43,21
Salaires et traitements			1 936 098	45,87	3 191 297	50,85	-1 255 198	-39,32
_Charges sociales			976 422	23,13	1 617 361	24,77	-640 938	-39,62
_Dotations aux amortissemer	ts sur immobili	sations	43 361	1,03	74 463	1,19	-31 102	-41,62
_Autres charges			1	0,00	38	0,00	-37	-97,36
Total des charges d'exploi	tation		3 665 229	86,84	5 903 485	94,07	-2 238 256	-37,90
_RESULTAT D'EXPLOITATI	ON		555 555	13,16	372 053	5,93	183 502	49,32
Produits financiers de partici	pations				41 677	0,66	-41 677	-99,99
_Autres intérêts et produits as	similés				387	0,01	-386	-99,99
Différences positives de cha	nge		2	0,00			2	N/S
Total des produits financie	ers		2	0,00	42 064	0,67	-42 061	-99,99
Intérêts et charges assimilée	es		5 557	0,13	8 525	0,14	-2 969	-34,82
Total des charges financiè	res		5 557	0,13	8 525	0,14	-2 969	-34,82
RESULTAT FINANCIER			-5 554	-0,12	33 539	0,53	-39 092	-116,55
RESULTAT COURANT AV	ANT IMPOTS		550 001	13,03	405 592	6,46	144 409	35,60
_Produits exceptionnels sur o	pérations de ca	apital			349 983	5,58	-349 982	-99,99
Reprises sur provisions et tra	ansferts de cha	rges			10 000	0,16	-10 000	-99,99
Total des produits exception	onnels				359 983	5,74	-359 982	-99,99
_Charges exceptionnelles sui	opérations de	gestion			55 966	0,82	-55 965	-99,99
_Charges exceptionnelles sur	opérations de	capital			13 999	0,22	-13 999	-99,99
_Total des charges exception	onnelles				69 965	1,11	-69 964	-99,99
RESULTAT EXCEPTIONNE	L				290 018	4,62	-290 017	-99,99
_Participation des salariés			74 886	1,77	52 799	0,84	22 087	41,83
_Impôts sur les bénéfices			167 160	3,96	162 640	2,59	4 520	2,78
Total des Produits			4 220 787	100,00	6 677 584	106,41	-2 456 798	-36,78
Total des Charges			3 912 832	92,70	6 197 414	98,76	-2 284 583	-36,85
RESULTAT NET			307 955	7,30	480 170	7,65	-172 216	-35,86



20.1.2.1 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Se reporter au § 20.3

20.1.2.2 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2005

Se reporter au § 20.3

**20.1.3 ANNEXES** 

Au bilan avant répartition de la situation clos le 30/06/2006 dont le total est de 4 243 124,68 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de comptes et dégageant un résultat de 307 954,96 €.

La situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2006 au 30/06/2006.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante de la situation.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2005 au 31/12/2005.

### Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs, la méthode retenue pour cette première application est la méthode prospective dite « simplifiée ».

Cette méthode s'applique à compte de l'exercice en cours. Le passé n'est pas remis en cause.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes et règlements obtenus.



Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :



### Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constatée pour le montant de la différence.

#### Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.



# **Etat des Immobilisations**

	Valeur brute des	Aug	mentations
	immobilisations au début de l'exercice	Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	23 028		24 134
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
_Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages			
Industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	112 102		10 829
Matériel de transport			
_Matériel de bureau, informatique, mobilier	321 507		43 241
Emballages, récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	433 609		54 070
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	180 991		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	50 404		
TOTAL	231 396		
TOTAL GENERAL	688 033		78 204

	Diminutions		Valeur brute	Réev. Lég. Val.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	immob. à fin exercice	Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement Autres immobilisations incorporelles Terrains Constructions sur sol propre			47 163	
Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages				
Industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport	s 122 932			
Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages, récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours	364 749			
Avances et acomptes <b>TOTAL</b> Participations évaluées par équivalence			487 680	
Autres participations Autres titres immobilisés			180 991	
Prêts et autres immobilisations financières  TOTAL  TOTAL GENERAL			50 404 <b>231 396</b> <b>766 238</b>	
TOTAL GENERAL			100 230	



# **Etat des Amortissements**

	Situations et mouvements de l'exercice					
	Début d'exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice		
Frais d'établissement, recherche						
Autres immobilisations incorporelles	17 646	3 979		21 628		
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements constructions Installations techniques, matériel et outillages Industriels						
Installations générales, agencements divers Matériel de transport	19 362	5 990		25 352		
Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	211 759	33 392		245 150		
TOTAL	231 121	39 382		270 503		
TOTAL GENERAL	248 769	43 361		292 130		

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. Dérog.		
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises	
Frais d'établissement, recherche						
Autres immobilisations incorporelles	3 979					
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements constructions						
Installations techniques, matériel et outillages						
industriels						
Installations générales, agencements divers	5 990					
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier	33 392					
Emballages récupérables et divers						
TOTAL	39 382					
TOTAL GENERAL	43 361					

charges réparties sur plusieurs exercices	début	Augmentation	aux amort.	à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



# Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements			•	
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL Provisions pour risques et charges				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres mde participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	74 049			74 049
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL Provisions pour dépréciation	74 049			74 049
TOTAL GENERAL	74 049			74 049

Dont dotations et reprises:

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles



Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5<sup>e</sup> CGI.

# Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	50 404		50 404
Clients douteux ou litigieux	88 338	88 338	
Autres créances clients	3 502 519	3 502 519	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	77 191	77 191	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	40 025	40 025	
Débiteurs divers	18 975	18 975	
Charges constatées d'avance	108 144	108 144	
TOTAL GENERAL	3 885 597	3 835 193	50 404
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits:				
- à 1 an maximum	851	851		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	205 362	205 362		
Personnel et comptes rattachés	381 485	381 485		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	641 399	641 399		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	112 261	112 261		
- T.V.A	683 479	683 479		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	5 020	5 020		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	702 864	702 864		
Autres dettes	173 752	173 752		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	58 945	58 945		
TOTAL GENERAL	2 965 417	2 965 417		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

# Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant co	ncernant les entreprises	Montant des dettes et créances
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		180 991	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		11 116	
Autres créances		40 025	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	702 863		
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières	5 557		

## Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 403 754
Autres créances (dont avoirs à recevoir: )	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 403 754

# Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	851
Emprunts et dettes financières divers	6 081
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 673
Dettes fiscales et sociales	532 731
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : )	62 469
TOTAL	626 805

## Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	108 144	58 945
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	108 144	58 945

# Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	125 000	1
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		



# Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	314
Ventes de produits finis	
Ventes de services	4 220 459
TOTAL	4 220 773

Répartition par marché géographique	Montant
France	4 203 923
Etranger	16 850
TOTAL	4 220 773

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

## Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées:	
Autres:	
TOTAL	

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Organic	3 969
Participation des salariés aux résultats	74 886
Effort construction	8 437
Autres:	
TOTAL	87 292

Allègements de la dette future d'impôts	Montant
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

## Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	65	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
TOTAL	67	

## Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

AUBAY TECHNOLOGY 233 – 235, avenue le Jour se lève 92 651 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

## Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau		brute des	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										

<sup>-</sup> Filiales (plus de 50 % du capital détenu)

### B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations

- Filiales non reprises en A:
- a) Françaises
- b) Etrangères
- Participations non reprises en A:

a) Françaises	100 000	4 019	6	6 000	6 000	2 511 017	219 363	41 677
b) Etrangères				174 991	174 991	• • •		



<sup>-</sup> Participations (10 à 50 % du capital détenu

20.1.4 RAPPORT D'AUDIT SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES ETABLIS AU 30 JUIN 2006.

Messieurs,

A la suite de la demande qui m'a été faite et en ma qualité de Commissaire aux comptes de la société OCTO Technology, j'ai effectué un audit des comptes intermédiaires de la société OCTO Technology, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Président du Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer mon opinion sur ces comptes.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes recquièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté de ces comptes intermédiaires et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes intermédiaires sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période

Fait à Paris, le 12 septembre 2006.

Bernard LELARGE

Commissaire aux Oimptes Memore de la Compagnie Régionale de Paris



## 20.2 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

## 20.2.1 EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

## 20.2.1.1 BILAN (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2005)

ACTIF		31/12/2005			31/12/20	004	
En€		AMORTISS					
	BRUT	EMENT	NET	%	NET	%	
Capital souscrit non appelé							
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
recherche et de développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	3 843		3 843	0,13	3 843	0,14	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles Terrains	19 185	17 649	1 537	0,05	5 657	0,21	
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	433 609	231 121	202 488	6,82	114 784	4,25	
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon la mise en équivalence							
Autres Participations	180 991		180 991	6,10	19 999	0,74	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	50 404		50 404	1,70	81 963	3,03	
TOTAL (I)	688 033	248 769	439 264	14,80	226 246	8,37	
Acitf circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Clients et comptes rattachés	2 173 992	74 049	2 099 943	70,74	1 405 936	52,01	
Autres créances							
Fournisseurs débiteurs	4 512		4 512	0,15	1 792	0,07	



Personnel						
Organismes sociaux						
Etat, Impôts sur les bénéfices	7 158		7 158	0,24		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	53 118		53 118	1,79	7 716	0,29
Autres	175 888		175 888	5,92	395 424	14,63
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	115 105		115 105	3,88	601 790	22,26
Charges constatées d'avance	73 722		73 722	2,48	64 114	2,37
TOTAL (II)	2 603 494	74 049	2 529 445	85,20	2 476 771	91,63
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Prime de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion - Actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 291 527	322 818	2 968 708	100,0	2 703 017	100,0



En €         31/12/2005         31/12/2006         31/12/2007         31/12/2007         %         NET         %         NET         %         NET         %         NET         % <th< th=""><th>PASSIF</th><th></th><th></th><th></th><th></th></th<>	PASSIF				
Capital social ou individuel (dont versé: 125 000)	En€	31/12/20	05	31/12/20	04
Capital social ou individuel (dont versé: 125 000)		NET	%	NET	%
Primes d'émission, de fusion, d'apport         Ecarts de réévaluation           Réserve légale         12 500         0,42         3 811         0,14           Réserves statutaires ou contractuelles         Réserves réglementées         4         4         4         4         4         4         4         5,98         5,98         602 082         20,28         161 538         5,98         5,98         602 082         20,28         161 538         5,98         6,62         5,98         449 170         16,17         449 233         16,62         5,98         6,62         5,98         449 233         16,62         5,98         6,62         5,98         6,62         5,98         6,62         5,98         6,62         5,98         6,62         6,62         5,98         6,62         7,93         6,62         7,93         7,93         7,93         7,93         7,93         7,93         7,93         7,93         7,93         7,93         7,93         7,93	Capitaux propres				
Ecarts de réévaluation   Réserve légale   12 500   0,42   3 811   0,14	Capital social ou individuel (dont versé: 125 000)	125 000	4,21	125 000	4,62
Réserve légale         12 500         0,42         3 811         0,14           Réserves statutaires ou contractuelles         Réserves réglementées           Autres réserves         602 082         20,28         161 538         5,98           Résultat de l'exercice         480 170         16,17         449 233         16,62           Subventions d'investissement         Provisions réglementées         739 582         27,36           TOTAL (I)         1 219 753         41,09         739 582         27,36           Produits des émissions de titres participatifs         430 170         10 000         0,37           Avances conditionnées         10 000         0,37         10 000         0,37           Provisions pour charges         10 000         0,37         10 000         0,37           Emprunts et dettes         Emprunts et dettes         Emprunts et dettes         Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits         Emprunts et dettes financières diverses         523         0,02         419         0,02           Emprunts et dettes financières diverses         523         0,02         419         0,02           Emprunts et dettes financières diverses         203 635         6,86         4,71         79 469         2,94           Détes fournisse	Primes d'émission, de fusion, d'apport,,,				
Réserves statutaires ou contractuelles         Réserves réglementées           Autres réserves         602 082         20,28         161 538         5,98           Réport à nouveau         602 082         20,28         161 538         5,98           Résultat de l'exercice         480 170         16,17         449 233         16,62           Subventions d'investissement         Provisions réglementées         70TAL (I)         739 582         27,36           Produits des émissions de titres participatifs         Avances conditionnées         10 000         0,37           Provisions pour risques         10 000         0,37           Provisions pour charges         10 000         0,37           TOTAL (III)         10 000         0,37           Emprunts et dettes         Emprunts et dettes         10 000         0,37           Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits         Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits         419         0,02           Emprunts et dettes financières diverses         523         0,02         419         0,02           Emprunts et dettes financières diverses         523         6,86         40         40         40         40         40         40         40         40         40         40         <	Ecarts de réévaluation				
Réserves réglementées       Autres réserves         Report à nouveau       602 082       20,28       161 538       5,98         Résultat de l'exercice       480 170       16,17       449 233       16,62         Subventions d'investissement       Provisions réglementées         TOTAL (I)       1 219 753       41,09       739 582       27,36         Produits des émissions de titres participatifs       Avances conditionnées         TOTAL (II)       10 000       0,37         Provisions pour risques       10 000       0,37         Provisions pour charges       10 000       0,37         TOTAL (III)       10 000       0,37         Emprunts et dettes       Emprunts obligataires convertibles         Autres emprunts obligataires       Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits         Emprunts       523       0,02       419       0,02         Emprunts et dettes financières diverses       523       0,02       419       0,02         Divers       203 635       6,86         Avances et acomples reçus sur commandes en cours       203 635       6,86         Dettes fiscales et sociales       139 724       4,71       79 469       2,94         Dettes fiscales et sociales       20,90<	Réserve légale	12 500	0,42	3 811	0,14
Autres réserves   Report à nouveau   602 082   20,28   161 538   5,98	Réserves statutaires ou contractuelles				
Report à nouveau       602 082       20,28       161 538       5,98         Résultat de l'exercice       480 170       16,17       449 233       16,62         Subventions d'investissement       1219 753       41,09       739 582       27,36         Produits des émissions de titres participatifs       Avances conditionnées       27,36         TOTAL (II)       10 000       0,37         Provisions pour risques       10 000       0,37         Provisions pour charges       10 000       0,37         Emprunts et dettes       Emprunts obligataires convertibles         Autres emprunts obligataires       Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits         Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits       523       0,02       419       0,02         Emprunts et dettes financières diverses       523       0,02       419       0,02         Emprunts et dettes financières diverses       203 635       6,86         Avances et acomptes reçus sur commandes en cours       139 724       4,71       79 469       2,94         Dettes fouclas et sociales       139 724       4,71       79 469       2,94         Dettes fiscales et sociales       596 522       20,09       504 779       18,67         Ctat, Impôts sur	Réserves réglementées				
Résultat de l'exercice       480 170       16,17       449 233       16,62         Subventions d'investissement       1 219 753       41,09       739 582       27,36         Produits des émissions de titres participatifs       Avances conditionnées       10 000       0,37         Provisions pour risques       10 000       0,37         Provisions pour charges       10 000       0,37         Emprunts et dettes       Emprunts obligataires       10 000       0,37         Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits       Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits       523       0,02       419       0,02         Emprunts et dettes financières diverses       523       0,02       419       0,02         Emprunts et dettes financières diverses       523       6,86       40,02       40,00	Autres réserves				
Subventions d'investissement Provisions réglementées  TOTAL (I) Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées  TOTAL (III) Provisions pour risques TOTAL (IIII) Provisions pour charges  Emprunts et dettes  Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires  Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits  Emprunts  Découverts et concours bancaires  Emprunts et dettes financières diverses  Divers  Associés Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  Dettes fiscales et sociales  Personnel  Organismes sociaux  596 522 20,09 504 779 18,67  Etat, Impôts sur les bénéfices  Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires  Etat, Obligations cautionnées	Report à nouveau	602 082	20,28	161 538	5,98
Provisions réglementées         1 219 753         41,09         739 582         27,36           Produits des émissions de titres participatifs         Avances conditionnées         70TAL (II)         10 000         0,37           Provisions pour risques         10 000         0,37           Provisions pour charges         10 000         0,37           Emprunts et dettes         Emprunts obligataires convertibles         419         0,00           Autres emprunts obligataires         Emprunts         523         0,02         419         0,02           Emprunts         Découverts et concours bancaires         523         0,02         419         0,02           Emprunts et dettes financières diverses         139 724         4,71         79 469         2,94           Divers         Associés         203 635         6,86         4,71         79 469         2,94           Dettes fiscales et sociales         139 724         4,71         79 469         2,94           Dettes fiscales et sociales         200 073         7,73           Etat, Impôts sur les bénéfices         200 073         7,73           Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires         455 157         15,33         360 113         13,32           Etat, Obligations cautionnées	Résultat de l'exercice	480 170	16,17	449 233	16,62
TOTAL (I)         1 219 753         41,09         739 582         27,36           Produits des émissions de titres participatifs         Avances conditionnées         10 000         0,37           TOTAL (II)         10 000         0,37           Provisions pour charges         10 000         0,37           TOTAL (III)         10 000         0,37           Emprunts et dettes         Emprunts obligataires convertibles         419         0,02           Autres emprunts obligataires         523         0,02         419         0,02           Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits         Emprunts et dettes financières diverses         523         0,02         419         0,02           Emprunts et dettes financières diverses         203 635         6,86         6 <td< td=""><td>Subventions d'investissement</td><td></td><td></td><td></td><td></td></td<>	Subventions d'investissement				
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées  TOTAL (II)  Provisions pour risques  TOTAL (III)  Provisions pour charges  TOTAL (III)  Emprunts et dettes  Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires  Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits  Emprunts  Découverts et concours bancaires  Emprunts et dettes financières diverses  Divers  Associés  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  139 724 4,71 79 469 2,94  Dettes fiscales et sociales  Personnel  Organismes sociaux  596 522 20,09 504 779 18,67  Etat, Impôts sur les bénéfices  Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires  Etat, Obligations cautionnées	Provisions réglementées				
Avances conditionnées         TOTAL (II)         Provisions pour risques       10 000       0,37         Provisions pour charges         TOTAL (III)       10 000       0,37         Emprunts et dettes         Emprunts obligataires convertibles         Autres emprunts obligataires         Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits         Emprunts         Découverts et concours bancaires       523       0,02       419       0,02         Emprunts et dettes financières diverses         Divers         Associés       203 635       6,86         Avances et acomptes reçus sur commandes en cours         Dettes fournisseurs et comptes rattachés       139 724       4,71       79 469       2,94         Dettes fiscales et sociales         Personnel       311 274       10,49       215 687       7,98         Organismes sociaux       596 522       20,09       504 779       18,67         Etat, Impôts sur les bénéfices       455 157       15,33       360 113       13,32         Etat, Obligations cautionnées	TOTAL (I)	1 219 753	41,09	739 582	27,36
TOTAL (II)         Provisions pour risques         10 000         0,37           Provisions pour charges         10 000         0,37           TOTAL (III)         10 000         0,37           Emprunts et dettes         Emprunts obligataires convertibles           Autres emprunts obligataires         Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits           Emprunts         523         0,02         419         0,02           Emprunts et dettes financières diverses         523         6,86         400	Produits des émissions de titres participatifs				
Provisions pour risques         10 000         0,37           Provisions pour charges         10 000         0,37           TOTAL (III)         10 000         0,37           Emprunts et dettes         Emprunts obligataires convertibles         4         4         4         4         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         7         98         99         77         30         7         7         30         7         7         30         30         113         13,32         32         30         113         13,32         32         32         30         113         13,32         32         33         30         113         13,32         32	Avances conditionnées				
Provisions pour charges  TOTAL (III)  Emprunts et dettes  Emprunts obligataires convertibles  Autres emprunts obligataires  Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits  Emprunts  Découverts et concours bancaires  Emprunts et dettes financières diverses  Divers  Associés  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  Personnel  Organismes sociaux  Etat, Impôts sur les bénéfices  Etat, Cobligations cautionnées	TOTAL (II)				
TOTAL (III)         10 000         0,37           Emprunts et dettes         Emprunts obligataires convertibles           Autres emprunts obligataires         Emprunts           Emprunts         523         0,02         419         0,02           Emprunts et dettes financières diverses         523         6,86         419         0,02           Emprunts et dettes financières diverses         203 635         6,86         40         40         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,71         79 469         2,94         4,	Provisions pour risques			10 000	0,37
Emprunts et dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits Emprunts  Découverts et concours bancaires  Emprunts et dettes financières diverses  Divers  Associés  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  Personnel  Organismes sociaux  Etat, Impôts sur les bénéfices  Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires  Etat, Obligations cautionnées	Provisions pour charges				
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits Emprunts  Découverts et concours bancaires  Divers  Associés  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  Personnel  Organismes sociaux  Etat, Impôts sur les bénéfices  Etat, Obligations cautionnées  Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits  523  0,02  419  0,02  6,86  419  0,02  419  4,71  79  469  2,94  4,71  79  469  2,94  4,71  79  469  2,94  4,71  79  469  2,94  4,71  79  469  2,94	TOTAL (III)			10 000	0,37
Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits Emprunts  Découverts et concours bancaires  Emprunts et dettes financières diverses  Divers  Associés  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  Personnel  Organismes sociaux  Etat, Impôts sur les bénéfices  Etat, Obligations cautionnées  523  0,02  419  0,02  419  0,02  Emprunts et dettes financières diverses  523  6,86  419  419  419  419  419  419  419  41	Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits  Emprunts  Découverts et concours bancaires  Emprunts et dettes financières diverses  Divers  Associés  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  Personnel  Organismes sociaux  Etat, Impôts sur les bénéfices  Etat, Obligations cautionnées  523  0,02  419  0,02  419  0,02  419  0,02  419  0,02  419  0,02  419  0,02  419  0,02  419  0,02  419  0,02  419  0,02  419  0,02  419  0,02  419  1,04  4,71  79 469  2,94  2,94  2,94  2,94  2,94  2,94  2,94  2,94  2,94  2,94  311 274  10,49  215 687  7,98  209 073  7,73  Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires  455 157  15,33  360 113  13,32	Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts       523       0,02       419       0,02         Emprunts et dettes financières diverses       523       0,02       419       0,02         Emprunts et dettes financières diverses       523       0,02       419       0,02         Emprunts et dettes financières diverses       523       0,02       419       0,02         Example de la principal de la	Autres emprunts obligataires				
Découverts et concours bancaires       523       0,02       419       0,02         Emprunts et dettes financières diverses       Divers       203 635       6,86         Associés       203 635       6,86       471       79 469       2,94         Dettes fournisseurs et comptes rattachés       139 724       4,71       79 469       2,94         Dettes fiscales et sociales       311 274       10,49       215 687       7,98         Organismes sociaux       596 522       20,09       504 779       18,67         Etat, Impôts sur les bénéfices       209 073       7,73         Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires       455 157       15,33       360 113       13,32         Etat, Obligations cautionnées	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières diverses         Divers       203 635       6,86         Associés       203 635       6,86         Avances et acomptes reçus sur commandes en cours       139 724       4,71       79 469       2,94         Dettes fiscales et sociales       203 635       139 724       4,71       79 469       2,94         Dettes fiscales et sociales       311 274       10,49       215 687       7,98         Organismes sociaux       596 522       20,09       504 779       18,67         Etat, Impôts sur les bénéfices       209 073       7,73         Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires       455 157       15,33       360 113       13,32         Etat, Obligations cautionnées	Emprunts				
Divers       Associés       203 635       6,86         Avances et acomptes reçus sur commandes en cours       139 724       4,71       79 469       2,94         Dettes fiscales et sociales       311 274       10,49       215 687       7,98         Organismes sociaux       596 522       20,09       504 779       18,67         Etat, Impôts sur les bénéfices       209 073       7,73         Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires       455 157       15,33       360 113       13,32         Etat, Obligations cautionnées	Découverts et concours bancaires	523	0,02	419	0,02
Associés       203 635       6,86         Avances et acomptes reçus sur commandes en cours       139 724       4,71       79 469       2,94         Dettes fiscales et sociales       311 274       10,49       215 687       7,98         Organismes sociaux       596 522       20,09       504 779       18,67         Etat, Impôts sur les bénéfices       209 073       7,73         Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires       455 157       15,33       360 113       13,32         Etat, Obligations cautionnées	Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  139 724 4,71 79 469 2,94  Dettes fiscales et sociales  Personnel  Organismes sociaux  Etat, Impôts sur les bénéfices  Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires  Etat, Obligations cautionnées	Divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés       139 724       4,71       79 469       2,94         Dettes fiscales et sociales       311 274       10,49       215 687       7,98         Organismes sociaux       596 522       20,09       504 779       18,67         Etat, Impôts sur les bénéfices       209 073       7,73         Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires       455 157       15,33       360 113       13,32         Etat, Obligations cautionnées	Associés	203 635	6,86		
Dettes fiscales et sociales         Personnel       311 274       10,49       215 687       7,98         Organismes sociaux       596 522       20,09       504 779       18,67         Etat, Impôts sur les bénéfices       209 073       7,73         Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires       455 157       15,33       360 113       13,32         Etat, Obligations cautionnées       15,33       360 113       13,32	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Personnel       311 274       10,49       215 687       7,98         Organismes sociaux       596 522       20,09       504 779       18,67         Etat, Impôts sur les bénéfices       209 073       7,73         Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires       455 157       15,33       360 113       13,32         Etat, Obligations cautionnées       15,33       360 113       13,32	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 724	4,71	79 469	2,94
Organismes sociaux         596 522         20,09         504 779         18,67           Etat, Impôts sur les bénéfices         209 073         7,73           Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires         455 157         15,33         360 113         13,32           Etat, Obligations cautionnées         596 522         20,09         504 779         18,67	Dettes fiscales et sociales				
Etat, Impôts sur les bénéfices209 0737,73Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires455 15715,33360 11313,32Etat, Obligations cautionnées	Personnel	311 274	10,49	215 687	7,98
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires 455 157 15,33 360 113 13,32 Etat, Obligations cautionnées	Organismes sociaux	596 522	20,09	504 779	18,67
Etat, Obligations cautionnées	Etat, Impôts sur les bénéfices			209 073	7,73
	Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	455 157	15,33	360 113	13,32
Autres impôts, taxes et assimilés         9 179         0,31         6 997         0,26	Etat, Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 179	0,31	6 997	0,26



Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 524	0,19		
Autres dettes	22 927	0,77	550 743	20,38
Produits constatés d'avance	4 490	0,15	26 155	0,97
TOTAL (IV)	1 748 956	58,91	1 953 435	72,27
Ecarts de conversion - Passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 968 708	100,00	2 703 017	100,00



## 20.2.1.2 COMPTE DE RESULTAT (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2005)

Compte de résultat		31/12/2005		31/12/2004		Variation absolue		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	6 237 965	37 500	6 275 465	100,00	5 738 344	100,00	537 121	9,36
Chiffres d'Affaires Nets	6 237 965	37 500	6 275 465	100,00	5 738 344	100,00	537 121	9,36
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis, et prov	v., transfert o	de charges						
Autres produits			73	0,00	2 132	0,04	-2 059	-96,57
Total des produits d'explo	itation		6 275 538	100,00	5 740 475	100,04	535 063	9,32
Achat de marchandises (y co	ompris droits	s de douane)						
Variation de stock (marchan	dises)							
Achats de matières première approvisionnements	es et autres							
Variation de stock (matières	premières e	et autres						
approv.)  Autres achats et charges ex	ternes		903 194	14,39	670 371	11,68	232 823	34,73
Impôts, taxes et versements			117 133	1,87	75 742	1,32	41 391	54,65
Salaires et traitements	4001111100		3 191 297	50,85	2 894 047	50,43	297 250	10,27
Charges sociales			1 617 361	25,77	1 362 138	23,74	255 223	18,74
Dotations aux amortissemen	nts sur immo	bilisations	74 463	1,19	61 638	1,07	12 825	20,81
Dotations aux provisions sur				,		,		,
Dotations aux provisions sur	actif circula	nt						
Dotations aux provisions por	ur risques et	charges						
Autres charges			38	0,00	535	0,01	-497	-92,89
Total des charges d'exploi	tation		5 903 485	94,07	5 064 471	88,26	839 014	16,57
RESULTAT D'EXPLOITATI	ON		372 053	5,93	676 004	11,78	-303 951	-44,95
Bénéfice attribué ou perte tra	ansférée							
Perte supportée ou bénéfice	transféré							
Produits financiers de partici	pations		41 677	0,66	14 533	0,25	27 144	188,77
Produits des autres valeurs i	mobilières e	t créances						
Autres intérêts et produits as	similés		387	0,01	4 990	0,09	-4 603	-92,23
Reprises sur provisions et tra	ansferts de d	charges						
Différences positives de cha	nge							
Produits nets sur cessions v placement	aleurs mobil	lières						
Total des produits financie			42 064	0,67	19 523	0,34	22 541	115,46
Dotations financières aux an provisions	nortissemen	ts et						



Intérêts et charges assimilées	8 525	0,14	986	0,02	7 539	764,60
Différences négatives de change			256	0,00	-256	-99,99
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières	8 525	0,14	1 241	0,02	7 284	586,95
RESULTAT FINANCIER	33 539	0,53	18 282	0,32	15 257	83,45
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	405 592	6,46	694 286	12,10	-288 694	-41,57
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			167	0,00	-167	-99,99
Produits exceptionnels sur opérations de capital	349 983	5,58	1 452	0,03	348 531	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 000	0,16	9 300	0,16	700	7,53
Total des produits exceptionnels	359 983	5,74	10 919	0,19	349 064	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	55 966	0,89			55 966	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	13 999	0,22	16 268	0,28	-2 269	-13,94
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions			10 000	0,17	-10 000	-99,99
Total des charges exceptionnelles	69 965	1,11	26 268	0,46	43 697	166,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL	290 018	4,62	-15 350	-0,26	305 368	N/S
Participation des salariés	52 799	0,84			52 799	N/S
Impôts sur les bénéfices	162 640	2,59	229 703	4,00	-67 063	-29,19
Total des Produits	6 677 584	106,41	5 770 917	100,57	906 667	15,71
Total des Charges	6 197 414	98,76	5 321 684	92,74	875 730	16,46
RESULTAT NET	480 170	7,65	449 233	7,83	30 937	6,89
dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

## 20.2.1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Se reporter au § 20.3

### 20.2.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2005

Se reporter au § 20.3

#### 20.2.1.5 ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2005 dont le total est de 2 968 708 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de comptes et dégageant un résultat de 480 170,38 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2005 au 31/12/2005.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2004 au 31 /12 /2004.

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue :



### Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable.

### **Opérations en devises**



Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

## **Etat des Immobilisations**

	Valeur brute	Augm	entations
	des immobilisations au début de l'exercice	Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	20 656		2 372
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages			
Industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	37 457		74 645
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	240 478		81 029
Emballages, récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	277 935		155 674
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	19 999		174 991
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	81 963		1 757
TOTAL	101 962		176 749
TOTAL GENERAL	400 553		334 794

	Dimin	Diminutions		
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			23 028	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages				
Industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			112 102	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			321 507	
Emballages, récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			433 609	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		13 999	180 991	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		33 316	50 404	
TOTAL		47 315	231 396	
TOTAL GENERAL		47 315	688 033	

# **Etat des amortissements**

	Situations et mouvements de l'exercice					
	Début d'exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice		
Frais d'établissement, recherche						
Autres immobilisations incorporelles	11 156	6 493		17 649		
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements constructions						
Installations techniques, matériel et outillages						
Industriels						
Installations générales, agencements divers	9 879	9 483		19 362		
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier	153 272	58 487		211 759		
Emballages récupérables et divers						
TOTAL	163 151	67 970		231 121		
TOTAL GENERAL	174 307	74 463		248 769		



			tations aux e l'exercice	provision p	s affectant la pour amort. rog.
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	6 493				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillages					
industriels					
Installations générales, agencements divers	9 483				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	58 487				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	67 970				
TOTAL GENERAL	74 463				
Mouvements de l'exercice affectant les charg réparties sur plusieurs exercices		tant net ébut	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement obligations					

# **Etat des provisions**

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	10 000		10 000	
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL Provisions pour risques et charges	10 000		10 000	
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres mde participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	74 049			74 049
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL Provisions pour dépréciation	74 049			74 049
TOTAL GENERAL	84 049		10 000	74 049
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				

- financières
- exceptionnelles 10 000



Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5<sup>e</sup> CGI.

# Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	50 404		50 404
Clients douteux ou litigieux	88 338	88 338	
Autres créances clients	2 085 653	2 085 653	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	7 158	7 158	
- T.V.A	53 118	53 118	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	25	25	
Débiteurs divers	180 374	180 374	
Charges constatées d'avance	73 722	73 722	
TOTAL GENERAL	2 538 793	2 488 389	50 404
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		·	•	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits:				
- à 1 an maximum	523	523		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	139 724	139 724		
Personnel et comptes rattachés	311 274	311 274		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	596 522	596 522		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	455 157	455 157		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	9 179	9 179		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 524	5 524		
Groupe et associés	203 635	203 635		
Autres dettes	22 927	22 927		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 490	4 490		
TOTAL GENERAL	1 748 956	1 748 956		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



# Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant co	ncernant les entreprises	Montant des dettes et créances
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		180 991	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		21 879	
Autres créances		25	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 904		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	203 635		
Produits de participation		41 677	
Autres produits financiers			
Charges financières	8 525		



# Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	276 939
Autres créances (dont avoirs à recevoir: )	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	276 939

## Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	523
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 263
Dettes fiscales et sociales	540 458
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : )	2 628
TOTAL	564 872

## Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	73 722	4 490
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	73 722	4 490

## Commentaires: -

## Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	125 000	1
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	125 000	1

## Commentaires:-



# Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Ventes de services	6 275 465
TOTAL	6 275 465
Répartition par marché géographique	Montant
France	6 235 363
Etranger	40 102
TOTAL	6 275 465

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

## Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées:	
Autres:	
TOTAL	

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Organic	8 897
Effort construction	14 143
Participation des salariés aux résultats	52 799
Autres:	
TOTAL	75 839

Allègements de la dette future d'impôts	Montant
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

## Commentaires:-



## Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	58	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	59	

### Commentaires:-

## Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

AUBAY TECHNOLOGY 233 – 235, avenue le Jour se lève 92 651 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

## Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	capital détenu	brute des	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										

<sup>-</sup> Filiales (plus de 50 % du capital détenu)

### B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations

- Filiales non reprises en A:
- a) Françaises
- b) Etrangères
- Participations non reprises en A:

a) Françaises	100 000	4 019	6	6 000	6 000	2 511 017	219 363	41 677
b) Etrangères				174 991	174 991			

## Observations complémentaires :-

20.2.1.6 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CLOS LE 31/12/2005



<sup>-</sup> Participations (10 à 50 % du capital détenu

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OCTO TECHNOLOGY, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et qui se traduisent par un bénéfice comptable de 480 170 €;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, je précise que, dans le cadre de ma démarche d'audit sur les comptes annuels, les travaux que j'ai effectué pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis des estimations significatives retenues pour l'arrêtés des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

## III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 22 Février 2006

Bernard LELARGE

Gornissaire aux. Omptes Externire de la Compagnie Régionale de Paris

## 20.2.2 EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

20.2.2.1 BILAN (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2004)

En €	Brut	Amortiss. Provisions	Net au 31/12/04	Net au 31/12/03
ACTIF IMMOBILISE				
Immobil. Incorporelles				
Concessions, brevets	3 843		3 843	3 843
Autres immob. Incorpo/av. acpt.	16 813	11 155	5 657	659
Immobil. Corporelles				
Autres immobilisations corp.	277 935	163 150	114 784	120 939
Immobil. Financières				
Participations & créances rat	19 999		19 999	20 017
Autres immobilisations financières	81 962		81 962	34 871
TOTAL	400 553	174 306	226 246	180 330
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	1 479 984	74 048	1 405 935	892 034
Fournisseurs débiteurs	1 791	7.0.0	1 791	50
Personnel				500
Etat impôts sur bénéfices				25 629
Etat taxes sur chiffre d'affaires	7 715		7 715	31 932
Autres créances	395 423		395 423	17 676
<u>Divers</u>				
Disponibilités	601 789		601 789	507 518
Charges constatées d'avance	64 113		64 113	54 715
TOTAL	2 550 819	74 048	2 476 770	1 530 055
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL				
			0.700.040	4 746 000
TOTAL ACTIF			2 703 016	1 710 386



En €	Net au 31/12/2004	Net au 31/12/2003
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individ,	125 000	125 000
Réserve légale	3 811	3 811
Report à nouveau	161 537	529 967
Résultat de l'exercice	449 233	31 570
TOTAL	739 582	690 349
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL		
PROV,/ RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	10 000	9 300
TOTAL	10 000	9 300
DETTES		
Découvert, concours bancaires	418	
Associés	400 000	111 567
Dettes fournisseurs / cpts rat.	79 469	88 704
Personnel	215 687	117 910
Organismes sociaux	504 779	336 031
Etat impôts sur bénéfices	209 073	
Etat taxes sur chiffre d'affaires	360 112	269 784
Autres dettes fiscal. & soc.	6 997	5 380
Dettes / immob. et cptes rattac.		8 287
Autres dettes	150 742	15 084
Produits constatés d'avance	26 155	57 986
TOTAL	1 953 434	1 010 736
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL PASSIF	2 703 016	1 710 386



20.2.2.2 COMPTE DE RESULTAT (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

	du 01/01/04 au 31/12/04	% CA	du 01/01/03 au 31/12/03	% CA	Variation en valeur annuelle	
PRODUITS						
Production vendue	5 738 343	100,00	4 124 040	100,00	1 614 303	39
Autres produits	2 131	0,04	18 158	0,44	-16 026	-88
TOTAL	5 740 475	100,04	4 142 198	100,44	1 598 276	38
CONSOMMATIONS M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	670 370	11,68	695 596	16,87	-25 226	-3
TOTAL	670 370	11,68	695 596	16,87	-25 226	-3
MARGE SUR M/SES & MAT	5 070 104	88,35	3 446 601	83,57	1 623 502	47
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	75 741	1,32	61 459	1,49	14 282	23
Salaires et traitements	2 894 047	50,43	2 211 473	53,62	682 574	30
Charges sociales	1 362 137	23,74	1 062 977	25,78	299 159	28
Amortissements et provisions	61 638	1,07	57 397	1,39	4 241	7
Autres charges	535	0,01	34	0,00	500	
TOTAL	4 394 100	76,57	3 393 341	82,28	1 000 758	29
RESULTAT D'EXPLOITATION	676 004	11,78	53 259	1,29	622 744	
Produits financiers	19 523	0,34	2 344	0,06	17 178	732
Charges financières	1 241	0,02	1 027	0,02	213	20
Résultat financier	18 281	0,32	1 317	0,03	16 964	
RESULTAT COURANT	694 285	12,10	54 577	1,32	639 708	
Produits exceptionnels	10 918	0,19	19 661	0,48	-8 742	-44
Charges exceptionnelles	26 268	0,46	21 985	0,53	4 282	19
Résultat exceptionnel	-15 349	-0,27	-2 324	-0,06	-13 025	560
Impôts sur les bénéfices	229 703	4,00	20 682	0,50	209 021	
RESULTAT DE L'EXERCICE	449 233	7,83	31 570	0,77	417 662	



20.2.2.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Se reporter au § 20.3

20.2.2.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2004

Se reporter au § 20.3

20.2.2.5 ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/04, dont le total est de 2 703 016,99 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 449 233,14 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/04 au 31/12/04.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/03/05 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles et méthodes comptables

Exercice clos le: 31/12/04

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
   La continuité d'exploitation est assurée.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
   La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Immobilisation corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.



Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

Installations agencements: 10 ans.
Matériel informatique: 3 ans.
Mobilier: 5 ans.

#### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Opérations en devises.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.



## Etat de l'actif immobilisé

CARREA	IMMODII ICATIONIC	Valeur	Augmer	ntations
CADRE A	IMMOBILISATIONS	BRUT Déb. Ex.	Rééval. Ex.	Acquis. Cré.
Frais d'établissement de recherche & dévelop.	TOTAL 1			
Autres postes d'immob. Incorporelles	TOTAL 2	12 256		8 399
Terrains				
	sur sol propre			
Constructions	sur sol d'autrui			
	Inst.géné. Agenc.			
Installations	techniq. Mat.& out.			
	Instal.générales	45 497		
Autres	Matér. de transport			
Immobilisat.	Mat. Bureau & infor.	220 637		59 339
corporelles	Embal.récup. & div.			
Immobilisations corporel. en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL 3	266 134		59 339
Participations éval. par équival.				
Autres participations		20 017		
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immo. financières		34 871		47 091
	TOTAL 4	54 888		47 091
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		333 279		114 829



IMMOBILISATIONS CADR	REB	Diminutions  Par viremt	Par cession	Valeur Immo. Fin. Ex.	Rééval. Lég. VI. Or. Fin E
Frais d'établissement de recherche & dévelop.	TOTAL 1				
Autres postes d'immob. Incorporelles	TOTAL 2			20 656	
Terrains					
	sur sol propre				
Constructions sur sol d'autr	ui				
Inst.géné. Agenc.					
Instal. tech. Mat.& out.					
	Instal.génér.		8 040	37 457	
Autres Matér. Transp.					
Immob. Mat. bureau			39 498	240 477	
corporel. Embal. Récup.					
Immo. corp. en cours MY					
Avances et acomptes NC					
	TOTAL 3		47 538	277 935	
Partic. éval. par équiv.					
Autres participations			18	19 999	
Autres titres immobil.					
Prêts & autr. immo. fin.				81 962	
	TOTAL 4		18	101 961	
TOTAL GENERAL (1+2+3-	+4)		47 556	400 553	

## **Etat des amortissements**

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS A	MORTISSABLES	Mt. Amort. Déb. Ex.	Augmentat. de l'ex.	Diminut. de	Mt. Amort. Fin Ex.
Frais établ. de recher.& dévelop	TOTAL 1				
Autres immobilis. Incorpor.	TOTAL 2	7 754	3 402		11 155
Terrains					
	/ sol propres				
Constr.	/ sol d'autrui				
	Inst. gén. Agc.				
Inst. tech. mat. & outill.					
	Inst. général.	7 542	4 550	2 213	9 879
Autres	Mat. transp.				
immobil.	Mat. bureau	137 652	53 687	38 067	153 271
corporel.	Embal. récup.				
	TOTAL 3	145 195	58 237	40 280	163 150
TOTAL GENERAL (1+2	2+3+4)	152 949	61 638	40 280	174 306



CADRE B	VENTILLATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					CADRE C	MOUVEMENTS AFF. PROVISIONS POUR AMOR. DEROGATOIR
Imm. amortiss.	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exception.		Dotations	Reprises	
f. et. r. &d.							
TOTAL 1							
Autr. im. i.							
TOTAL 2	3 402						
Terrains							
/ sol pr.							
Cst / sol							
Inst. gé							
Inst. t. mat							
Inst. g.	4 550						
Aut Mat. tr							
imm Mat. bu	53 687						
cor Emb. ré							
TOTAL 3	58 237						
TOTAL GENERAL	61 639						

CADRE D  MVTS DE L'EXERCICE AFFECT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Mt. net au déb. Ex.	Augmentat.	Dotat. ex. aux amort.	Mt. net fin Ex.
charges à rép. / plus. ex.				
primes remb. obligations				

## **Etat des provisions**

NATURE DES PR	OVISIONS	Montant déb. Ex.	Augmentat. de l'ex.	Diminut. de l'ex.	Montant fin Ex.
Provisions gisemer	nts	LX.	r ox.	I OX.	
Prov. Pour investis	s.				
Prov. Hausse des	prix				
Amortiss. dérogato	ir.				
Dt Maj. Except 30%	%				
Pr. fisc. impl. C.E.E					
Pr. fisc. Impl. étran	ger				
Autr. Prov. régleme	ent.				
Réglementées TO	TAL 1				
Prov. pour litiges			10 000		10 000
Prov. garanties clts	;				
Prov. pert.marché.	te.				
Prov.amendes & p	éna.				
Prov. pertes chang	es				
Prov. pensions & o	bl.				
Prov. pour impôts					
Prov. renouvel. Im	mob.				
Prov. grosses répa	ra.				
Prov. c.s.f. congés	ра				
Autr. prov. risq. &.	Ch.	9 300		9 300	
Risq.& Ch. TOTAL	_ 2	9 300	10 000	9 300	10 000
	- Incorporell.				
sur immo	- Corporelles				
	- Tit. équival. - financières				
aur ataaka <sup>9</sup> aa aa					
sur stocks & en cou		74 048			74 048
Autr. pour déprécia		7 4 040			1 <del>4</del> 040
Auti. pour deprecia	it.				
Dépréciation TOTA	AL 3	74 048			74 048
					-
TOTAL GENERAL	. (1+2+3)	83 348	10 000	9 300	84 048
	- d'exploi	itation			
dont dotations et	- financi				
reprises	- exception	nnelles	10 000	9 300	
reprises			10 000	9 300	



## Etat échéances créances & dettes

CAE	DRE A ETAT DES CREANCES	Mt. Brut	à - 1 an	à + 1 an
1	Créances rattaché. à participat.			
М	Prêts			
	Aut. Immobilisations financières	81 962		81 962
С	Clients douteux ou litigieux	88 338	88 338	
1	Autres créances clients	1 391 646	1 391 646	
R	Personnel & comptes rattachés			
С	Séc. sociale & aut. organ. sociaux			
U	Etat Impôts sur bénéfices			
L	& autres Taxe / valeur ajoutée	7 715	7 715	
Α	collectiv. Aut. Impôts, tax & V.A			
N	publiques Divers			
Т	Groupe & associés	395 423	395 423	
	Débiteurs divers	1 791	1 791	
Cha	rges constatées d'avance	64 113	64 113	
	TOTAUX	2 030 992	1 949 029	81 962
REN	IVOIS			
dont	- prêts accordés en crs ex.			
	- rembours. obten. en crs ex			
Prêt	s & avances cons. aux associés			



CADRE B	ETAT DES DETTES	Mt. brut	à - 1 an	de 1 à 5	à + 5 ans
Emprunts oblig. conv.					
Autr. emp. obligatair.					
Emp.& dettes	- à 2 ans	418	418		
établ.crédit	- à + 2 ans				
Empr. & det. fin. Div.					
Fourniss. & cpt. rat.		79 469	79 469		
Personnel & cpt.rat.		215 687	215 687		
Séc.social.& aut.org.		504 779	504 779		
Etat &	- Impôt/béné.	209 073	209 073		
autres	- Tax.val.aj.	360 112	360 112		
collect.	- oblig.caut.				
publiq.	- Au. Imp.tax.	6 997	6 997		
Dettes / im.& cpt. rat.					
Groupe & associés		400 000	400 000		
Autres dettes		150 742	150 742		
Produits const. d'av.		26 155	26 155		
	TOTAUX	1 953 434	1 953 434		
RENVOIS					
Emprunts sous. crs ex					
Emprunts remb. crs ex	ζ.				
Emp. & dettes aup.ass	5.				



## Eléments de plusieurs postes du bilan

		CONCERNANT LES	MONTANT DES DETTES OU
POSTES DU BILAN	LIEES	AVEC LESQUELLES SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION	CREANCES REPRESENTEES PAR EFFETS DE COMMERCE
Capital souscrit non appelé			
Avances & acptes sur immobilisations incorporelles Avances & acomptes s/immobilisations corporelles Participations		19 999	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et cptes rattachés		5 980	
Autres créances	395 398	25	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières placemt			
Disponibilités			
Emprunts obligataires conv. tibles			
Aut. emprunts obligataires			
Emprunts & dettes aup. des établissements de crédit.			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances & acomptes reçus s/ commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  Dettes s/immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

## Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECE SUIVANTS DU BILAN	MONTANT	
Créances clients et compts rattachés		232 582
CLIENTS FACT. A ETABLIR		232 582
	TOTAL	232 582



## Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts & dettes auprès des établis. de crédit.	418
BANQUES INTERETS COURUS	418
	15 212
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
FOURNIS. FACT. NON PARVENUE	13 457
FFNP GROUPE	1 755
Dettes fiscales et sociales	376 860
CONGES A PAYER	157 022
PROV PRIME	49 000
PROV COMMISSIONS	9 665
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	70 660
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	56 633
PROC CH SOC / PRIME	22 050
PROV CH SOC COMM	4 833
ETAT AUTRES CH. A PAYER	6 997
Autres dettes	102 834
CLIENTS RRR1AV.A ACCORD	102 834
GEIENTS KKKTAV.A ACCOKD	102 034
TOTAL	495 327

## Charges & produits constatés d'avance

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	64 113	26 155
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL	64 113	26 155

## Composition du capital social

		NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 -	Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	125 000	1.00
2 -	Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
3 -	Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 -	Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	125 000	1.00



## Effectif moyen

	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	50	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	51	

### Ident. sociétés-mères consolidant soc.

AUBAY TECHNOLOGY 233-235, avenue le Jour se Lève 92651 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

### Liste des filiales & participations

FIL	IALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE EN POURCENTAGE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS
A.	RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1.	Filiales			
(plu	us 50% du capital détenu)			
2.	Participations			
(10	à 50% du capital détenu)	323 381	19,99%	219 362
В.	RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1.	Filiales non reprises en A			
	a) françaises			
	b) étrangères			
2.	Participations non reprises en A:			
	a) françaises			
	b) étrangères			
	b) etrangeres			



Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OCTO TECHNOLOGY, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et qui se traduisent par un bénéfice comptable de 449 233,14 Euros ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, je précise que, dans le cadre de ma démarche d'audit sur les comptes annuels, les travaux que j'ai effectué pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.



### **VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 18 février 2005

Bernard LELARGE

Commissaire aux. Omptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris



### 20.2.3 EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

### 20.2.3.1 BILAN (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2003)

En €	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/03	Net au 31/12/02
ACTIF IMMOBILISE		provisions	31/12/00	31/12/02
Immobil. Incorporelles				
Concessions, brevets	3 843		3 843	3 843
Autres immob. Incorpo/av. acpt.	8 413	7 754	659	832
Immobil. Corporelles				
Autres immobilisations corp.	266 134	145 195	120 939	127 979
Immobil. Financières				
Participations & créances rat	20 017		20 017	18
Autres immobilisations fiancières	34 871		34 871	38 800
TOTAL	333 279	152 949	180 330	171 473
ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks</u>				
24				
<u>Créances</u>	000 000	74.040	000 004	700 007
Clients et comptes rattachés	966 083	74 048	892 034	798 807
Fournisseurs débiteurs	50		50	616
Personnel	500		500	29 003
Etat impôts sur bénéfices  Etat taxes sur chiffre d'affaires	25 629 31 932		25 629 31 932	21 324
Autres créances	17 676		17 676	33 061
Autres creatices	17 070		17 070	33 001
<u>Divers</u>				
Avances & acptes versés s/com				871
Disponibilités	507 518		507 518	385 027
Charges constatées d'avance	54 715		54 715	70 295
TOTAL	1 604 104	74 048	1 530 055	1 339 007
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL				
TOTAL ACTIF			1 710 386	1 510 480
TOTAL ACTII			1 / 10 300	1 310 400



En €	Net au 31/12/2003	Net au 31/12/2002
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individ.	125 000	125 000
Réserve légale	3 811	3 811
Report à nouveau	529 967	367 868
Résultat de l'exercice	31 570	162 098
TOTAL	690 349	658 778
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL		
PROV,/ RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	9 300	23 713
TOTAL	9 300	23 713
DETTES		
Découvert, concours bancaires		239
Associés	111 567	
Dettes fournisseurs / cpts rat.	88 704	147 376
Personnel	117 910	115 077
Organismes sociaux	336 031	279 873
Etat impôts sur bénéfices		38 640
Etat taxes sur chiffre d'affaires	269 784	209 028
Autres dettes fiscal. & soc.	5 380	4 956
Dettes / immob. et cptes rattac.	8 287	2 990
Autres dettes	15 084	8 050
Produits constatés d'avance	57 986	21 756
TOTAL	1 010 736	827 989
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL PASSIF	1 710 386	1 510 480



20.2.3.2 COMPTE DE RESULTAT (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)

	du 01/01/03 au 31/12/03	% CA	du 01/01/02 au 31/12/02	% CA	Variation en v annuelle	
PRODUITS	01112100		uu 01/12/02		amaono	
Production vendue	4 124 040	100,00	3 856 554	100,00	267 485	6
Autres produits	18 158	0,44	77 976	2,02	-59 817	-76
TOTAL	4 142 198	100,44	3 934 530	102,02	207 668	5
CONSOMMATIONS M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	695 596	16,87	738 294	19,14	-42 697	-5
TOTAL	695 596	16,87	738 294	19,14	-42 697	-5
MARGE SUR M/SES & MAT	3 446 601	83,57	3 196 235	82,88	250 366	7
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	61 459	1,49	42 569	1,10	18 889	44
Salaires et traitements	2 211 473	53,62	1 865 465	48,37	346 007	18
Charges sociales	1 062 977	25,78	902 544	23,40	160 433	17
Amortissements et provisions	57 397	1,39	62 754	1,63	-5 357	-8
Autres charges	35	0,00	1 221	0,03	-1 187	-97
TOTAL	3 393 341	82,28	2 874 554	74,54	518 786	18
RESULTAT D'EXPLOITATION	53 259	1,29	321 680	8,34	-268 420	-83
Produits financiers	2 344	0,06	138	0,00	2 206	
Charges financières	1 027	0,02	86 022	2,23	-84 995	-98
Résultat financier	1 317	0,03	-85 884	-2,23	87 201	
RESULTAT COURANT	54 577	1,32	235 796	6,11	-181 219	-76
Produits exceptionnels	19 661	0,48			19 661	
Charges exceptionnelles	21 985	0,53	27 495	0,71	-5 509	-20
Résultat exceptionnel	-2 324	-0,06	-27 495	-0,71	25 170	-91
Impôts sur les bénéfices	20 682	0,50	46 202	1,20	-25 520	-55
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 570	0,77	162 098	4,20	-130 528	-80



20.2.3.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Se reporter au § 20.3

20.2.3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2003

Se reporter au § 20.3

20.2.3.5 ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/03, dont le total est de 1 710 386,03 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 31 570,57 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/03 au 31/12/03.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été établis le 03/03/04 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles et méthodes comptables

Exercice clos le :31/12/03

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
   La continuité de l'exploitation est assurée
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue

- Installations et agencement : 5 ans.



Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans.Mobilier : 5 à 10 ans.

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cous de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.



## Etat de l'actif immobilisé

CADDEA	IMMODII ICATIONS	Valeur	Augme	entations
CADRE A	IMMOBILISATIONS	BRUT Déb. Ex.	Rééval. Ex.	Acquis. Cré.
Frais d'établissement de recherche & dévelop.	TOTAL 1			
Autres postes d'immob. Incorporelles	TOTAL 2	11 703		553
Terrains				
	sur sol propre	_		
Constructions	sur sol d'autrui			
	Inst.géné. Agenc.			
Installations	techniq. Mat.& out.			
	Instal.générales	42 462		3 035
Autres	Matér. de transport			
Immobilisat.	Mat. Bureau & infor.	274 902		51 582
corporelles	Embal.récup. & div.			
Immobilisations coporel. en	cours			
Avances et acomptes				
	TOTAL 3	317 365		54 617
Participations éval. par équi	val.			
Autres participations		18	19 999	
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immo. financi	ières	38 800	692	
	TOTAL 4	38 819	20 691	
TOTAL GENERAL (1+2+3+	4)	367 887	20 691	55 170



IMMOBILISATIONS CADRE B		Dimi	nutions	Valeur Immo.	Rééval. Lég.
IMIMOBILISATIONS CADA	ЕВ	Par viremt	Par cession	Fin. Ex.	VI. Or. Fin E
Frais d'établissement de recherche & dévelop.	TOTAL 1				
Autres postes d'immob. Incorporelles	TOTAL 2			12 256	
Terrains					
	sur sol propre				
Constructions sur sol d'autr	ui				
Inst.géné. Agenc.					
Instal. tech. Mat.& out.					
	Instal.génér.			45 497	
Autres Matér. Transp.					
Immob. Mat. bureau			105 848	220 637	
corporel. Embal. Récup.					
Immo. corp. en cours MY					
Avances et acomptes NC					
	TOTAL 3		105 848	266 134	
Partic. éval. par équiv.					
Autres participations				20 017	
Autres titres immobil.					
Prêts & autr. immo. fin.			4 622	34 871	
	TOTAL 4		4 622	54 888	
TOTAL GENERAL (1+2+3-	H4)		110 470	333 279	

## **Etat des amortissements**

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS A	MORTISSABLES	Mt. Amort. déb. Ex.	Augmentat. de l'ex.	Diminut. de	Mt. Amort. Fin Ex.	
Frais établ. de recher.& dévelop	TOTAL 1					
Autres immobilis. Incorpor.	TOTAL 2	7 028	726		7 754	
Terrains						
	/ sol propres					
Constr.	/ sol d'autrui					
	Inst. gén. Agc.					
Inst. tech. mat. & outill.						
	Inst. général.	3 054	4 488		7 542	
Autres	Mat. transp.					
immobil.	Mat. bureau	186 331	52 183	100 862	137 652	
corporel.	Embal. récup.					
	TOTAL 3	189 386	56 671	100 862	145 195	
TOTAL GENERAL (1+2	2+3+4)	196 414	57 397	100 862	152 949	



CADRE B		ILLATION DE RTISSEMENT		CADRE C	MOUVEMENTS AFF. PROVISIONS POUR AMOR. DEROGATOIR	
Imm. amortiss.	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exception.	Mt. Amort. fin Ex.	Dotations	Reprises
f. et. r. &d.						
TOTAL 1						
Autr. im. i.						
TOTAL 2	726					
Terrains						
/ sol pr.						
Cst / sol						
Inst. gé						
Inst. t. mat						
Inst. g.	4 488					
Aut Mat. tr						
imm Mat. bu	52 183					
cor Emb. ré						
TOTAL 3	56 671					
TOTAL GENERAL	57 397					

CADRE D  MVTS DE L' EXERCICE AFFECT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES.	Mt. net au déb. Ex.	Augmentat.	Dotat. ex. aux amort.	Mt. net fin Ex.
charges à rép. / plus. ex.				
primes remb. obligations				

## **Etat des provisions**

Provisions gisements Prov. Pour investiss. Prov. Hausse des prix Amortiss. dérogatoir. Dt Maj. Except 30% Pr. fisc. impl. C.E.E Pr. fisc. Impl. étranger Autr. Prov. réglement.  Réglementées TOTAL 1  Prov. pour litiges 14.413 14.413 Prov. garanties cits Prov. pert.marché.te. Prov. amendes & péna. Prov. pensions & obl. Prov. pour impôts Prov. pensions & obl. Prov. grosses répara. Prov. c.s.f. congés pa Autr. prov. risq. &. Ch. 9 300 9 300 Risq. & Ch. TOTAL 2 23.713 14.413 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 - Incorporell Corporelles - Tit. équival financières  sur stocks & en cours sur comptes clients Autr. pour dépréciat. Dépréciation TOTAL 3 74.048  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97.761 14.413 83.348	NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. Ex.	Augmentat. de l'ex.	Diminut. de l'ex.	Montant fin Ex.
Prov. Hausse des prix Amortiss, dérogatoir. Dit Maj, Except 30% Pr. fisc. impl. C.E.E Pr. fisc. Impl. d'tanger Autr. Prov. réglement.  Réglementées TOTAL 1  Prov. pour litiges Prov. pert marché te. Prov. pertes changes Prov. pertes changes Prov. pensions & obl. Prov. pour impôts Prov. creauvel, immob. Prov. grosses répara. Prov. cs.f. congés pa Autr. prov. risq. & Ch.  Risq. & Ch. TOTAL 2  23 713  14 413  9 300  9 300  9 300  8 300  8 300  9 300  9 300  9 300  14 413  9 300  15 4 443  9 300  16 4 443  9 300  9 300  9 300  9 300  9 300  9 300  9 300  17 4 443  9 300  18 4 443  9 300  9 300  9 300  9 300  9 300  9 300  9 300  9 300  10 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	Provisions gisements	LX.	I CX.	I CA.	LX.
Amortiss, dérogatoir, Dt Maj, Except 30% Pr. fisc. impl. C.E.E Pr. fisc. impl. C.E.E Pr. fisc. impl. C.E.E Pr. fisc. impl. d'tanger Autr. Prov. réglement.  Réglementées TOTAL 1  Prov. pour fitiges Prov. garanties cits Prov. pert. marché.te. Prov. amendes & péna. Prov. pertes changes Prov. pensions & obl. Prov. pensions & obl. Prov. grosses répara. Prov. c.s.f. congés pa Autr. prov. risq. &. Ch.  9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2  23 713  14 413  9 300  9 300  9 300  Sur immo  - Corporelles - Tit. équival financières  sur stocks & en cours  sur comptes clients Autr. pour dépréciat. Dépréciation TOTAL 3  74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3)  97 761  14 413  83 348	Prov. Pour investiss.				
Dt Maj. Except 30% Pr. fisc. impl. C.E.E Pr. fisc. Impl. étranger Autr. Prov. réglement.  Réglementées TOTAL 1  Prov. pour litiges 14 413 14 413  Prov. garanties cits Prov. part.marché.te. Prov. part.marché.te. Prov. pertes changes Prov. pensions & obil. Prov. pour impôts Prov. c.s.f. congés pa Autr. prov. risq. & Ch. 9 300 9 300  Risq.& Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  Risq.& Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  Risq.& Ch. TOTAL 2 74 048 Autr. prov. risq. & Ch. 9 300 74 048  Autr. pour dépréciat. Dépréciation TOTAL 3 74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348	Prov. Hausse des prix				
Pr. fisc. impl. C.E.E Pr. fisc. Impl. étranger Autr. Prov. réglement.  Réglementées TOTAL 1  Prov. pour litiges 14 413 14 413  Prov. pour litiges Prov. garanties dts Prov. pert. marché te. Prov. amendes & péna. Prov. pensions & obl. Prov. pour impôts Prov. renouvel. Immob. Prov. grosses répara. Prov. c.s.f. congés pa Autr. prov. risq. & Ch. 9 300 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 74 048 74 048  Autr. pour dépréciat. Dépréciation TOTAL 3 74 048 74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348  Odont dotations et reprises	Amortiss. dérogatoir.				
Pr. fisc. Impl. étranger Autr. Prov. réglement.  Réglementées TOTAL 1  Prov. pour litiges 14 413 14 413  Prov. garanties cits Prov. pert.marché.te. Prov. amendes & péna. Prov. pertse changes Prov. pertse changes Prov. pensions & obl. Prov. pour impôts Prov. c. s.f. congés pa Autr. prov. risq. &. Ch. 9 300 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 24 74 048 74 048  Autr. pour dépréciat. Dépréciation TOTAL 3 74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348	Dt Maj. Except 30%				
Autr. Prov. réglement.  Réglementées TOTAL 1  Prov. pour litiges  Prov. paranties cits  Prov. pert.marché.te.  Prov. agranties des  Prov. pert.marché.te.  Prov. perts changes  Prov. pensions & obl.  Prov. pensions & obl.  Prov. prov. pensions & obl.  Prov. renouvel. Immob.  Prov. renouvel. Immob.  Prov. risq. & Ch.  Prov. risq. & Ch.  14 413  9 300  9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2  23 713  14 413  9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2  21 713  14 413  9 300  15 14 413  9 300  16 15 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16	Pr. fisc. impl. C.E.E				
Réglementées TOTAL 1         Prov. pour litiges       14 413       14 413         Prov. garanties cits       17 4 413       14 413         Prov. pert.marché.le.       14 413       14 413         Prov. pentes changes       14 413       14 413         Prov. pensions & obl.       14 413       14 4	Pr. fisc. Impl. étranger				
Prov. pour litiges 14 413 14 413  Prov. garanties cits Prov. garanties cits Prov. pert.marché.te. Prov. amendes & péna. Prov. pentse changes Prov. pensions & obl. Prov. pensions & obl. Prov. pour impôts Prov. grosses répara. Prov. c.s.f. congés pa Autr. prov. risq. & Ch. 9 300 9 300  Risq.& Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  Risq.& Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  Risq.& Ch. TOTAL 2 1 1 1 4 413 9 300  Prov. gosses répara. Prov. cisq. & Ch. Pr	Autr. Prov. réglement.				
Prov. garanties clts Prov. pert.marché.te. Prov. amendes & péna. Prov. pertes changes Prov. pensions & obl. Prov. pensions & obl. Prov. pour impôts Prov. grosses répara. Prov. c.s.f. congés pa Autr. prov. risq. &. Ch. 9 300 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 - Incorporell Corporelles - Tit. équival financières  sur stocks & en cours sur comptes clients Autr. pour dépréciat. Dépréciation TOTAL 3 74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348	Réglementées TOTAL 1				
Prov. garanties clts Prov. pert.marché.te. Prov. amendes & péna. Prov. pertes changes Prov. pensions & obl. Prov. pensions & obl. Prov. pour impôts Prov. grosses répara. Prov. c.s.f. congés pa Autr. prov. risq. &. Ch. 9 300 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 - Incorporell Corporelles - Tit. équival financières  sur stocks & en cours sur comptes clients Autr. pour dépréciat. Dépréciation TOTAL 3 74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348	Prov. pour litiges	14 413		14 413	
Prov. pert.marché.te. Prov. amendes & péna. Prov. pertes changes Prov. pensions & obl. Prov. pour impôts Prov. grosses répara. Prov. c.s.f. congés pa Autr. prov. risq. &. Ch. 9 300  Risq.& Ch. TOTAL 2 - Incorporell Corporelles - Tit. équival financières sur stocks & en cours sur comptes clients Autr. pour dépréciat. Dépréciation TOTAL 3  74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3)  Prov. grosses répara. Prov. c.s.f. congés pa Autr. prov. risq. &. Ch. 9 300  9 300  9 300  14 413 9 300  74 048  74 048  74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3)  97 761  14 413 83 348				-	
Prov. amendes & péna.           Prov. pertes changes           Prov. pensions & obl.           Prov. pour impôts           Prov. grosses répara.           Prov. c.s.f. congés pa           Autr. prov. risq. & Ch.         9 300           Risq.& Ch. TOTAL 2         23 713           Lincorporell.           Corporelles           Tit. équival.           financières           sur stocks & en cours           sur comptes clients         74 048           Autr. pour dépréciat.           Dépréciation TOTAL 3         74 048           TOTAL GENERAL (1+2+3)         97 761           14 413         83 348					
Prov. pensions & obl. Prov. pour impôts Prov. renouvel. Immob. Prov. grosses répara. Prov. c.s.f. congés pa Autr. prov. risq. &. Ch. 9 300 9 300 Risq.& Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  - Incorporell Corporelles - Tit. équival financières sur stocks & en cours sur comptes clients Autr. pour dépréciat. Dépréciation TOTAL 3 74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348					
Prov. pour impôts           Prov. renouvel. Immob.           Prov. grosses répara.           Prov. c.s.f. congés pa           Autr. prov. risq. &. Ch.         9 300         9 300           Risq.& Ch. TOTAL 2         23 713         14 413         9 300           sur immo         - Incorporell.         - Corporelles         - Tit. équival.         - financières           sur stocks & en cours         sur comptes clients         74 048         74 048           Autr. pour dépréciat.         Dépréciation TOTAL 3         74 048         74 048           TOTAL GENERAL (1+2+3)         97 761         14 413         83 348	Prov. pertes changes				
Prov. renouvel. Immob.           Prov. grosses répara.           Prov. c.s.f. congés pa           Autr. prov. risq. &. Ch.         9 300         9 300           Risq.& Ch. TOTAL 2         23 713         14 413         9 300           sur immo         - Incorporell.         - Corporelles         - Tit. équival.         - financières           sur stocks & en cours         sur comptes clients         74 048         74 048           Autr. pour dépréciat.         74 048         74 048           TOTAL GENERAL (1+2+3)         97 761         14 413         83 348           TOTAL dotations et reprises         - d'exploitation	Prov. pensions & obl.				
Prov. grosses répara.           Prov. c.s.f. congés pa           Autr. prov. risq. & Ch.         9 300         9 300           Risq. & Ch. TOTAL 2         23 713         14 413         9 300           sur immo         - Incorporell.         - Corporelles         - Tit. équival.         - financières           sur stocks & en cours         sur comptes clients         74 048         74 048           Autr. pour dépréciat.         74 048         74 048           TOTAL GENERAL (1+2+3)         97 761         14 413         83 348           TOTAL GENERAL (1+2+3)         97 761         14 413         83 348	Prov. pour impôts				
Prov. c.s.f. congés pa         Autr. prov. risq. &. Ch.       9 300       9 300         Risq.& Ch. TOTAL 2       23 713       14 413       9 300         sur immo       - Incorporell.       - Corporelles       - Tit. équival.       - financières         sur stocks & en cours       sur comptes clients       74 048       74 048         Autr. pour dépréciat.       74 048       74 048         TOTAL GENERAL (1+2+3)       97 761       14 413       83 348	Prov. renouvel. Immob.				
Autr. prov. risq. &. Ch. 9 300 9 300  Risq. & Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  - Incorporell Corporelles - Tit. équival financières  sur stocks & en cours  sur comptes clients 74 048 74 048  Autr. pour dépréciat.  Dépréciation TOTAL 3 74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348  - d'exploitation dont dotations et reprises	Prov. grosses répara.				
Risq.& Ch. TOTAL 2 23 713 14 413 9 300  - Incorporell Corporelles - Tit. équival financières  sur stocks & en cours  sur comptes clients Autr. pour dépréciat.  Dépréciation TOTAL 3 74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348  - d'exploitation dont dotations et reprises	Prov. c.s.f. congés pa				
- Incorporell Corporelles - Tit. équival financières  sur stocks & en cours  sur comptes clients  Autr. pour dépréciat.  Dépréciation TOTAL 3  74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3)  97 761  14 413  83 348  - d'exploitation  dont dotations et reprises	Autr. prov. risq. &. Ch.	9 300			9 300
- Incorporell Corporelles - Tit. équival financières  sur stocks & en cours  sur comptes clients  Autr. pour dépréciat.  Dépréciation TOTAL 3  74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3)  97 761  14 413  83 348  - d'exploitation  dont dotations et reprises					
- Corporelles - Tit. équival financières  sur stocks & en cours  sur comptes clients Autr. pour dépréciat.  Dépréciation TOTAL 3  74 048  74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3)  97 761  14 413  83 348  - d'exploitation dont dotations et reprises	Risq.& Ch. TOTAL 2	23 713		14 413	9 300
sur comptes clients  Autr. pour dépréciat.  Dépréciation TOTAL 3  74 048  74 048  74 048  74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3)  97 761  14 413  83 348  - d'exploitation dont dotations et reprises	sur immo - Corporelle	es al.			
Autr. pour dépréciat.  Dépréciation TOTAL 3  74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3)  97 761  14 413  83 348  - d'exploitation dont dotations et reprises  - financières	sur stocks & en cours				
Dépréciation TOTAL 3 74 048 74 048  TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348  - d'exploitation of the financières of the financières of the financières of the financières of the financière o	sur comptes clients	74 048			74 048
TOTAL GENERAL (1+2+3) 97 761 14 413 83 348  - d'exploitation dont dotations et reprises - financières	Autr. pour dépréciat.				
- d'exploitation  dont dotations et reprises - financières	Dépréciation TOTAL 3	74 048			74 048
dont dotations et reprises - financières	TOTAL GENERAL (1+2+3)	97 761		14 413	83 348
dont dotations et reprises - financières	- d'	'exploitation			
reprises	dont dotations et	•			
- exceptionnelles 14 413	reprises			14 413	



## Etat échéances créances & dettes

CAD	RE A ETAT DES CREANCES	Mt. Brut	<u>à - 1 an</u>	à + 1 an
1	Créances rattaché. à participat.			
М	Prêts			
	Aut. Immobilisations financières	34 871		34 871
С	Clients douteux ou litigieux	88 338	88 338	
1	Autres créances clients	877 745	877 745	
R	Personnel & comptes rattachés	500	500	
С	Séc. sociale & aut. organ. sociaux			
U	Etat Impôts sur bénéfices	25 629	25 629	
L	& autres Taxe / valeur ajoutée	31 932	31 932	
А	collectiv. Aut. Impôts, tax & V.A			
N	publiques Divers	2 156	2 156	
Т	Groupe & associés	8 707	8 707	
	Débiteurs divers	6 863	6 863	
Char	ges constatées d'avance	54 715	54 715	
	TOTAUX	1 131 457	1 096 586	34 871
REN'	VOIS			
dont	- prêts accordés en crs ex.			
	- rembours. obten. en crs ex			
Prêts	& avances cons. aux associés			



CADRE B	ETAT DES DETTES	Mt. brut	à - 1 an	de 1 à 5	à + 5 ans
Emprunts oblig. conv.					
Autr. emp. obligatair.					
Emp.& dettes	- à 2 ans				
établ.crédit	- à + 2 ans				
Empr. & det. fin. Div.					
Fourniss. & cpt. rat.		88 704	88 704		
Personnel & cpt.rat.		117 910	117 910		
Séc.social.& aut.org.		336 031	336 031		
Etat &	- Impôt/béné.				
autres	- Tax.val.aj.	269 784	269 784		
collect.	- oblig.caut.				
publiq.	- Au. Imp.tax.	5 380	5 380		
Dettes / im.& cpt. rat.		8 287	8 287		
Groupe & associés		111 567	111 567		
Autres dettes		15 084	15 084		
Produits const. d'av.		57 986	57 986		
	TOTAUX	1 010 736	1 010 736		
RENVOIS					
Emprunts sous. crs ex					
Emprunts remb. crs ex	<b>C.</b>				
Emp. & dettes aup.ass	S.				

## Eléments de plusieurs postes du bilan

		CONCERNANT LES REPRISES	MONTANT DES DETTES OU	
POSTES DU BILAN	LIEES	AVEC LESQUELLES SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION	CREANCES REPRESENTEES PAR EFFETS DE COMMERCE	
Capital souscrit non appelé				
Avances & acptes sur immobilisations incorporelles Avances & acomptes s/immobilisations corporelles Participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et cptes rattachés	5 705			
Autres créances		8 682		
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières placemt				
Disponibilités				
Emprunts obligataires conv. tibles				
Aut. emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. des établissements de crédit.				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances & acomptes reçus s/ commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes s/immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		111 567		

## Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances clients et compte s rattachés	327 412
CLIENTS FACT. A ETABLIR	327 412
Autres créances	7 404
ETAT MONT A RECEVOIR	2 156
DEB DIV MT A RECEVOIR	5 248
TOTAL	334 816

## Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
	40.400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 126
FOURNIS. FACT. NON PARVENUE	19 126
Dettes fiscales et sociales	215 526
CONGES A PAYER	114 289
PROV PRIME	1 800
PROV COMMISSIONS	1 821
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	51 430
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	39 175
PROC CH SOC / PRIME	810
PROV CH SOC COMM	819
ETAT AUTRES CH. A PAYER	5 380
Autres dettes	10 166
CLIENTS RRR1AV.A ACCORD	10 166
TOTAL	244 819

### Charges & produits constatés d'avance

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	54 715	57 986
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL	54 715	57 986

## **Composition du capital social**

		NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 -	Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	125 000	1.00
2 -	Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
3 -	Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 -	Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	125 000	1.00

### Effectif moyen

	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	45	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	46	

### Ident.sociétés-mères consolidant soc.

AUBAY TECHNOLOGY 233 – 235, avenue Le Jour se lève 92651 Boulogne Billancourt Cedex



### Liste des filiales & participations

FIL	IALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE EN POURCENTAGE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS
A.	RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1.	Filiales			
(plu	us 50% du capital détenu)			
2.	Participations			
(10	à 50% du capital détenu)	180 386	19,99 %	80 386
В.	RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1.	Filiales non reprises en A			
	a) françaises			
	b) étrangères			
2.	Participations non reprises en A:			
	a) françaises			
	b) étrangères			

20.2.3.6 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CLOS LE 31/12/2003

### Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OCTO TECHNOLOGY, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et qui se traduisent par un bénéfice comptable de 31 570 ,57 euros.
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à



examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-après, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 19 février 2004

EMemore de la Compagnie Régionale de Paris

Bernard LELARGE

Commissaire aux Omptes

# 20.3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AUX DONNEES SOCIALES COMPTABLES HISTORIQUES

En vue de l'opération d'introduction en bourse de la Société OCTO Technology, certaines informations complémentaires sont présentées ci-dessous.

Ces éléments complètent les comptes historiques présentés précédemment, et sont rédigés à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers, spécifiquement dans le cadre du prospectus, et à la date d'émission du prospectus



# 20.3.1 TABLEAU DE FLUX RELATIFS AUX EXERCICES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2003, 31 DECEMBRE 2004,31 DECEMBRE 2005 ET AU 31 AOUT 2006

	30/06/2006	2005	2004	2003
OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net	307 955	480 170	449 233	31 571
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité				
Dotation amortissements et provisions nets	43 361	64 463	62 338	42 984
Résultats cessions actifs immobilisés		- 335 984	5 824	- 262
Marge brute d'autofinancement	351 316	208 649	517 395	74 293
Variation du besoin en fonds de roulement				
- Variation des stocks				
- Variation des créances d'exploitation	- 1 396 292	- 759 766	- 465 725	- 92 874
- Variation des dettes d'exploitation	636 927	- 13 742	662 131	66 122
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation (1)	- 408 049	- 564 859	713 801	47 541
OPERATION D'INVESTISSEMENT				
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles			1 452	5 248
Cessions / réductions d'immobilisations financières		383 298		4 622
Développements internes de l'exercice				
Frais de prospection internationale (charge à étaler)				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 24 134	- 372	- 8 400	- 552
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 54 072	- 155 674	- 59 339	- 54 618
Acquistions d'immobilisations financières	5 504	- 176 748	- 47 091	- 20 691
Variation dettes fournisseurs acquis. immobilisations	- 5 524	5 524	- 8 287	5 297
Variation des créances sur cessions immobilisations	174 991	- 174 991		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements (2)	91 261	- 120 963	- 121 665	- 60 694
OPERATION DE FINANCEMENT				
Augmentations de capital en numéraire				
Distributions de dividendes	- 250 000		- 400 000	
Remboursement avances en - comptes courant associés		395 398		24 316
Augmentation avances en - comptes courant associés	- 40 000		- 386 716	
Augmentation des dettes financières - compte courant associés	499 228	203 635	400 000	111 567
Remboursement des dettes financières - <b>comptes courant associés</b>		- 400 000	- 111 567	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	209 228	199 033	- 498 283	135 883
VARIATION DE LA TRESORERIE (1)+(2)+(3)	- 107 560	- 486 789	93 853	122 730
Trácororio à l'autortura (A)	114 500	604 274	E07 E40	204 700
Trésorerie à l'ouverture (4)	114 582	601 371	507 518	384 788
TRESORERIE A LA CLOTURE (1)+(2)+(3)+(4)	7 022	114 582	601 371	507 518
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités et soldes créditeurs de banques	7 872	115 105	601 790	507 518
Agios à payer	- 850	- 523	- 419	
TRESORERIE A LA CLOTURE	7 022	114 582	601 371	507 518



### 20.3.2 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves légales	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat exercice	Totaux capitaux propres
Situation au 31/12/2002	125 000		3 811	367 868		162 099	658 779
- Affectation du résultat N-1				162 099		- 162 099	
- résultat N						31 571	
Situation au 31/12/2003	125 000	-	3 811	529 967	-	31 571	690 349
- Affectation du résultat N-1				31 571		- 31 571	
- résultat N						449 233	
- acomptes dividendes				- 400 000			
Situtation au 31/12/2004	125 000	-	3 811	161 538	-	449 233	739 582
- Affectation du résultat N-1			8 689	440 544		- 449 233	
- résultat N						480 170	
Situation au 31/12/2005	125 000	-	12 500	602 082	-	480 170	1 219 753
Affectation du résultat N-1				230 170		- 230 170	
Distribution dividendes						- 250 000	
Résultat 30/06/06						307 955	
Situation au 30/06/06	125 000	-	12 500	832 253	-	307 955	1 277 708

# 20.3.3 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET LE TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2003-2006

Suite à la demande qui m'a été faite, et en ma qualité de Commissaire aux Comptes de la société Octo Technology, j'ai effectué un audit du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres de 2003 à 2006 de la société.

Ces tableaux ont été établis sous la responsabilité du Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces tableaux.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que ces états ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour la préparation de ces états et à apprécier la présentation d'ensemble des informations données. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A mon avis, les tableaux des flux de trésorerie et de variation des capitaux propres de 2003 à 2006 présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, l'évolution de la trésorerie entre 2003 et 2006 et les mouvements ayant affecté les capitaux propres au cours de cette période.

Fait à Paris, le 30 octobre 2006

l, rue de Courcelles, 750C8 PARIS – Tél. : 01.45.61.20.40 – Télécopie : 01.45.61.21.04 SIRET 337 640 379 000 42 – N° IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE FR 07337640379 - CODE NAF 741C

### 20.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Il est rappelé que la Société a réalisé la distribution de dividendes suivante lors des trois derniers exercices :

- 250 000 euros au titre de l'exercice 2005,
- 400 000 euros au titre de l'exercice 2004,
- aucun dividende n'a été distribué pour le compte de l'exercice 2003.

Les distributions de dividendes à venir devraient être limitées, la Société privilégiant le financement de sa croissance à la distribution de ses résultats.



#### 20.5 PROCEDURES JUDICIAIRES

La Société OCTO Technology peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrage, gouvernementales ou administratives. Toutefois, à la connaissance de la Société, , il n'existe pas de procédure gouvernementale, judicaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur., en dehors du litige mentionné au paragraphe 4.1 du chapitre 4 de la première partie du prospectus, .

#### 20.6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'augmentation des participations sur l'exercice 2005 est liée au fait que la société a reçu 29 765 actions KPIT Cummins Infosystems Ltd en rémunération de la cession de la filiale Pivolis. Ces titres étaient valorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à 316,74 roupies (soit environ 5,88 € par action). KPIT Cummins Infosystems Ltd est une société Indienne cotée à la bourse de Bombay.

L'augmentation des produits exceptionnels en 2005 par rapport à 2004 est essentiellement due aux produits exceptionnels sur opérations de capital. OCTO Technology a en effet vendu des titres de sa filiale PIVOLIS

L'augmentation des immobilisations incorporelles au 30 juin 2006 correspond à l'acquisition d'un logiciel de compta/paie.



### 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### 21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 6 DES STATUTS) ET CONDITIONS AUXQUELLES LES STATUTS SOUMETTENT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL ET DES DROITS ATTACHES AUX ACTIONS (ARTICLE 7 DES STATUTS)

### Montant du capital social

Le capital social est fixé à la somme de 250 000 euros divisé en 2 500 000 actions de même valeur nominale.

### Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2006, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 125 000 euros par prélèvement sur les comptes de réserve par élévation du nominal. Le capital est ainsi porté à 250 000 €.

#### 21.1.2 CAPITAL AUTORISE NON EMIS

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 21 août 2006 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de Validité	Plafond (valeur nominale)
Attribution d'actions gratuites.	38 mois	100 000€
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières et/ou par incorporation de réserves, primes, bénéfices.	26 mois	500 000€(1)
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières.	26 mois	500 000€(1)
Augmentation du nombre de titres émis en cas de demande excédentaire de titres lors de l'augmentation de capital.	26 mois	15% de l'émission initiale (1)
Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres.	26 mois	250 000 € (1)

<sup>(1)</sup> Le cumul maximum est fixé à 1 000 000 €.

### 21.1.3 TITRES NON REPRESENTATIFS AU CAPITAL

A la date du présent document, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.



21.1.4 ACTIONS DETENUES PAR L'EMETTEUR LUI-MEME OU EN SON NOM, OU PAR SES FILIALES

A la date du présent prospectus, la Société ne détient aucune de ses actions, et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

21.1.5 VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Un plan d'attribution d'options de souscription a été mis en place le 16 décembre 2002 de sorte que 9 salariés de la Société puissent avoir accès à 69 000 actions (montant ajusté de la division du nominal), soit 2,76 % du capital de OCTO Technology à la date d'enregistrement du présent prospectus. Le prix d'exercice est de 1,50 euros et la durée de détention est fixée à 4 ans. Ces options pourront être exercées à compter du 16 décembre 2006 et jusqu'au 16 décembre 2010.

An outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2006 a donné la possibilité au Directoire à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société, dans la limite de 4 % du nombre total d'actions de la Société au 21 août 2006, soit 100 000 actions.

21.1.6 CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant

21.1.7 CAPITAL DE LA SOCIETE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

A la date d'enregistrement du présent prospectus, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur ses actions.



### 21.1.8 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.8.1 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CREATION DE LA SOCIETE

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
27/03/1998	Constitution en SARL	250 000 F	-	500	500 F	500	250 000 F
28/10/1998	Division du nominal	-	-	124 500	2 F	125 000	250 000 F
26/02/2001	Incorporation de réserves	86 887,75 €	-	-	1€	125 000	125 000€
21/08/2006	Division du nominal	-	-	2 250 000	0,05€	2 500 000	125 000€
21/08/2006	Incorporation de réserves	125 000€	-	-	0,10€	2 500 000	250 000€

#### 21.1.8.2 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL SUR TROIS ANS

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions cédées	Nombre d'actions acquises	% du capital cédé	% du capital acquis	% du capital détenu après l'opération
Laurent AVIGNON	Salarié	2,0 %	18 mars 05	Cession	625	-	0,50%	-	1,50%
AUBAY TECHNOLOGY	Administrateur	84,0 %	18 mars 05	Acquisition	-	625	-	0,50%	84,50%
Francois HISQUIN	Président	10,0 %	26 avril 05	Acquisition	-	1 250	-	1,00%	11,00%
Francois HISQUIN	Président	11,0 %	07 mars 06	Acquisition	-	20 000	-	16,00%	27,00%
Francois HISQUIN	Président	27,0 %	07 mars 06	Cession	1 100	-	0,88%	-	26,12%
Laurent AVIGNON	Salarié	1,5 %	07mars 06	Acquisition	-	800	-	0,64%	2,14%
Ludovic CINQUIN	Salarié	1,0 %	07 mars 06	Acquisition	-	300	-	0,24%	1,24%
AUBAY TECHNOLOGY	Administrateur	84,5 %	07 mars 06	Cession	20 000	-	16,00%	-	68,50%
Frederic BEAUDREE	Actionnaire	1,0 %	26 avril 06	Cession	1 250	-	1,00%	-	0,00%



#### 21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La mise en œuvre de systèmes d'information par notamment, le conseil, l'ingénierie informatique et de développement, la distribution et la vente de logiciels ou de matériels informatiques ;
- A titre accessoire ou connexe, l'exploitation par tout moyen et sous toute forme, notamment la rédaction, la publication, la diffusion, d'ouvrages relatifs à l'objet social ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE

Le Directoire (article 13 des statuts)

- 1 La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de surveillance.
- Le Directoire est composé de cinq membres au plus, nommés par le Conseil de surveillance.
- Si le capital n'atteint pas cent-cinquante-mille euros (150.000 euros), une seule personne peut être désignée par le Conseil de surveillance pour exercer les fonctions dévolues au Directoire avec le titre de Directeur général unique.
- 2 Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six ans et sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 70 ans. Le membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de surveillance.



3 - Le Conseil de surveillance détermine la rémunération des membres du Directoire et confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit.

En cas de partage, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante.

Pouvoirs et obligations du Directoire (article 14 des statuts)

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation dans ces sociétés, doivent être préalablement autorisées par le Conseil de surveillance.

- 2 Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.
- 3 Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.



Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

Le Conseil de Surveillance (article 15 des statuts)

1 - Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

2 - La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

- 3 Chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action.
- Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.
- 4 Le Conseil de surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.
- 5 Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.



Tout membre du Conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance (article 16 des statuts)

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les Directeurs Généraux ; il peut révoquer les membres du Directoire ou le Directoire Général unique et fixe leur rémunération.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

21.2.3 DROITS – PRIVILEGES – RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS EXISTANTES

Transmission des actions (article 10 des statuts)

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la Loi et les statuts.



La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

La société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires.

Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

- 3 Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.
- 4 Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale à 5 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 5 % du capital social ou des droits de vote et ce, jusqu'à 50 % du capital social ou des droits de vote inclus, et, au-delà de 50 %, une fraction correspondant aux seuils supérieurs prévus par l'article L. 233-7 du Code de commerce, ainsi qu'au seuil de 95 % prévu par les règles du marché Alternext, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci- dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis, à la hausse comme à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions



prévues par la loi, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font le demande lors de l'assemblée générale. »

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue, le cas échéant, par la loi.

21.2.4 ASSEMBLEES GENERALES: MODALITE DE CONVOCATION (ARTICLE 19 DES STATUTS)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de surveillance ou par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

21.2.5 CLAUSES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE

Néant

21.2.6 Franchissement de seuls (article 11 des statuts)

. . .

4 - Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale à 5 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 5 % du capital social ou des droits de vote et ce, jusqu'à 50 % du capital social ou des droits de vote inclus, et, au-delà de 50 %, une fraction correspondant aux seuils supérieurs prévus par l'article L. 233-7 du Code de commerce, ainsi qu'au seuil de 95 % prévu par les règles du marché Alternext, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces



seuils, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci- dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis, à la hausse comme à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font le demande lors de l'assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue, le cas échéant, par la loi.

...

#### 21.2.7 STIPULATIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.



### **22 CONTRATS IMPORTANTS**

La société n'a pas enregistré de contrats importants autres que ceux signés dans le cadre normal de ses activités.



### 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant



#### 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

OCTO Technology atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la Société et :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de OCTO Technology, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus;
- les informations financières historiques de OCTO Technology pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de OCTO Technology.



### **25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Cf chapitre 7 de la présente partie.



#### 2ème PARTIE

#### 1 PERSONNES RESPONSABLES

#### 1.1 DENOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES

#### 1.1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS

Se reporter au paragraphe 1.1.1 de la première partie du présent prospectus.

#### 1.1.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Se reporter au paragraphe 1.1.2 de la première partie du présent prospectus.

#### 1.2 DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

#### 1.2.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS

Se reporter au paragraphe 1.2.1 de la première partie du présent prospectus.

#### 1.2.2 ENGAGEMENT DE LA SOCIETE

Conformément aux règles d'Alternext, OCTO Technology s'engage à assurer :

- 1) La diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, les informations suivantes :
- Dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport de gestion comprenant ses états financiers (article 4.2 des Règles d'Alternext).
- Dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext).
- La convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext).
- Toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux disposition de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne.
- Tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50 % ou 95 % du



- capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance.
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur ont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société.
- 2) Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auxquels elle procèdera.

OCTO Technology s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et notamment :

- L'information permanente (article 221-1 à 222-11 du Règlement général).
- La diffusion du rapport sur le contrôle interne (articles 221-6 à 221-8 du Règlement général).
- La diffusion du rapport sur les honoraires des Commissaires aux Comptes (articles 221-1-2 du Règlement général).
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (article 222-14 et 222-15 du Règlement général).



#### **2 FACTEURS DE RISQUE**

Les renseignements concernant ce chapitre sont fournis dans le document de base qui constitue la 1<sup>ère</sup> partie de ce prospectus, au chapitre IV intitulé « Facteurs de risques ».

Il existe également des facteurs de risques liés à l'opération :

#### 2.1.1 RISQUE LIE A L'ABSENCE DE GARANTIE DE BONNE FIN

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L 225-145 du Code de Commerce. En conséquent, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit dès que celui-ci dispose effectivement des fonds (c'est à dire à la date de règlement/livraison).

Si 86,47 % (dans le cas d'un cours en haut de fourchette) ou à 92,79 % (dans le cas d'un cours en milieu de fourchette) de l'augmentation de capital d'un montant brut de 2 694 447 euros (en milieu de fourchette) n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

Fourchette	Limitation de l'émission	Nombre de titres	Montant de l'augmentation de capital
Basse	à 100 %	555 556	2 505 558
Milieu	à 92,79 %	515 500	2 500 175
Haute	à 86,47 %	480 395	2 500 000

Si le placement se révélait être inférieur à 2,5 M € (dans le cas d'un prix en bas de fourchette), l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

#### 2.1.2 INSCRIPTION SUR UN MARCHE NON REGLEMENTE

Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. Aucun accord n'oblige les actionnaires actuels à conserver leurs titres et un risque sur le cours des actions de la Société pourrait exister en cas de cessions significatives.

L'admission des actions OCTO Technology sur le marché Alternext d'Euronext Paris est conditionnée à la réussite de la présente augmentation de capital et à l'accord d'Euronext Paris.

De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.



### 2.1.3 ABSENCE DE MARCHE DES ACTIONS DE LA SOCIETE PREALABLEMENT A L'INTRODUCTION EN BOURSE

Les actions de la Société n'ont fait l'objet jusqu'à présent d'aucune opération sur un marché. Le prix des actions offertes dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA sera déterminé par la Société, le Listing Sponsor et le Prestataire de services d'investissement en charge du placement en fonction, notamment, des conditions de marché et des conditions économiques prévalant alors, des résultats et revenus prévisionnels et estimés de la Société, de la valeur estimée des sociétés comparables, et des indications d'intérêt exprimées par les investisseurs potentiels pendant la période d'ouverture de l'offre d'actions.

En l'absence de cotation antérieure, les cours observés lors des premières négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA pourraient ne pas refléter le prix des actions offertes dans le cadre de l'Opération. Il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour les actions de la Société, ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être affectés.

2.1.4 LE COURS DES ACTIONS DE LA SOCIETE SUR LE MARCHE ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS SA POURRAIT CONNAÎTRE DES VARIATIONS SIGNIFICATIVES

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA est susceptible d'être affecté de manière significative par des évènements tels que des variations du résultat de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité, ou l'annonce d'innovations technologiques ou le lancement de nouveaux produits, par la Société ou ses principaux concurrents.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années qui, souvent, ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que l'évolution du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

#### 3 INFORMATIONS DE BASE

#### 3.1 DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

OCTO Technology atteste que de son point de vue, le fonds de roulement net de la Société est suffisant (c'est à dire que la Société a accès à des disponibilités suffisantes) au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date du visa du présent prospectus et avant augmentation de capital.

#### 3.2 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT AU 31 AOUT 2006.

#### 3.2.1 CAPITAUX PROPRES

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres de la Société OCTO Technology (comptes sociaux) a été établie sur la base d'une situation de moins de 90 jours par rapport à la date du visa sur le présent prospectus et avant augmentation de capital.

En euros	
Capitaux propres au 31.08.2006	1 388 491 €
Capital social	250 000€
Prime d'émission, de fusion, d'apport	-
Réserve légale	12 500 €
Résultat exercice au 31 août 2006	418 739€
Report à Nouveau	707 252€
Réserve de consolidation	-

#### 3.2.2 ENDETTEMENT

Total des dettes à court terme	773 012 €
- garanties	<del>-</del>
- cautionnées	-
- sans garanties, sans cautions	773 012 €

Total des dettes à moyen et long terme	
- garanties	-
- cautionnées	-
- sans garanties, sans cautions	-

Il n'existe par ailleurs aucune dettes indirectes et/ou conditionnelles.



En euros (€)	au 31.08.2006		
A. Trésorerie	238 717 €		
B. Instruments équivalents	-		
C. Titres de placement	-		
D. Liquidités (A+B+C)	238 717€		
E. Créances financières à court terme	-		
F. Dettes bancaires à court terme	-		
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-		
H. Autres dettes financières à court terme	773 012 (compte courant Aubay)		
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	773 012€		
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	534 295 €		
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	-		
L. Obligations émises	-		
M. Autres emprunts à plus d'un an	-		
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	-		
O. Endettement financier net (J+N)	534 295		

Les commissaires aux comptes ont effectué un examen limité des données financières sur la période du 01/07/06 au 31/08/06, qui leur ont permis de produire les éléments ci-dessus.

Précisons que les capitaux propres n'ont pas connu une évolution significative depuis le 31 août 2006. En revanche l'endettement financier a connu une variation puisqu'au 30 octobre 2006 il s'élève à 574 462 € (toujours exclusivement constitué de compte courant Aubay). A la même date, les disponibilités s'élèvent à 181 398 € On constate donc une diminution de l'endettement financier net qui passe de 534 295 € à 393 064 €

#### 3.3 INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OPERATION

A la connaissance de la Société, le Listing Sponsor et le Prestataire de services d'investissement n'ont pas d'intérêts autres que ceux au titre desquels ils fournissent leurs services professionnels dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, pouvant influer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

#### 3.4 RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Le projet d'introduction en bourse de OCTO Technology s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance de la Société.

Les fonds levés donneront à la Société les moyens financiers de développer les offres supplémentaires nécessaires à sa croissance, d'augmenter les effectifs et de



renforcer la notoriété de la Société vis-à-vis de ses clients, de ses fournisseurs et de ses partenaires.

La part des fonds levés consacrée à la croissance organique sera d'environ 60 % du total des fonds levés lors de l'introduction en bourse.

Par ailleurs, ces fonds permettront à OCTO Technology de saisir les opportunités de croissance externe qui présenteraient une complémentarité géographique ou opérationnelle par rapport à l'offre actuelle.

La part des fonds levés consacrée à la croissance externe sera d'environ 40 % du total des fonds levés lors de l'introduction en bourse.

Précisons que la Société n'a pas pour le moment de projets de croissance externe en cours.

Enfin, l'introduction en bourse permettra d'offrir une liquidité à l'approche de la période d'exercice du plans d'options existant, même si cela n'est pas l'objet premier de l'opération.

AUBAY Technology a pour sa part décidé d'introduire en bourse sa filiale OCTO Technology, afin de faciliter sa croissance. OCTO pourra consacrer l'intégralité des capitaux levés lors de l'introduction en bourse à son propre développement.



# 4 INFORMATION SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION SUR ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS

#### 4.1 NATURE ET CATEGORIE DES ACTIONS

Il est demandé l'admission sur Alternext d'Euronext Paris SA de la totalité des actions composant le capital social de OCTO Technology à la date de la première cotation des actions (les actions « Existantes »), toutes entièrement libérées et les actions nouvelles (les actions « Nouvelles ») qui seront émises dans le cadre de l'Opération (les actions Nouvelles et les actions Existantes étant collectivement désignées comme les « Actions »).

Les actions Nouvelles seront de même catégorie que les actions Existantes et seront assimilées dès leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA aux actions Existantes de la Société, admises simultanément aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

Elles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des stipulations des statuts de la Société. Elles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ; elles donneront ainsi droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

#### 4.1.1 VALEUR NOMINALE

Les Actions ont chacune une valeur nominale de 0,1 euros.

#### 4.1.2 LIBELLE DES ACTIONS

OCTO TECHNOLOGY Mnémonique : ALOCT

#### 4.1.3 CODE ISIN

FR0004157428

#### 4.1.4 DENOMINATION DU SECTEUR D'ACTIVITE

Le code N.A.F de la Société est 721 Z. Secteur d'activité : Conseil en systèmes informatiques.

#### 4.2 DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Actions sont régies par le droit français.



Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse, et sont désignés en fonction de la nature des litiges sauf disposition contraire du Nouveau Code de Procédure Civile.

#### 4.3 FORME DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire ; elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

#### 4.4 DEVISE D'EMISSION DES ACTIONS

Les Actions sont libellées en euros.

#### 4.5 DROITS ATTACHES AUX ACTIONS

Les actions Nouvelles seront soumises à toutes les dispositions des statuts et porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elles seront, en conséquence, dès leur admission, assimilées aux actions Existantes.

L'information complète relative aux droits et obligations attachés aux Actions figure dans le paragraphe 21.2.3 du document de base.

#### 4.6 AUTORISATION D'EMISSION

#### 4.6.1 ASSEMBLEE GENERALE AYANT AUTORISE L'EMISSION

L'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 21 août 2006 a notamment voté les résolutions suivantes :

#### Quatrième résolution :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, approuve le principe de l'admission ou de l'inscription des titres de la Société sur un compartiment non réglementé d'Euronext Paris, le Marché Libre ou Alternext.

L'Assemblée Générale autorise l'admission ou l'inscription des titres de la Société sur un compartiment non réglementé d'Euronext Paris, le Marché Libre ou Alternext, et donne ainsi tous pouvoirs au Directoire avec capacité de subdélégation à son Président afin de réaliser toutes démarches, prendre toutes décisions, contracter tout engagement et signer tous documents pour faire admettre aux négociations, avant le 31 décembre 2007, les titres de la Société. »



#### Neuvième résolution

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce:

#### 1- délègue :

- a) au Directoire, sous le contrôle du conseil de surveillance, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, par voie d'appel public à l'épargne ou non dans les proportions et aux époques qu'il déterminera aux émissions d'actions de la société, et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris les bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant droit immédiatement, et/ou, à terme à des actions de la société.
- b) Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises pour la rémunération d'apports de titres à la Société en réponse à une offre publique d'échange.
- c) Elle pourront aussi être émises, lors de l'exercice des droits attachés à leurs titres, en faveur des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et émises par des sociétés dont cette dernière détient directement ou indirectement la majorité du capital.

#### 2 - fixe à :

- a) cinq cent mille (500.000) euros, le plafond nominal global de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission de ces valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- b) et à dix millions (10.000.000) d'euros, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,

#### 3 - décide que :

- a) les valeurs mobilières ci-dessus prévues pourront être émises soit en euros, soit en monnaie étrangère, dans la limite du plafond autorisé en euros ou de sa contre-valeur à la date d'émission, étant entendu que la somme à recevoir par la Société pour chacune des actions émises sans droit préférentiel de souscription devra être au minimum égale à la limite inférieure définie par la loi ;
- b) la somme revenant immédiatement ou à terme à la Société pour chaque action, valeur mobilière ou bon émis en vertu de la délégation donnée au paragraphe 1-cidessus, ne pourra être inférieure au montant minimal déterminé par la réglementation applicable en la matière, à la date de mise en œuvre de la présente autorisation ; ce montant sera éventuellement corrigé pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;



- c) en l'absence d'une réglementation immédiatement applicable, le prix définitif d'émission des actions qui ne devra pas être inférieur soit à la part des capitaux propres par action tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé à la date d'émission, soit à quatre euros cinquante (4,50 €) sur la base de 2 500 000 titres sera arrêté par le Directoire ;
- d) le Directoire pourra conférer aux actionnaires, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité, portant sur tout ou partie de l'émission, pour souscrire en proportion de leur part de capital, aux valeurs mobilières émises, sans que ceci puisse donner lieu à la création de droits cessibles ou négociables.

La présente décision comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous autres titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

- 4- délègue au Directoire, sous le contrôle du Conseil de surveillance, les mêmes pouvoirs que ceux définis à la huitième résolution pour réaliser ces émissions dans un délai de vingt six mois à compter de la présente Assemblée et notamment :
- a) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité des émissions d'actions ou de valeurs mobilières définies ci-dessus, le Directoire pourra limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies, à condition que celui ci atteigne au moins les trois quart de l'émission décidée.
- b) Décide que le Directoire pourra d'office et dans tous les cas limiter l'émission décidée au montant atteint lorsque les actions, et / ou, autres valeurs mobilières non souscrites représenteront moins de 3 % de ladite émission.
- c) Décide que le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour déterminer ce délai et les modalités d'exercice de cette clause de priorité.
- d) Décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société réalisée en application de l'article L.228-95 du Nouveau Code du Commerce pourra intervenir soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux titulaires d'actions anciennes.
- e) Prend acte et décide, conformément à l'article L. 228-91 du Nouveau Code de Commerce que la délégation susvisée comporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant vocation différée à des actions de la société pouvant être émises renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit et comporte également renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donneront droit celles des valeurs mobilières qui prendront la forme d'obligations convertibles et les bons de souscription émis de manière autonome.
- f) Décide conformément à la Loi de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.



- g) Décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président pour la mise en œuvre de la délégation susvisée, à l'effet, notamment de fixer les dates et modalités des émissions, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre, de fixer les prix des souscriptions et les conditions des émissions, les montants de chaque émission, la date de jouissance des titres, de déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières, et le cas échéant de prévoir la possibilité de suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières pendant un délai ne pouvant excéder trois mois, fixer les modalités selon lesquelles sera effectuée la protection des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- h) Décide que le Directoire pourra procéder le cas échéant à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des émissions concernées. Il pourra prendre toutes dispositions permettant de parvenir à la bonne fin des émissions. Il disposera de tous pouvoirs pour constater la, ou/les, augmentations réalisées en application de la présente délégation et procéder aux modifications corrélatives des statuts.
- i) Décide qu'en cas d'émission d'obligations ou d'autres titres d'emprunt le Directoire disposera de tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président, pour déterminer leur caractère subordonné ou non, fixer le taux d'intérêt, la durée des obligations ou des autres titres d'emprunt, leur prix de remboursement, leurs modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces obligations ou autres titres d'emprunt donneront droit des actions de la société.
- j) Décide que la délégation susvisée prive d'effet toute délégation antérieure visant à l'émission immédiate, et/ou, différée d'actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- k) Décide que cette autorisation est utilisable en cas d'offre publique ou privée d'échange de valeurs mobilières réalisées à l'initiative de la société contre les valeurs mobilières d'une société cible, les conditions d'émission desdites nouvelles valeurs mobilières étant alors adaptées à la législation en vigueur. »

#### 4.6.2 DECISION DU DIRECTOIRE

Le directoire, en date du 21 août 2006, a décidé, en application des autorisations données en assemblée générale, le lancement de l'opération d'introduction en bourse et l'ouverture d'une augmentation de capital par émission de 555 556 actions Nouvelles de même nominal, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 55 555,60 euros.



#### 4.6.3 PROCES VERBAL DU DIRECTOIRE DU 21 AOUT 2006

L'an deux mille six, Et le 21 août à 14h30 heures,

Le Directoire s'est réuni au siège social, sur convocation de son Directeur Général Unique.

Est présent ou représenté :

- Monsieur François HISQUIN, Directeur Général Unique.

La séance est présidée par Monsieur François HISQUIN en sa qualité de Directeur Général Unique, lequel peut valablement délibérer.

Monsieur le Directeur Général Unique rappelle que la société a entamé un processus d'introduction en bourse des titres de la société tel qu'autorisé par la quatrième résolution votée au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2006.

Puis, le Directeur Général Unique rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Mise en oeuvre du processus d'inscription des titres de la Société sur le Marché Alternext d'Euronext Paris,
- Pouvoirs au Directeur Général Unique pour la mise en oeuvre de l'opération d'inscription sur Alternext,
  - Questions diverses

#### Délibération N°1:

Sur proposition du Directeur Général Unique, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 21 août 2006, le Directoire décide de faire procéder à l'inscription des titres de la société sur le Marché Alternext d'Euronext Paris et ce dans les meilleurs délais.

Cette opération, qui sera visée par l'AMF dans le cadre d'un prospectus, prendra la forme d'une augmentation de capital d'un montant de l'ordre de 2,5 M € par voie d'appel public à l'épargne avec suppression du DPS et l'émission d'un nombre maximum de 555 556 actions nouvelles de même valeur nominale.

Le prix d'émission sera compris dans une fourchette de 4,50 € à 5,20 € par action. L'offre prendra la forme d'une OPO et d'un placement global.

Les actions nouvelles émises porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et seront entièrement assimilables aux anciennes dès leur émission.

La bonne fin de l'opération ne sera pas garantie.

Le Directoire approuve le projet de Prospectus tel qui lui est proposé.



#### Cette délibération est adoptée.

#### **Délibération N°2**

Le Directoire donne tous pouvoirs à son Directeur Général Unique ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi, signer tous documents, entreprendre toutes démarches et plus généralement accomplir tous les actes nécessaires à la bonne fin de l'opération d'inscription sur Alternext.

#### Cette délibération est adoptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général Unique.

#### Le Directeur Général Unique

François HISQUIN

#### 4.7 DATE PREVUE D'EMISSION DES ACTIONS NOUVELLES

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Dans ces conditions, l'émission d'actions Nouvelles aura lieu à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire soit le 4 décembre 2006.

#### 4.8 RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS

A la date de leur première négociation prévue le 5 décembre 2006, les Actions seront librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

## 4.9 REGLES RELATIVES AUX OFFRES PUBLIQUES D'ACHAT OBLIGATOIRES AINSI QU'AU RETRAIT ET AU RACHAT OBLIGATOIRES APPLICABLES AUX ACTIONS

#### 4.9.1 GARANTIE DE COURS

Au termes de la réglementation française, un projet de garantie de cours visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote doit être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après l'« Initiateur »), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I et II du Code de Commerce, un bloc de titres lui conférant compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de



vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné (article 235-3 et 235-4 du Règlement Général de l'AMF, Livre II).

#### 4.9.2 RETRAIT OBLIGATOIRE

La procédure de retrait obligatoire n'est pas applicable sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

### 4.10 OFFRES PUBLIQUES LANCEES PAR DES TIERS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR DURANT LE DERNIER EXERCICE ET L'EXERCICE EN COURS

La Société faisant l'objet d'une introduction en bourse, aucune offre publique portant sur le capital de la Société n'a été lancée par des tiers durant le dernier exercice ou l'exercice en cours.

#### 4.11 REGIME FISCAL

Le régime fiscal des actions de la Société en l'état actuel de la législation française est décrit ci-après.

L'attention des investisseurs est cependant attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel. Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale signée entre la France et cet Etat.

En outre le régime fiscal décrit ci-après correspond à celui en vigueur à ce jour : ce régime pourrait être modifié par de prochaines évolutions législatives ou règlementaires que les investisseurs devront suivre avec leur conseil fiscal habituel.

#### 4.11.1 RESIDENTS FISCAUX DE FRANCE

# 1) <u>Personnes physiques détenant des actions françaises dans le cadre de leur</u> patrimoine privé.

Le régime ci-après s'applique aux personnes physiques ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à de telles opérations. Les personnes physiques qui réaliseraient de telles opérations de bourse sont invitées à se rapprocher de leur conseil fiscal pour connaître le régime qui leur est applicable.

#### a) Les dividendes

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, portant notamment sur la réforme du



régime fiscal des distributions, les dividendes mis en paiement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal, lequel était jusqu'alors égal à 50 % du dividende payé. Les distributions mises en paiement à compter de cette date, bénéficient, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'un abattement non plafonné de 50 % de leur montant (abattement dit demi-base). La loi de finance pour 2006 ayant intégré l'abattement de 20 % sur les traitements et salaires dans le barème de l'impôt sur le revenu, le taux est ramené à 40 %.

#### Les dividendes sont soumis :

- à l'impôt sur le revenu au barème progressif,
- à la contribution sociale généralisée (« CSG ») de 8,2 % dont 5,8 % sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG,
- au prélèvement social de 2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu,
- à la contribution additionnelle au prélèvement social de 2 %, perçue au taux de 0,3 % non déductible de la base de l'impôt sur le revenu, et
- à la contribution au remboursement de la dette sociale (« CRDS ») aux taux de 0,5 % non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- les dividendes bénéficient d'un abattement général annuel de 2 440 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les signataires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code Civil (« PACS ») faisant l'objet d'une imposition commune et de 1 220 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément; La loi de finances pour 2066 a porté ces montants respectivement à 1 525 euros et 3 050 euros.
- les dividendes perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 bénéficient d'un crédit d'impôt, égal à 50 % du montant, avant application de l'abattement à la demi base et de l'abattement général annuel, des dividendes perçus et plafonnés annuellement à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément et 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que les signataires d'un PACS faisant l'objet d'une imposition commune. Ce crédit d'impôt est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer au titre de l'année de perception des dividendes et est remboursable en cas d'excédent.

Pour l'application des prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social, contribution additionnelle et CRDS), il est précisé que, les dividendes sont soumis aux dits prélèvement avant l'application de l'abattement à la demi base et de l'abattement général annuel, après déduction des dépenses en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu.

#### b) Plus-values

Les plus—values de cession d'actions réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euros, si le montant global de leurs cessions de valeurs mobilières et droits sociaux réalisées au cours de l'année civile dépasse, au niveau du foyer fiscal, le seuil de 15 000 euros, au taux de 16 % auquel s'ajoutent :



- la contribution sociale généralisée au taux de 8,2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu,
- le prélèvement social de 2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu,
- la contribution additionnelle au prélèvement social de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu,
- la CRDS au taux de 0,5 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

En cas de moins-values, celles-ci peuvent être imputées sur les plus-values de même nature réalisées au cours de l'année de cession et, éventuellement, des dix années suivantes, à condition que le seuil de cession de 15 000 euros visé ci-dessus ait été dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

La loi de finance rectificative pour 2005 prévoit que pour les cessions réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la plus-value sera diminuée d'un abattement d'un tiers pour chaque année de détention au delà de la cinquième. Les plus-values seront ainsi définitivement exonérées (hors prélèvements sociaux) lorsque les titres seront cédés après avoir été détenus pendant plus de 8 ans.

#### c) Régime spécial des PEA

Les actions de la Société souscrites dans le cadre de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA, seront éligibles au PEA.

Tant que le plan d'épargne en actions fonctionne, les dividendes perçus et les plusvalues réalisées sont exonérés d'impôt sur le revenu. Lors de la clôture des PEA de plus de 5 ans, le gain réalisé est soumis au prélèvement social, à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables en fonction de la date de clôture du PEA :

Durée de vie du PEA	Prélèvement social <sup>1</sup>	CSG	CRDS	l IT	Total
Inférieure à 2 ans	2,3 %	8,2 %	0,5 %	22,5 %	33,5 % <sup>2 3</sup>
Comprise entre 2 et 5 ans	2,3 %	8,2 %	0,5 %	16,0 %	27,0 % <sup>2 3</sup>
Supérieure à 5 ans	2,3 %	8,2 %	0,5 %	0,0 %	11,0 % <sup>2 3</sup>

- (1) Contribution additionnelle de 0,3 % incluse.
- (2) Calculé sur l'intégralité des gains si le seuil annuel de cession de valeurs mobilières et droits sociaux précité (actuellement fixé à 15 000 euros) est dépassé.
- (3) Le montant de la CSG, de la CRDS et du prélèvement social (contribution additionnelle incluse) peut varier en fonction de la date à laquelle les gains sont réalisés :
  - fraction des gains acquise jusqu'au 31 décembre 1997 : entre 0 et 3,9 % ;



- fraction des gains acquise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 30 juin 2004 : 10 %;
- fraction des gains acquise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 31 décembre 2004 : 10.3 % :
- fraction des gains acquise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 : 11 %.

Les dividendes perçus dans le cadre d'un PEA ainsi que ceux perçus hors PEA ouvriront droit au crédit d'impôt égal à 50% du dividende plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille du bénéficiaire. Ce crédit d'impôt ne sera pas versé sur le plan, mais il sera imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus hors du cadre d'un PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des dividendes, et restituable en cas d'excédent.

A la clôture d'un PEA avant l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de la date d'ouverture fiscale ou, sous conditions, après 5 ans, lorsque la valeur liquidative du plan ou du rachat du contrat par capitalisation est inférieure au montant des versements effectués sur le plan depuis son ouverture, la perte est imputable sur les plus-values de cession de valeurs mobilières de même nature réalisées hors d'un PEA au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession des valeurs mobilières (et droits ou titres assimilés) applicable au titre de l'année de réalisation de la moins-value soit dépassé au titre de l'année considérée.

#### d) Impôt de solidarité sur la fortune

Les actions détenues par les personnes physiques sont comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

#### 2) Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés.

#### a) Dividendes

Les dividendes sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 33 %. S'y ajoutent la contribution additionnelle égale à 1,5 % de l'impôt sur les sociétés (cette contribution sera supprimée pour les exercices clos à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006) et d'une contribution sociale égale à 3,3 % du montant de l'impôt sur les sociétés excédant 763 000 euros par période de douze mois.

Sous certaines conditions, les dividendes encaissés par les personnes morales détenant au moins 5 % du capital de la Société distributrice sont susceptibles, sur option, d'être exonérés (sous réserve de la prise en compte dans le résultat de la Société bénéficiaire d'une quote part de frais et charges égale à 5 % du montant des dividendes, majorés des crédits d'impôt y attachés, limitée au montant total des frais et charges de toute nature exposés par la Société au cours de la période d'imposition) en application des dispositions du régime des Sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI.



#### b) Plus-values

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions de la Société sont incluses dans le résultat soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est à dire en principe un taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33<sup>1/3</sup> % majoré de la contribution additionnelle de 1,5 % (article 235 ter ZA du Code Général des Impôts, cette contribution additionnelle sera supprimée pour les exercices clos à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006) et, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 euros par période de douze mois (article 235 ter ZC du Code Général des Impôts).

En application des dispositions de l'article 219-l a ter du Code Général des Impôts, si les actions de la Société ont été comptabilisées dans un compte de titres de participations ou, le cas échéant, individualisées dans un sous-compte spécial, pendant une durée d'au moins deux ans à la date de la cession, les plus-values réalisées, à l'occasion de leur cession peuvent bénéficier du régime spécial des plus-values à long terme et ainsi, être soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15 % (augmenté de la contribution additionnelle et, le cas échéant, de la contribution sociale) soit au taux effectif de 15,225 % ou de 15,72 %.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-l a ter du Code Général des Impôts, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu à l'article 145 et 216 du Code Général des Impôts. Les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 euros, et qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime mères et filiales autres que la détention de 5 % au moins du capital de la société émettrice, sont également présumés constituer des titres de participation si ces titres sont inscrits en comptabilité au compte « titres de participations » ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable.

En application des dispositions de l'article 219-l-a quinquies du Code Général des Impôts, les plus-values résultant de la cession des titres de participation au sens de l'article 219-l a ter du Code Général des Impôts à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière et des titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 € mais représentant moins de 5 % au moins du capital de la société émettrice, seront imposées au taux réduit de 8 % (augmenté le cas échéant de la contribution sociale, soit un taux effectif de 8,264 %), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, et exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable au taux de droit connu de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égales à 5 % du montant net des plus-values).

Les moins-values à long terme réalisées, le cas échéant, lors de la cession des actions sont imputables exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou, s'agissant des moins-values sur titres relevant du secteur d'imposition à 15 %, des dix années suivantes (sous réserve des conditions



particulières d'imputation du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, telles qu'elles résultent de l'article 219-l a quinquies du Code Général des Impôts).

Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisées lors de la cession des actions ainsi que les conditions d'imputation, à l'avenir, du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### 4.11.2 Non-residents fiscaux de France

#### a) Dividendes

Les dividendes distribués par des sociétés dont le siège social est situé en France font l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège du bénéficiaire effectif est situé hors de France.

Toutefois, les actionnaires dont le siège de direction effective est situé dans un Etat membre de la Communauté européenne peuvent, sous les conditions de l'article 119 ter du Code Général des Impôts, bénéficier d'une exonération de la retenue à la source.

Par ailleurs, les actionnaires sont le domicile fiscal ou le siège social est situé dan un Etat lié à la France par une convention fiscale internationale sont susceptibles, sous certaines conditions tenant notamment au respect de la procédure d'octroi des avantages conventionnels, de bénéficier d'une réduction partielle ou totale de la retenue à la source.

Ces actionnaires n'ont pas plus droit au transfert de l'avoir fiscal ou au remboursement du précompte à compter des distributions faites en 2005 mais, lorsque ces actionnaires sont des personnes physiques, ils ont droit, sous déduction de la retenue à la source applicable au remboursement de crédit d'impôt de 50 % plafonné attaché au dividende, si la convention fiscale internationale conclue entre la France et l'Etat de leur résidence prévoit le transfert de l'avoir fiscal (Introduction 5 l-2-05 du 11 août 2005 n°107 et suivants et annexe 7). L'administration fiscale française n'a pas encore fixé les modalités pratiques de restitution de ce crédit d'impôt aux actionnaires non-résidents éligibles.

Il appartiendra aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions conventionnelles sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier et d'établir les conséquences, sur leur situation particulière de la souscription ou de l'acquisition d'actions de la Société.



#### b) Plus-values

Les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B ou dont le siège social est situé hors de France sont généralement exonérées d'impôt en France, à moins que ces plus-values ne soient rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumis à l'impôt en France, ou que les droits détenus directement ou indirectement par le cédant, avec son groupe familial, dans les bénéfices de la Société dont les actions son cédées aient excédé 25 % à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession. Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25 % au cours de la période susvisée sont soumises à l'impôt en France au taux proportionnel de 16 %, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

#### c) Impôt de solidarité sur la fortune

En principe, l'impôt de solidarité sur la fortune ne s'applique pas aux personnes physiques domiciliées hors de France au sens de l'article 4B du CGI, qui possèdent directement ou indirectement, moins de 10 % du capital de la Société.

Les titres de participation (titres représentant 10 % au moins du capital de la Société émettrice et qui ont été soit souscrits à l'émission, soit conservés pendant au moins 2 ans) sont susceptibles l'être soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

#### 4.11.3 AUTRES SITUATIONS

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

#### 4.11.4 REGLES SPECIFIQUES A ALTERNEXT

#### a) Impôt de bourse

Toutes les opérations portant sur les valeurs mobilières émises par les sociétés dont la capitalisation boursière n'excède pas 150 millions d'euros sont exonérées de cet impôt.

b) Sociétés de capital risque (« SCR »), fonds communs de placement à risques (« FCPR) et fonds communs de placement dans l'innovation (« FCPI »

Sous certaines conditions, les SCR, les FCPR, et les FCPI sont actuellement exonérés d'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des produits et plus-values provenant de leur portefeuille, à condition notamment que celui-ci comprenne au



moins 50 % de titres non admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger émis par des sociétés ayant leur siège dans l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein, ayant une activité industrielle ou commerciale et soumise à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent.

Sous certaines conditions, les titres admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé européen, tel qu'Alternext, émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros seront également susceptibles d'être pris en compte pour l'appréciation de ce quota de 50 %, dans la limite de 20 %.

#### c) Contrats d'assurance-vie investis en actions (article125-0 A du CGI)

Les produits de contrats d'assurance-vie dont l'unité de compte est une part ou une action d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières peuvent être exonérés d'impôt sur le revenu en cas de rachat au-delà d'une durée de 8 ans, si l'actif de l'OPCVM est constitué :

- Pour les contrats souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (contrats « DSK ») :
- Pour 50 % au moins d'actions et de titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein;
- Dont 5 % au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment de parts de FCPR, de FCPI, d'actions de SCR, d'actions ou de parts de sociétés non cotées, ou d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.
- Pour les contrats souscrits après le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (contrats « Sarkozy ») :
- Pour 30 % au moins d'actions ou titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein;

Et au sein du quota de 30 %:

- Pour 10 % au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment d'actions de sociétés non cotées, ou de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, de parts de FCPR, de FCPI ou d'actions de SCR:
- Et pour 5 % au moins de titres non cotés.

Les titres de la Société, dans la mesure où la capitalisation boursière de celle-ci n'excède pas 150 millions d'euros, sont susceptibles, sous certaines conditions, d'être pris en compte pour l'appréciation des quotas d'investissement de 5 % (pour les contrats DSK) et de 10 % (pour les contrats Sarkozy) mentionnés ci-dessus.

# d) Réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription à l'augmentation de capital

Les versements au titre de la souscription en numéraire à une augmentation de capital de sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché



règlementé peuvent ouvrir droit, jusqu'au 31 décembre 2006, à une réduction d'impôt sur le revenu en application de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Parmi les conditions requises pour ouvrir droit à cette réduction d'impôt, figure en particulier la détention directe de plus de 50 % des droits sociaux attachés aux actions ou parts de la société, soit uniquement par des personnes physiques, soit par une ou plusieurs sociétés formées uniquement de personnes parentes en ligne directe ou entre frères et soeurs ainsi qu'entre conjoints, ayant pour seul objet de détenir des participations dans une ou plusieurs sociétés répondant aux conditions générales requises pour entrer dans le champ de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'impôt ne peuvent pas figurer dans un plan d'épargne en actions, un plan d'épargne entreprise ou interentreprises, un plan partenariat d'épargne salariale volontaire ou un plan d'épargne pour la retraite collectif.

La réduction d'impôt est égale à 25 % du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition. Les versements effectués sont retenus dans la limite annuelle de 20 000 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ou de 40 000 euros pour les couples mariés ou partenaires d'un pacte civil de solidarité, soumis à une imposition commune.

L'octroi définitif des réductions est subordonné à la détention des titres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les titres de la Société étant cotés sur un marché organisé et non règlementé, les souscription à l'augmentation de capital de la Société sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 199 terdecies-0 A du CGI si, à l'issue de la présente offre, les actions de la Société sont détenues à plus de 50 % par des personnes physiques dans les conditions indiquées ci-dessus, et ce, en faisant abstraction des participations détenues par des organismes de capital risque.

Si la condition du seuil de 50 % est remplie, la Société, qui remplit les autres conditions requises par l'article 199 terdecies-0 A du CGI, en informera les souscripteurs à l'augmentation de capital et leur délivrera, en temps utile, l'état individuel leur permettant, le cas échéant, de demander le bénéfice de la réduction d'impôt dans les conditions prévues par l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Si les conditions sont respectées, la Société respectera les dispositions déclaratives.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.



#### 5 CONDITIONS DE L'OPERATION

### 5.1 CONDITIONS, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES D'UNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION

#### 5.1.1 CONDITIONS AUXQUELLES L'OFFRE EST SOUMISE

Il est prévu que la diffusion des 555 556 actions Nouvelles dans le public (le « Placement ») se réalise dans le cadre :

- d'une offre public en France réalisée sous la forme d'une « offre à prix ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (l' « Offre Publique »),
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions Nouvelles offertes dans le cadre du Placement. Ainsi, le nombre minimum d'actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre Publique sera de 111 111,

Dans ce cas, le nombre d'actions Nouvelles théoriquement allouées au Placement Global sera égal à 80% du nombre total d'actions Nouvelles offertes dans le cadre du Placement, soit 444 445.

En cas de réduction de l'Offre à 86,47 % (dans le cas d'un cours en haut de fourchette) ou à 92,79 % (dans le cas d'un cours en milieu de fourchette) de l'augmentation de capital, le nombre minimum d'actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre Publique sera respectivement de 96 079 (haut de fourchette) ou de 103 100 (milieu de fourchette), le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global sera respectivement de 384 316 (haut de fourchette) ou de 412 400 (milieu de fourchette).

Il est précisé que la diffusion des Actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1 et suivants du Livre II (« Règles de marché de la Bourse de Paris ») des règles de marché d'Euronext.

Le nombre définitif d'actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre Publique d'une part, et du Placement Global d'autre part, arrêté dans le respect de l'article 321-115 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est susceptible d'ajustement en fonction de la demande.

#### En particulier:

 le nombre définitif d'actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre Publique pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement Global sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'Offre Publique ne puisse excéder 50 % du nombre total d'actions Nouvelles offertes dans le cadre du Placement.



- le nombre définitif d'actions Nouvelles offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur l'Offre Publique, dans le cas où cette dernière ne serait pas entièrement couverte, et ceci, sans limitation.

Ces ajustements doivent permettre de garantir une allocation minimale au public et éviter un déséquilibre manifeste entre les différentes catégories d'investisseurs.

Le nombre définitif d'actions Nouvelles offertes respectivement dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global fera l'objet d'un avis d'Euronext Paris.

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions Nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire des fonds, c'est à dire après la date de règlement-livraison.

Il est par ailleurs rappelé que si l'ensemble des souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter l'émission montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne à 86,47 % (dans le cas d'un cours en haut de fourchette) ou à 92,79 % (dans le cas d'un cours en milieu de fourchette) au moins de l'augmentation décidée.

Enfin, il convient de préciser que le placement sur Alternext ne peut être inférieur à 2,5 millions d'euros.

#### 5.1.2 MONTANT TOTAL DE L'OPERATION

Il est prévu que la Société réalise une augmentation de son capital par émission d'un nombre maximal de 555 556 actions Nouvelles, représentant environ 18,18% du nombre total d'Actions et 18,18% du nombre total des droits de vote de la Société à l'issue du Placement.

Le prix définitif de l'Offre, les quantités définitives d'actions affectées à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global, et le montant définitif du produit brut de l'offre feront l'objet d'un avis publié par Euronext Paris et seront publiques conformément à l'article 212-17 du règlement Général de l'AMF.



#### 5.1.3 PROCEDURE ET PERIODE DE SOUSCRIPTION

#### 5.1.3.1 CALENDRIER PREVISIONNEL

3 novembre 2006	Fixation de la fourchette de prix indicative par le Directoire
14 novembre 2006	Visa de l'AMF sur la note d'opération
40	Ouverture de l'Offre Publique
16 novembre 2006	Ouverture du Placement Global
	Clôture de l'Offre Publique
28 novembre 2006	Clôture du Placement Global
	Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global
29 novembre 2006	Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique
	Première cotation des actions OCTO Technology
	Publication du communiqué de OCTO Technology confirmant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global et indiquant le Prix de l'Offre Publique et du Placement Global
4 décembre 2006	Règlement et livraison des titres
5 décembre 2006	Début des négociations des actions OCTO Technology sur le marché Alternext d'Euronext Paris

#### 5.1.3.2 DUREE ET PROCEDURE DE L'OFFRE PUBLIQUE

Le début du Placement Global et de l'Offre Publique est fixé au 16 novembre 2006. L'Offre Publique durera jusqu'au 28 novembre 2006. Le Placement Global durera jusqu'au 28 novembre 2006.

#### 5.1.4 REVOCATION/SUSPENSION DE L'OFFRE – MODIFICATION DES MODALITES

#### Date de fixation du Prix de l'Offre - Modification éventuelle du calendrier

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 29 novembre 2006, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettaient pas de le fixer dans des conditions satisfaisantes. Dans ce cas, la nouvelle date de clôture de l'Offre et la nouvelle date prévue pour la détermination du Prix de l'Offre feront l'objet d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse diffusé au plus tard la veille de la date de clôture initiale du Placement Global et de l'Offre Publique et publié dans au moins



deux journaux financiers de diffusion nationale (sans préjudice des stipulations relatives à la modification de la date de clôture du Placement Global et de l'Offre Publique en cas de modification de la fourchette indicative de prix, de fixation du Prix de l'Offre en dehors de la fourchette ou en cas de modification du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre).

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique avant la publication du communiqué visé ci-avant seront maintenus sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre (incluse).

### Publication du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre sera indiqué dans un communiqué de presse diffusé par la Société et dans un avis publié par Euronext Paris et porté à la connaissance du public, le 29 novembre 2006.

<u>Modification de la fourchette, fixation du Prix de l'Offre en dehors de la fourchette et modification du nombre d'actions Nouvelles</u>

En cas de modification de la fourchette indicative de prix, en cas de fixation du Prix de l'Offre en dehors de la fourchette, ou en cas de modification du nombre d'Actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre, les nouvelles modalités de l'Offre seront portées à la connaissance du public au moyen d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse publié par la Société dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale.

La date de clôture de l'Offre Publique sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'Offre Publique sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué et la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique avant la publication du communiqué visé ci-avant seront maintenus sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique incluse. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique incluse (ces ordres pourront toutefois être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique incluse en cas de nouveau report de la date de fixation du prix de l'Offre et/ou de nouvelle modification des modalités de l'Offre).

L'avis et le communiqué susvisés indiqueront le nouveau calendrier, avec la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique, la nouvelle date prévue pour la fixation du prix et la nouvelle date du règlement-livraison.

#### Clôture anticipée

Les dates de clôture du Placement Global et de l'Offre Publique pourront être avancées (sans toutefois que la durée de l'Offre Publique ne puisse être inférieure à deux jours de bourse) sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale, au plus



tard la veille de la nouvelle date de clôture ou de la date de clôture initialement prévue, selon le cas.

# Modification des autres modalités de l'Offre

En cas de modification des autres modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par la présente note d'opération, une note complémentaire sera soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers. Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

#### 5.1.5 REDUCTION DE L'OFFRE

L'augmentation de capital pourra être réduite si elle n'est pas totalement couverte par les souscriptions sans que cette réduction puisse représenter plus de 13,53 % (dans le cas d'un cours en haut de fourchette) ou à 7,21 % (dans le cas d'un cours en milieu de fourchette) du Placement.

Fourchette	Limitation de l'émission	Nombre de titres	Montant de l'augmentation de capital
Basse	à 100 %	555 556	2 505 558
Milieu	à 92,79 %	515 500	2 500 175
Haute	à 86,47 %	480 395	2 500 000

Par ailleurs, le placement sur Alternext ne peut être inférieur à 2,5 millions d'euros.

#### 5.1.6 MONTANT MINIMUM ET/OU MAXIMUM DES DEMANDES DE SOUSCRIPTION/ACHAT

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seront exprimés en nombre d'actions demandées sans qu'il soit imposé de minimum ou de maximum aux demandes de souscription/achat.

#### 5.1.6.1 OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article P1.2.16 du Livre II des Règles particulières aux marchés réglementés français d'Euronext Paris S.A., deux catégories d'ordres pouvant être émis en fonction du nombre de titres demandés :

- entre 1 et 300 actions incluses, ordres A.
- ordres B, sur toute quantité de titres.

L'avis de résultat de l'Offre à Prix Ouvert qui sera publié par Euronext Paris S.A. indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres de souscription ou d'achat, étant précisé que les ordres d'achat A bénéficieront d'un traitement préférentiel dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.



#### Il est précisé que :

- un même donneur d'ordre ne pourra émettre qu'un seul ordre ; cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne pourra être émis qu'un maximum de deux ordres A;
- le montant de chaque ordre ne pourra porter sur un nombre d'actions représentant plus de 20 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert ;
- les ordres seront exprimés en nombre d'actions sans indication de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre;
- les ordres seront, même en cas de réduction, irrévocables, sous réserve des indications mentionnées au paragraphe « Résultat de l'Offre à Prix Ouvert et modalités d'allocation » ci-dessous.

Les intermédiaires financiers habilités en France transmettront à Euronext Paris S.A. les ordres, selon le calendrier et les modalités précisés dans l'avis de l'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert qui sera publié par Euronext Paris S.A.

Résultat de l'Offre à Prix Ouvert et modalités d'allocation

Les ordres A sont prioritaires par rapport aux ordres B ; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100 % peut être appliqué aux ordres B pour servir les ordres A.

Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les actions formant rompus étant ensuite allouées selon les usages du marché.

Le résultat de l'Offre à Prix Ouvert fera l'objet d'un avis à publier par Euronext Paris S.A. le 29 novembre 2006 et d'un communiqué de presse de la Société.

Cet avis et ce communiqué préciseront le taux de réduction éventuellement appliqué aux ordres.

#### 5.1.6.2 PLACEMENT GLOBAL

Les ordres pourront comprendre des conditions relatives au prix.

#### 5.1.7 REVOCATION DES DEMANDES DE SOUSCRIPTION/ACHAT

Les ordres reçus dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des conditions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 5.1.4 et 5.3.1).



#### 5.1.8 REGLEMENT ET LIVRAISON DES ACTIONS

La date prévue de règlement-livraison des actions acquises ou souscrites est fixée au 4 décembre 2006. Les acquéreurs seront débités du montant de leur acquisition par les intermédiaires ayant reçu leurs ordres. Les actions acquises seront inscrites au compte-titre de chaque acquéreur à partir de cette date.

#### 5.1.9 Publication des resultats de l'operation

Les modalités définitives de l'Offre Publique et du Placement Global feront l'objet d'un communiqué de la Société dans un quotidien de diffusion nationale et d'un avis d'Euronext Paris le 29 novembre 2006.

#### 5.2 PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES VALEURS MOBILIERES

5.2.1 CATEGORIES D'INVESTISSEURS POTENTIELS — PAYS DANS LESQUELS L'OFFRE SERA OUVERTE

#### 5.2.1.1 CATEGORIES D'INVESTISSEURS POTENTIELS

Les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres en réponse à l'Offre à Prix Ouvert.

Les entités autres que les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global

5.2.1.2 Pays dans lesquels L'Operation est ouverte

L'opération est ouverte au public en France

#### 5.2.1.3 RESTRICTIONS APPLICABLES AUX RESIDENTS DE CERTAINS PAYS AUTRES QUE LA FRANCE

La diffusion du prospectus (composé du document de base de la Société et de la présente note d'opération), ou d'une composante de celui-ci, ou l'offre ou la vente des actions peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du prospectus ou d'une composante de celui-ci doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne recevant le prospectus ou une composante de celui-ci doit s'abstenir de le distribuer ou de le faire parvenir dans de tels pays, en contravention avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du prospectus ou d'une composante de celui-ci, dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.



Aucune mesure n'a été prise pour permettre une offre publique des actions dans une quelconque juridiction autre que la France.

Le prospectus, toute composante de celui-ci, ou tout autre document ou communication relatif aux actions, ne pourra être transmis et ne pourra constituer une offre de souscription ou l'achat d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.

En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique au sens de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des Etats-Unis d'Amérique, telle que modifiée (« U.S. Securities Act »). En conséquence, le prospectus ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Aucune communication portant sur l'offre ou aucun appel au public en vue de la souscription ou de la cession d'actions ne pourra être adressée aux Etats-Unis d'Amérique ou viser les personnes résidant ou présentes aux Etats-Unis d'Amérique.

Notamment, ni le prospectus (ou l'une quelconque de ses composantes) ni aucun autre document d'offre relatif à l'offre d'actions ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux Etats-Unis d'Amérique.

5.2.2 Intention de souscription des principaux actionnaires de la Societe ou des membres de ses principaux organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5 %

A la connaissance de la Société, aucune personne parmi les principaux actionnaires de la Société ou les membres de ses principaux organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque n'a exprimé son intention de souscrire à l'offre.

5.2.3 INFORMATION PRE-ALLOCATION

Néant.

5.2.4 PROCEDURE DE NOTIFICATION AUX SOUSCRIPTEURS DU MONTANT QUI LEUR A ETE ALLOUE ET DEBUT DES NEGOCIATIONS

Le résultat de l'Offre Publique et du Placement Global fera l'objet d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris le 29 novembre 2006 qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.



#### 5.2.5 CLAUSE D'EXTENSION

Il n'est pas prévu de clause d'extension.

#### 5.3 FIXATION DU PRIX

5.3.1 PRIX AUQUEL LES ACTIONS SERONT OFFERTES ET DES EVENTUELLES MODIFICATIONS DES PARAMETRES DE L'OFFRE

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique (le « Prix de l'Offre Publique ») sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix du Placement Global ») et sera arrêté en même temps que celui-ci.

Le Prix du Placement Global résultera de la confrontation de l'offre des actions Nouvelles dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordre » telle que développée par les usages professionnels.

Les allocations seront effectuées sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- quantité demandée : et
- sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix du Placement Global pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 4,51 euros et 5,20 euros par action, fourchette qui pourra être modifiée à tout moment jusque et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix du Placement Global. Cette information est donnée à titre strictement indicatif et ne préjuge pas du Prix du Placement Global qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix de Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion national, ou à large diffusion.

La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

La date de clôture de l'OPO pourra être avancée (sans toutefois que la durée de l'OPO ne puisse être inférieure à trois jours de bourse) ou prorogée sous réserve que la nouvelle date de clôture soit portée à la connaissance du public au moyen d'un avis publié par Euronext Paris, d'un communiqué diffusé par la Société et d'un avis



financier publié par la Société en France dans au moins un journal financier de diffusion nationale, au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture envisagée.

En cas de survenance de l'un des événements visés ci-dessus, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'OPO disposeront d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication par la Société de l'avis financier visé ci-dessus pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis avant cette publication, auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres irrévocables, pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO.

En cas de modification des autres modalités initialement arrêtés pour l'Offre non prévue par le présent prospectus, une note complémentaire sera soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

#### 5.3.2 PUBLICITE DU PRIX DE L'OFFRE

Le Prix de l'Offre Publique ainsi que le Prix du Placement Global feront l'objet d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris SA le 29 novembre 2006.

#### 5.3.3 ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX

L'émission des actions nouvelles sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription avec appel public à l'épargne, afin de permettre l'ouverture du capital de la Société OCTO Technology à de nouveaux investisseurs dans le cadre de l'admission aux négociations sur Alternext d'Euronext des actions de la Société.

La fourchette de prix indicative, telle qu'elle est proposée dans le présent document, et qui fait ressortir une capitalisation boursière de la Société de 12,13 M € avant augmentation de capital de 2 694 447 € pour un prix fixé en milieu de fourchette, est cohérente avec les méthodes de valorisations usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la Société.

A partir de la fourchette indicative de prix proposée, la valorisation qui sera in fine retenue résultera de la méthode de construction du livre d'ordres conformément aux usages professionnels. Dans ce cadre, les investisseurs préciseront leurs indications de souscription en fonction de la valorisation qu'ils proposeront. Le prix final s'appréciera au regard de l'historique de la Société, des caractéristiques de son secteur d'activité et de ses perspectives de développement.

Cette fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, et en particulier l'analyse financière réalisée sur la Société par ACAPEX<sup>2</sup> et sa

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ACAPEX est détenue majoritairement par ses Assciés Gérants, personnes physiques et pour le solde par ATOUT CAPITAL AC



\_

perception par les investisseurs, ainsi que l'appréhension et l'analyse d'investissements du secteur, et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par le Directoire de la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à la suite de ce processus par le Listing Sponsor.

Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, les critères présentés ci-dessous ont été retenus :

#### La méthode des comparables boursiers

La méthode dite des « comparables boursiers » vise à comparer la Société à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d'activités proches, reconnaissant cependant que chaque société possède des caractéristiques financières, opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont propres et qui sont susceptibles de générer des biais dans la comparaison.

Parmi les sociétés cotées en France, il n'existe pas à proprement parler de pure player au positionnement proche d'OCTO Technology. Les sociétés retenues dans l'échantillon évoluent toutes dans l'univers du service informatique. De tailles diverses elles sont caractérisées par des modèles économiques fondés sur de la croissance soutenue et régulière et des marges élevées. L'approche consiste ainsi à appréhender la valorisation boursière de sociétés aux modèles de croissance et de marges proches d'OCTO Technology

A titre d'information, l'échantillon retenu comprend 4 sociétés dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Alten est le n° 2 Européen du Conseil et Ingénierie en Technologies Avancées. Historiquement implanté dans les laboratoires de recherche et de développement, Alten réalise 87 % de son CA auprès de grands comptes Industriels ou Télécoms. La société travaille également auprès des Directions Informatiques et Systèmes et Réseaux des grandes entreprises du Tertiaire, pour 13 % de son activité. Ce marché s'est développé en raison de l'avènement des technologies Télécoms dans le secteurs de la banque et de l'assurance. Alten est cotée sur le compartiment Eurolist B.
- SoluCom : Le Groupe développe une activité de conseil dans le domaine des infrastructures de systèmes d'information (Télécoms, Postes de travail et Data center, Sécurité, Infrastructures logicielles/Middleware). Le Groupe se positionne sur des prestations à très forte valeur ajoutée. Sa clientèle est exclusivement composée de grands comptes. Solucom est cotée sur le comportiment Eurolist C
- Proservia est spécialisé dans les prestations d'ingénierie et de services informatiques. Le CA par activité se répartit en prestations d'assistance technique (88%) et prestations d'infogérance et de tierce maintenance (12%). Proservia est cotée sur le marché Alternext.
- Sword Group est une société de services à forte valeur ajoutée qui a une vocation internationale basée sur des partenariats solides avec de grands groupes. Sword Group a basé son offre sur des niches technologiques complémentaires et une



connaissance des métiers de ses clients ; tant au niveau du conseil que de l'intégration de systèmes. Sword Group est cotée sur le compartiment Eurolist B

Une valorisation par les comparables boursiers a été réalisée par ACAPEX. La valeur des titres OCTO Technology avant augmentation de capital de 2 694 447 € (sur la base du milieu de fourchette) liée à l'introduction en bourse ressort à 13,0 M €

# La méthode des discounted cash flows (DCF)

La méthode dite des « discounted cash flows » permet de valoriser l'entreprise sur la base de ses flux futurs. Cette méthode est adaptée à la valorisation de OCTO Technology, s'agissant d'une société évoluant sur un secteur en croissance et générant des flux de trésorerie disponibles récurrents et positifs, après financement des investissements d'exploitation et financement des besoins en fonds de roulement. La mise en oeuvre de cette méthode à partir d'hypothèses de travail établies de façon indépendante par un analyste financier (notamment prévision de chiffre d'affaires, de niveau de marge opérationnelle, d'investissements, de besoins en fonds de roulement, estimation de prime de risque propre à l'émetteur permettant de fixer le taux d'actualisation des flux futurs) est cohérente avec la fourchette de prix proposé dans la présente note d'opération.

Une évaluation DCF sur la période 2005 - 2011 a été préparée par ACAPEX. Sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 3,0 % et d'un taux d'actualisation de 13,3%, la valeur des titres avant augmentation de capital de 2 694 447 € (sur la base du milieu de fourchette) liée à l'introduction en bourse ressort à 16,2 M € Par ailleurs, il a été retenu une marge opérationnelle normative de 17,0% dans les hypothèses de construction du DCF.

Toutes choses égales par ailleurs :

- La variation du taux d'actualisation de 12,5 % à 14,1 % conduit à une fourchette de valeur comprise entre 5,8 € par action et 6,9 € par action.
- La variation de la croissance à l'infini de 2,5 % à 3,5 % conduit à une fourchette de valeur comprise entre 6,1 € par action et 6,6 € par action

#### Tableau de sensibilité :

(en €par action)	Croissance à l'infini			
		2,50%	3,00%	3,50%
	12,50%	6,7	6,9	7,2
Taux d'actualisation	13,30%	6,1	6,3	6,6
	14,10%	5,6	5,8	6,0



# Synthèse des valorisations (pre monnaie)

Synthèse de valorisation (pré- monnaie)	M€	€par titre
Actualisation DCF	16,2	6,49
Comparaison boursière	13,0	5,21
Valorisation OCTO Technology	14,63	5,85

Source : Analyse ACAPEX

La valeur théorique des titres OCTO Technology pré-monnaie ressort à 14,63 M €.

#### Méthodes écartées

Ont été exclues car jugées non pertinentes pour la valorisation de la Société, les méthodes d'évaluation suivantes :

- L'actif net réévalué car ne valorisant pas les perspectives de la Société en terme de croissance et de marge,
- Les multiples de transactions réalisées sur des sociétés comparables en raison du manque d'opération présentant des niveaux de marges similaires à OCTO Technology,
- Les dividendes actualisés compte tenu de la politique de croissance externe de la Société pouvant remettre en cause la distribution de dividendes.

#### 5.3.4 DISPARITE DE PRIX

Le tableau suivant présente les écarts de prix résultant des dernières opérations réalisées par les membres des organes d'administration, ou des membres de la Direction Générale ou des apparentés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

Opération	Date	Prix	Prix milieu de fourchette	Décote
Cession de 20.000 titres de AUBAY à François HISQUIN	7 mars 2006	2,40€	4,85€	49,5 %
Cession de 800 titres de François HISQUIN à Laurent AVIGNON	7 mars 2006	2,40€	4,85€	49,5 %
Cession de 800 titres de François HISQUIN à Ludovic CINQUIN	7 mars 2006	2,40€	4,85€	49,5 %

#### 5.4 PLACEMENT ET GARANTIE

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

En conséquence, le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.



Si le placement sur Alternext était d'un montant inférieur à 2,5 millions d'euros, l'opération serait annulée.

#### 5.4.1 LISTING SPONSOR

#### **ATOUT CAPITAL**

7 rue d'Artois 75008 PARIS

5.4.2 PRESTATAIRE DE SERVICES D'INVESTISSEMENTS EN CHARGE DU PLACEMENT

#### **PETERCAM**

Place Sainte – Gudule, 19 1000 BRUXELLES BELGIQUE

5.4.3 INTERMEDIAIRES CHARGES DU SERVICE FINANCIER ET DES DEPOSITAIRES

#### **SOCIETE GENERALE SSGIS**

32 rue du Champ de Tir 44000 NANTES

5.4.4 GARANTIE

Le Placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.



# 6 ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION

#### 6.1 ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

Les actions Existantes composant le capital de la Société à la date de la présente note d'opération et les actions Nouvelles à émettre ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A.

Les conditions de cotation des Actions seront fixées dans un avis Euronext Paris S.A.

La première cotation des Actions de la Société devrait avoir lieu le 29 novembre 2006. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 5 décembre 2006.

#### 6.2 PLACE DE COTATION

A la date du présent prospectus, les titres de la Société ne sont admis sur aucun marché boursier, réglementé ou non.

Les actions OCTO Technology seront admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

#### 6.3 OFFRE RESERVEE AUX SALARIES

Dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA des actions composant le capital de OCTO Technology, la Société n'a pas choisi de permettre aux salariés de souscrire à des conditions préférentielles à des actions OCTO Technology au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

#### 6.3.1 CONTRAT DE LIQUIDITE

Les dirigeants d'OCTO Technology n'ont, à ce jour, pas conclu de contrat afin de favoriser la liquidité sur le marché secondaire des actions OCTO Technology cotées sur le marché Alternext.

#### 6.3.2 STABILISATION

Non applicable



# 7 DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

Les 555 556 actions Nouvelles mises à la disposition du public proviennent d'une augmentation de capital de la Société. Elles sont toutes de même catégorie.

7.1 IDENTIFICATION DES PERSONNES OU ENTITES AYANT L'INTENTION DE VENDRE, NOMBRE ET CATEGORIE DES TITRES OFFERTS

Néant

#### 7.2 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES ACTIONNAIRES

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de sont contrôle.

Il n'existe pas d'engagement de conservation de la part des actionnaires historiques de la Société.



# 8 DEPENSES LIEES A L'OFFRE

Le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles est estimé à 2 694 447 euros et le produit net est estimé à environ 2 444 447 euros sur la base d'un prix en milieu de fourchette.

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés à environ 250 000 euros. Les frais juridiques, comptables et administratifs seront pris en charge par la Société.

Le produit brut et net de l'émission mentionné dans ce chapitre a été calculé sur la base d'un forfait général pour l'ensemble de l'opération.



# 9 DILUTION

#### 9.1 MONTANT ET POURCENTAGE DE LA DILUTION RESULTANT IMMEDIATEMENT DE L'OFFRE

En cas d'émission réalisée à 100 %, soit 555 556 actions Nouvelles, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au milieu de la fourchette indicative (soit 4,85 euros par action), le produit brut de l'émission s'élèverait à 2 694 447 euros, soit une augmentation de capital de 55 555,60 euros de nominal et une prime d'émission de 2 638 891,0 euros.

Compte tenu de ces hypothèses, les capitaux propres de OCTO Technology évolueront de la façon suivante :

	Avant opération	Après Offre <sup>(*)</sup>	Après Offre (*) et exercices des actions gratuites <sup>(***)</sup> et des instruments donnant accès au capital
Capitaux propres	1 388 490 €	3 832 937 € (**)	3 936 437 € (**)
Nombre d'actions composant le capital	2 500 000	3 055 556	3 224 556
Capitaux propres par action	0,56€	1,25€	1,22€

<sup>(\*)</sup> sur la base du milieu de fourchette

#### 9.2 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

9.2.1 EN SUPPOSANT QUE LE NOMBRE D'ACTIONS NOUVELLES EMISES SOIT DE 555 556 ACTIONS, L'INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE SERAIT LA SUIVANTE

#### 9.2.1.1 INCIDENCE SUR LA PARTICIPATION DANS LA CAPITAL D'UN ACTIONNAIRE

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à 0,82% :

<sup>(\*\*)</sup> Capitaux propres au 31 août 2006 majorés du produit net de l'émission des actions nouvelles.

<sup>(\*\*\*)</sup> La base diluée est sous réserve de l'attribution des actions gratuites autorisée mais non encore réalisée.

# 9.2.1.2 INCIDENCE SUR LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL ET DU NOMBRE DE DROITS DE VOTE CORRESPONDANT

La répartition des actions composant le capital social de la Société, et des droits de vote, sur la base d'un nombre d'action existantes et de leur répartition à la date du présent prospectus, et en supposant que le nombre d'actions nouvelles émises est de 555 556, serait modifié comme suit :

	Avant augmentation de capital						
Actionnaires	Nb d'actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote			
AUBAY	1 712 500	68,5%	1 712 500	68,5%			
F. HISQUIN	653 000	26,1%	653 000	26,1%			
L. AVIGNON	53 500	2,1%	53 500	2,1%			
P. PEZZIARDI	50 000	2,0%	50 000	2,0%			
L. CINQUIN	31 000	1,2%	31 000	1,2%			
Public et institutionnels	-	-	-	-			
TOTAL	2 500 000	100,0%	2 500 000	100,0%			

	Après augmentation de capital				Après augmentation de capital et exercices des actions gratuites et des instruments donnant accès au capital			s et des
Actionnaires	Nb d'actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote	Nb d'actions*	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
AUBAY	1 712 500	56,00%	1 712 500	56,00%	1 712 500	53,1%	1 712 500	53,1%
F. HISQUIN	653 000	21,40%	653 000	21,40%	653 000	20,3%	653 000	20,3%
L. AVIGNON	53 500	1,80%	53 500	1,80%	73 500	2,3%	73 500	2,3%
P. PEZZIARDI	50 000	1,60%	50 000	1,60%	92 000	2,9%	92 000	2,9%
L. CINQUIN	31 000	1,00%	31 000	1,00%	51 000	1,6%	51 000	1,6%
Public et institutionnels	555 556	18,20%	555 556	18,20%	555 556	17,2%	555 556	17,2%
Salariés		400 000/		400 000/	87 000	2,7%	87 000	2,7%
TOTAL	3 055 556	100,00%	3 055 556	100,00%	3 224 556	100,0%	3 224 556	100,0%

<sup>\*</sup> dans l'hypothèse de l'exercice de 69 000 stocks options donnant accès à 69 000 actions et de l'attribution et la levée de 100 000 actions gratuites



# 10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### 10.1 CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OFFRE

ATOUT CAPITAL ne détient pour compte propre, directement ou indirectement, aucune action de la Société.

#### 10.2 RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Voir à ce sujet les paragraphes 1.2 de la deuxième partie du présent prospectus.

#### 10.3 RAPPORT D'EXPERTS

Néant

#### **10.4 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS**

La Société confirme que les informations visées ci-dessus ont été reproduites fidèlement. Pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par ces tierces parties, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

